RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024













Vallée Sud
Grand Paris

SOMMAIRE

L'IDENTITE DE VALLEE SUD- GRAND PARIS ..... **P. 4**
- PORTRAIT DU TERRITOIRE ..... P. 4
- VALLÉE SUD - GRAND PARIS, UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ..... P. 6
- UN TERRITOIRE DE PROJETS ET D'AMBITIONS ..... P. 7
- LES COMPÉTENCES DE VALLÉE SUD - GRAND PARIS ..... P. 8
- GOUVERNANCE DU TERRITOIRE ..... P. 10

PROTEGER ET AMELIORER LE CADRE DE VIE ..... **P. 14**
- DÉVELOPPEMENT URBAIN ..... P. 15
- AMENAGEMENT ..... P. 16
- HABITAT ..... P. 26
- LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ..... P. 27
- FONCIER ..... P. 27
- MOBILITES- DEPLACEMENTS ..... P. 29
- COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ..... P. 33
- EAU ET ASSAINISSEMENT ..... P. 34
- EAU POTABLE ..... P. 38
- SECURITE INCENDIE ..... P. 38
- ECLAIRAGE PUBLIC ..... P. 38
- VOIRIE ..... P. 38
- LA GESTION DU PATRIMOINE BATI ..... P. 41
- LES OPÉRATIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ..... P. 46

LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS **P.56**
- LES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE ..... P. 57
- LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES ..... P. 60
- LES THÉÂTRES ..... P. 63
- LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ..... P. 64

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL ..... **P. 68**
- DÉVELOPPEMENT DURABLE ..... P. 69
- POLITIQUE DE LA VILLE P.73
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE P.74
- LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) ..... P. 77

SERVICES FONCTIONNELS ET VIE DES SERVICES ..... **P. 80**
- LES RESSOURCES HUMAINES ..... P. 81
- LES MOYENS FINANCIERS ..... P. 82
- L'ADMINISTRATION GENERALE ..... P. 87
- LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE ..... P. 87
- LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS ..... P. 88
- OBTENTION DU LABEL QUALIVILLES ..... P. 90

Cliquez sur le chapitre de votre choix pour accéder directement au contenu

Portrait du Territoire

L'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris a été créé le 1er janvier 2016 par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. Son siège social est localisé à Antony, son siège administratif à Fontenay-aux-Roses.

Il résulte de la fusion de trois établissements publics de coopération intercommunale : la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, la Communauté d'agglomération de Sud-de-Seine, et la Communauté de Communes de Châtillon-Montrouge.

Il compte 11 communes (Antony - Bagneux – Bourg la Reine – Châtenay-Malabry – Châtillon – Clamart - Fontenay aux Roses – Malakoff - Montrouge – Le Plessis Robinson – Sceaux) et 400 617 habitants au 1er janvier 2019.

Vallée Sud – Grand Paris se distingue par un tissu économique riche et diversifié, regroupant aussi bien des petites et moyennes entreprises que des acteurs majeurs de dimension internationale.

Situé au carrefour des grands pôles économiques constitués par Paris, Vélizy, Issy-Boulogne, Saclay, Orly et Rungis, Vallée Sud - Grand Paris fait partie des 12 Territoires, qui composent la Métropole du Grand Paris. Ces Territoires sont définis comme étant des établissements publics de coopération intercommunale d'un seul tenant et sans enclave, comptant au moins 300 000 habitants

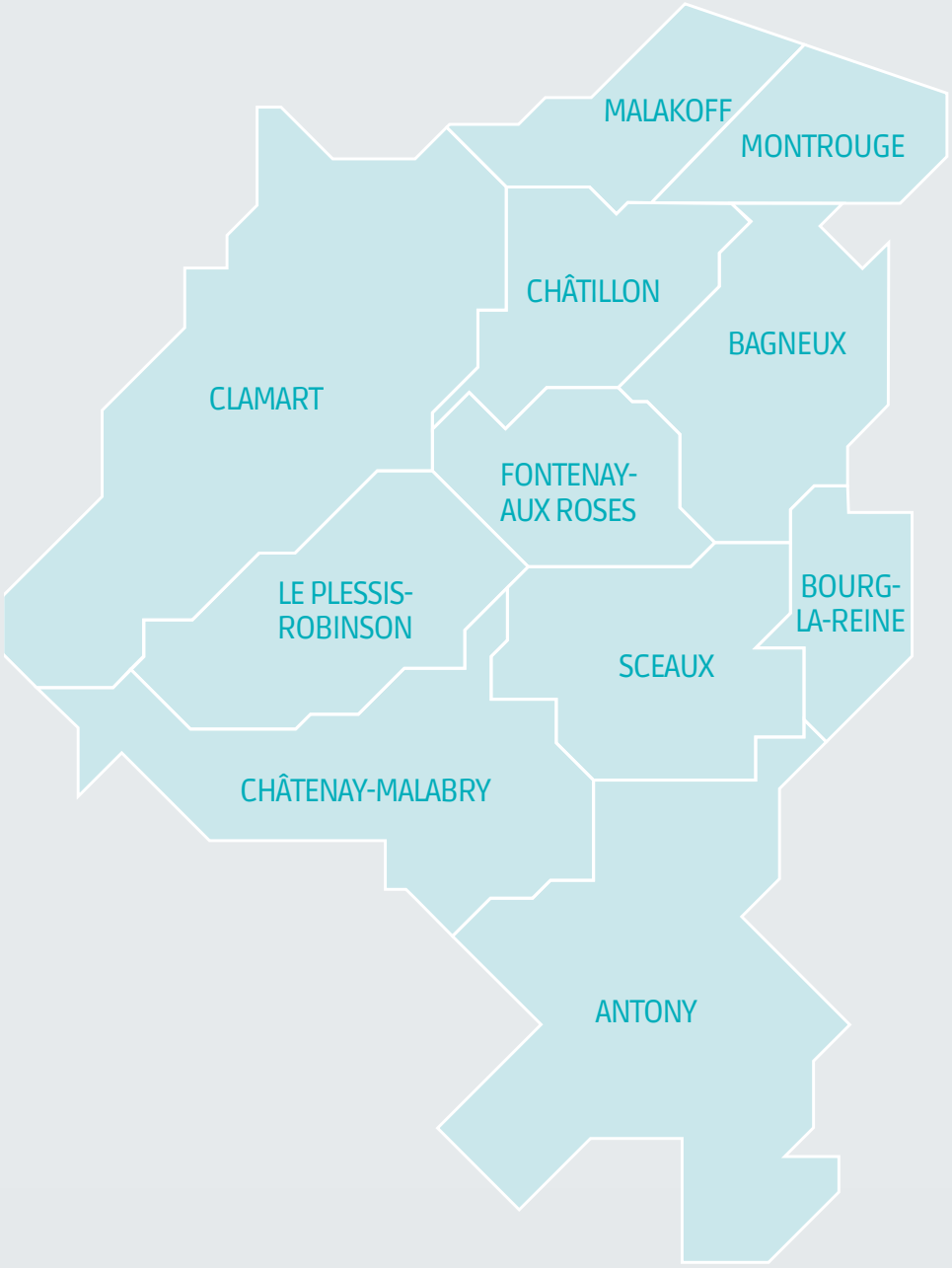
Vallée Sud - Grand Paris accueille un tissu très diversifié d'entreprises, de petites et moyennes aux grands groupes internationaux comme par exemple Orange et le Crédit agricole. Il bénéficie de la proximité du campus de rang mondial de Paris-Saclay et du pôle de recherche Cancer-Campus de Villejuif et accueille **4 centres de recherches et de développement** :

- **Orange-Technocentre** à Châtillon : TIC & réseaux, 3000 salariés,
- **IRSN - Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire** à Fontenay : nucléaire & radioprotection,
- **IRSTEA** à Antony : agriculture & environnement, 105 salariés,
- **IPVF - Institut Photovoltaïque d'Île-de-France** à Antony : énergie & photovoltaïque, 15 salariés.





Retour au sommaire



LES CHIFFRES CLÉS DE VALLÉE SUD - GRAND PARIS :

409 929 habitants,
47 km2
dont **1 500 hectares d'espaces verts** (32%),
8 523 habitants par km2,
32 000 entreprises,
soit **18 %** des Hauts-de-Seine,
155 000 emplois environ,
11 communes, **80** conseillers territoriaux,
11 conseillers métropolitains

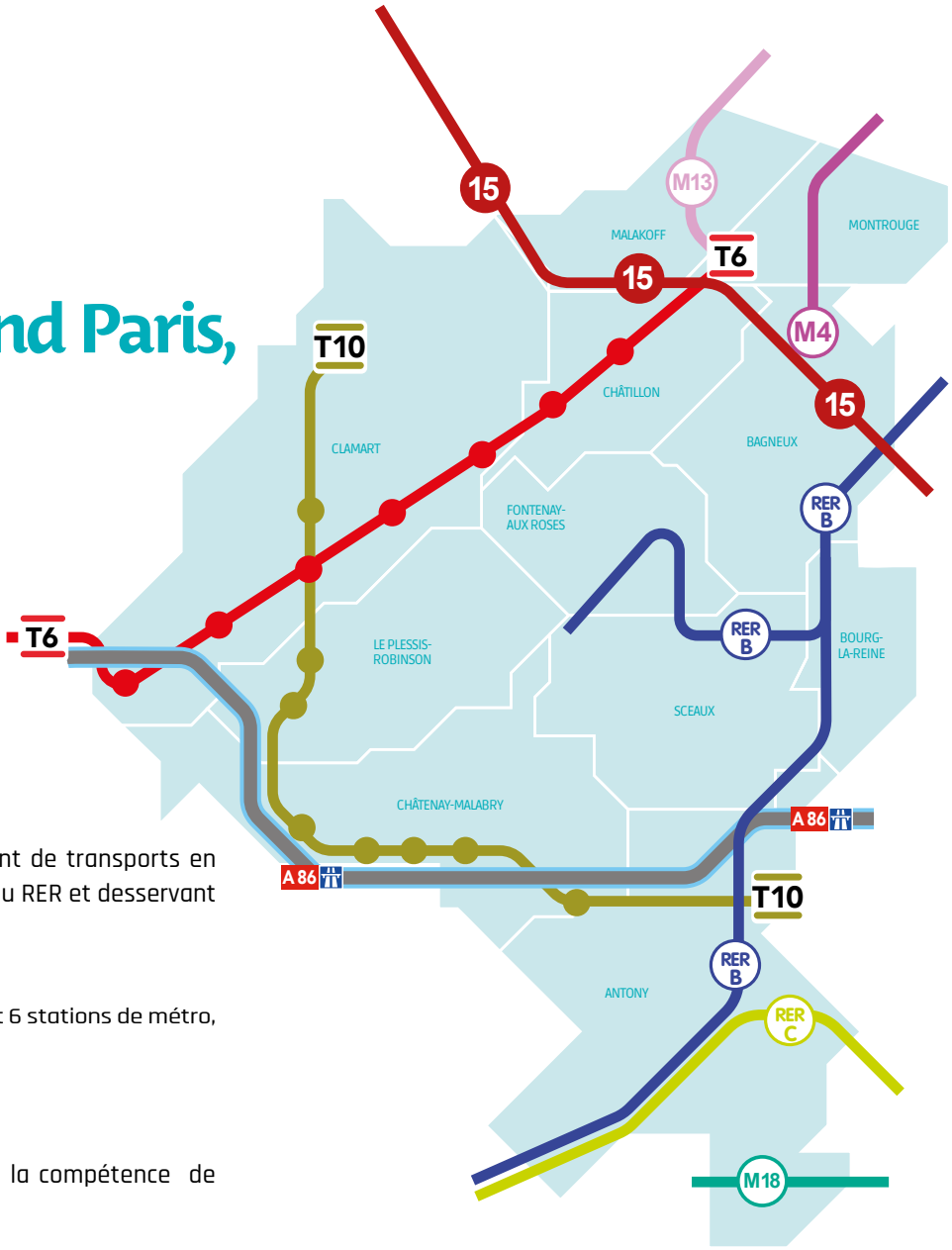
CHIFFRES CLÉS DU GRAND PARIS

7,2 millions d'habitants,
814 km2, 8 598 habitants / km2
1er pôle d'emplois d'Europe,
1re destination touristique au monde,
25 % du PIB national
131 communes,
12 Territoires,
209 conseillers métropolitains



Retour au sommaire

Vallée Sud - Grand Paris, un Territoire dynamique



Le Territoire possède un réseau structurant de transports en commun, articulé autour des lignes B et C du RER et desservant 66 % de la population du Territoire :

- **11 gares RER,**
- **2 lignes de Métro** (lignes 4 et 13), et 6 stations de métro,
- **1 ligne de tramway T10,**
- **1 ligne de tramway T6,**
- **2 gares Transilien,**

10 lignes de dessertes locales relevant de la compétence de Vallée Sud-Grand Paris.

Ce Territoire « Vert » présente un ratio de 20 m2 par habitant d'espaces verts, contre 19,6 m2 dans le Département et 15,6 m2 par habitant au sein de la Métropole du Grand Paris. Plusieurs espaces remarquables sont implantés sur le Territoire : le Parc de Sceaux, la Trame verte, le parc de la Vallée aux loups, ou encore le bois de Clamart.

Il se présente également comme un Territoire de « villes de proximité » bénéficiant de centres-villes animés et de qualité, accueillant des universités et proposant une offre culturelle et sportive riche.

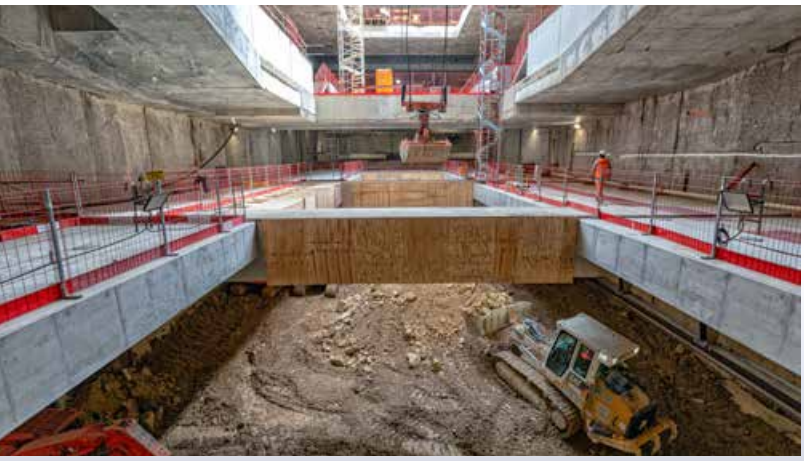
Fort de son environnement agréable et structuré, le Territoire se caractérise également par son dynamisme économique. Il enregistre ainsi un nombre supérieur de création d'emplois par rapport à l'ensemble de la Métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France. Il repose sur un tissu économique diversifié accueillant des petites et de grandes entreprises leader de la production industrielle de haute technologie ainsi que de grands groupes multinationaux dans des domaines diversifiés : santé, banque, agroalimentaire, armement, information et édition.



Un Territoire de projets et d'ambitions

Vallée Sud - Grand Paris compte près de 470 hectares liés à une trentaine d'opérations d'urbanisme engagées ou à l'étude, couvrant 10 % du territoire. Son dynamisme s'en trouve renforcé,

En 2020, le réseau de transports en commun du Territoire s'est étoffé par l'arrivée de la ligne 4 à Bagneux. 3 lignes du Grand Paris Express sont programmées d'ici 2027 : la Ligne 15 améliorant l'accessibilité métropolitaine dans la moitié Nord du territoire à l'horizon 2026, la ligne 18 permettant de connecter directement le sud du territoire à Orly et Saclay à Antonypôle, à l'horizon 2027, et enfin la ligne 10 du tramway à Clamart.



Travaux Station ligne 15



Inauguration de la Zac Jean ZAY



Les Territoires exercent trois types de compétences :

- → *Les compétences confiées dans leur intégralité par la loi aux EPT,*
- → *Les compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris mais non déclarées d'intérêt métropolitain,*
- → *Les compétences relevant de l'intérêt territorial.*













Les compétences de Vallée Sud - Grand Paris

Depuis le 1er janvier 2016, Vallée Sud - Grand Paris exerce les compétences des trois anciennes intercommunalités (Hauts-de-Bièvre, Sud de Seine et Châtillon-Montrouge) en sus de celles imposées par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Cette loi invitait les Territoires à se prononcer sur la définition de leur intérêt territorial à agir dans un délai de 2 ans à compter de leur création.

1 Les compétences dévolues dans leur intégralité par la loi :

Au titre de ses compétences obligatoires, Vallée Sud - Grand Paris organise les services publics suivants depuis le 1er janvier 2016 :

- **La gestion des déchets ménagers et assimilés** : collecte et traitement des déchets, réduction des déchets,
- **L'eau et l'assainissement** : gestion des réseaux d'eaux usées, potables et pluviales,
- **La politique de la ville** : contrats de ville, dispositif contractuel de développement urbain, local et d'insertion, prévention de la délinquance,
- **Les documents d'urbanisme réglementaire** : Règlement local de publicité et Plan locaux d'urbanisme à l'échelle du Territoire,
- L'élaboration du **Plan Climat Air-Energie Territorial** (PCAET).

Retour au sommaire

2 Les compétences définies par l'intérêt territorial :

Le Conseil du Territoire a défini le 21 novembre 2017 l'intérêt territorial, qui reprend les missions déjà confiées à Vallée Sud - Grand Paris. Ces compétences sont les suivantes :

- **La construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'enseignement dans les équipements culturels et sportifs suivants :**
  - **8 conservatoires de musique** et de danse situés à Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine-Sceaux, Clamart, Châtenay-Malabry, Châtillon, Malakoff, Fontenay-aux-Roses,
  - **9 équipements aquatiques :** la piscine Lionel Terray et le centre aquatique Pajeaud à Antony, les piscines de Bagneux, Clamart, Châtillon-Malakoff, Fontenay-aux-Roses, du Hameau au Plessis-Robinson, des Blagis à Sceaux, l'Aquapol à Montrouge,
  - **7 médiathèques**, réparties sur les villes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff,
  - **7 théâtres,** parmi lesquels :
    - 2 théâtres en régie directe :
      - le théâtre «Jean Arp» à Clamart
      - le théâtre «Victor Hugo» à Bagneux,
    - 5 théâtres gérés sous forme associative ou autre :
      - le théâtre les Gémeaux à Sceaux,
      - le théâtre Firmin-Gémier à Antony et le Théâtre la Piscine à Châtenay-Malabry,
      - la Maison des Arts au Plessis-Robinson,
      - le Théâtre 71 à Malakoff,
      - l'EPA des Sources à Fontenay-aux-Roses,
    - 1 lieu singulier : le Plus Petit Cirque du Monde (PPCM) à Bagneux.
- **La gestion du réseau d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore pour les communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff,**
- **La politique de l'emploi/ Développement économique,**
- **Les politiques de protection de l'environnement et de développement durable,**
- **La gestion des réseaux de transports locaux,**
- **L'action sociale mise en œuvre par les centres locaux de coordination gérontologique (CLIC) pour les communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff,**
- **Les logements étudiants, les résidences étudiantes Jean Zay et Vincent Fayo,**
- **La protection incendie.**

LES MODIFICATIONS EN 2018 ONT PORTÉ ESSENTIELLEMENT SUR LE TRANSFERT D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS :

- Transfert à Vallée Sud - Grand Paris de la gestion de l'Aquapol de Montrouge,
- Transfert à Vallée Sud - Grand Paris de la gestion du Stade nautique de Châtillon-Malakoff, précédemment confié à un syndicat mixte dorénavant dissout,
- Extension à l'ensemble des communes de la gestion de la protection incendie.
- Délégation du droit de préemption urbain et du droit de priorité (ville de Clamart)

Depuis le 3 août 2019, les compétences voirie, éclairage public, signalisation tricolore, pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année, ont été transférées à Vallée Sud - Grand Paris sur une partie du territoire de 3 communes : Clamart, Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine. Ce transfert a été modifié par délibération du Conseil de Territoire du 15 octobre 2020 : le transfert concerne depuis le 1er avril 2021 la totalité de la voirie et de l'éclairage public de Clamart, Chatenay-Malabry et Fontenay-aux-Roses.

La compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs » a été étendue par délibération du Conseil de Territoire du 15 octobre 2020 (avec effet au 1er avril 2021) qui a déclaré d'intérêt communautaire :

- La salle d'athlétisme du complexe sportif Jules Hunebelle à Clamart,
- La salle d'athlétisme et les terrains de sport du Panorama à Fontenay-aux-Roses,
- Le dojo de la piscine du Hameau du Plessis-Robinson.

Cette même compétence a été étendue par délibération du Conseil de Territoire du 7 décembre 2021 (avec effet au 1er janvier 2022) qui a déclaré d'intérêt communautaire :

du 14 décembre 2023 :

- **Le Gymnase du Fort à Clamart**

du 6 juillet 2023 :

- **Le complexe sportif du Clos Saint Marcel à Sceaux**

3 Les compétences définies en fonction de l'intérêt métropolitain :

- Le développement économique pour la partie non déclarée d'intérêt métropolitain,
- La Politique locale d'Habitat pour la partie non déclarée d'intérêt métropolitain,
- La gestion des opérations d'aménagement à compter du 1er janvier 2018.

Gouvernance du Territoire
au 14 janvier 2025

Le Président et les Vice-Présidents



Carl SEGAUD
Président
Maire de Châtenay-Malabry



Jean-Yves SENANT
1er Vice-Président
Finances
Maire d'Antony



Marie-Hélène AMIABLE
2e Vice-Présidente
Développement économique, économie sociale et solidaire
Maire de Bagneux



Etienne LENGEREAU
3e Vice-Président
Transports et mobilités
Maire de Montrouge



Jacqueline BELHOMME
4e Vice-Présidente
Développement durable
Maire de Malakoff



Benoît BLOT
5e Vice-Président
Gestion durable des déchets, assainissement, espaces publics, projet hydrogène et PLUi
Maire adjoint du Plessis-Robinson



Laurent VASTEL
6e Vice-Président
Santé, centres locaux d'information et de coordination et handicap
Maire de Fontenay-aux-Roses



Philippe LAURENT
7e Vice-Président
Culture et universités
Maire de Sceaux



Patrick DONATH
8e Vice-Président
Smart Territoire
Maire de Bourg-la-Reine



Nadège AZZAZ
9e Vice-Présidente
Sport
Maire de Châtillon



Yves COSCAS
10e Vice-Président
Ressources humaines et habitat
Maire de Clamart



Mariam SHARSHAR
11e Vice-Présidente
Voirie, aménagement, stationnement et politique de la ville
Maire adjointe de Châtenay-Malabry

Les Conseillers territoriaux





Le Conseil de Territoire

Assemblée délibérante de l'Etablissement Public Territorial, le Conseil de Territoire de Vallée Sud-Grand Paris est composé de 80 conseillers territoriaux désignés par les conseils municipaux des 11 villes membres.

Les conseillers métropolitains, élus par les conseils municipaux des communes membres, sont également désignés comme conseillers territoriaux.

Le système de répartition des sièges assure une représentativité des communes proportionnelle à leur population :

- **Antony : 13**
- **Bagneux : 8**
- **Bourg-la-Reine : 4**
- **Châtenay-Malabry : 7**
- **Châtillon : 7**
- **Clamart : 11**
- **Fontenay-aux-Roses : 4**
- **Le Plessis-Robinson : 6**
- **Malakoff : 6**
- **Montrouge : 10**
- **Sceaux : 4**

Retour au sommaire



Le Président du Territoire

Carl Segaud, Maire de Châtenay-Malabry, a été élu Président du Territoire le 14 janvier 2025. Il a succédé à Jean-Didier Berger, élu Député des Hauts-de-Seine, président de l'EPT depuis sa création en 2016.

Le Président prépare et exécute les délibérations du Conseil du Territoire. Il reçoit en outre délégation du Conseil dans plusieurs domaines, dont il rend compte à chaque Conseil. Enfin, il est le chef du personnel de Vallée Sud - Grand Paris.



Le Bureau du Territoire

Le Bureau territorial a été constitué en janvier 2025. Le Conseil de Territoire a désigné 11 Vice-Présidents et Vice-Présidentes. Le Président a choisi de donner délégation par arrêté à chaque Vice-Président dans des domaines de compétences précisément définis.

Le Président et les Vice-Présidents forment l'exécutif de la collectivité. Le Bureau constitue le lieu du débat et de la concertation politique. Il se réunit mensuellement afin de traiter les dossiers relatifs à la stratégie de développement de la collectivité, son positionnement dans le Grand Paris, et prépare les Conseils du Territoire. Le bureau exécutif délibère également dans les domaines de sa délégation reçue du Conseil de Territoire

Les Commissions thématiques

Les membres des commissions se réunissent avant chaque Conseil de Territoire pour étudier les sujets à l'ordre du jour mais également pour préparer les orientations et décisions du Territoire.

TROIS COMMISSIONS ONT ÉTÉ CONSTITUÉES PAR DÉLIBÉRATION DU 15 OCTOBRE 2020 :

- La commission « habitat, aménagement, politique de la ville, développement économique et social et solidaire » présidée par Monsieur Philippe PEMEZEC,
- La commission « finances, ressources humaines » présidée par Monsieur Jean-Yves SENANT,
- La commission « développement durable et environnement, espaces publics, smart territoire, transports, santé, sport, culture » et université présidée par Monsieur Benoit BLOT.



Vallée Sud – Grand Paris en action

Les services de Vallée Sud - Grand Paris sont organisés autour de 4 grandes missions :

- la protection et l'amélioration du cadre de vie,
- la promotion du développement responsable et solidaire du Territoire,
- le renforcement de l'accès à la connaissance, à la création, à la culture et au sport,
- la gestion et l'optimisation des moyens afin de garantir leur efficience.



PROTEGER ET AMELIORER LE CADRE DE VIE

DÉVELOPPEMENT URBAIN

AMENAGEMENT

HABITAT

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

FONCIER

MOBILITES- DEPLACEMENTS

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE

SECURITE INCENDIE

ECLAIRAGE PUBLIC

LA GESTION DU PATRIMOINE BATI

LES OPÉRATIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Retour au sommaire

Développement urbain

PLU/ PLUi

Le Conseil de Territoire Le Conseil de Territoire a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal le 11 décembre 2024. La délibération de prescription, prise le 18 décembre 2018, précisait les objectifs poursuivis par le PLUi, autour de trois grandes orientations :

- **conforter** l'attractivité et le rayonnement du territoire,
- **améliorer** le cadre de vie de tous les habitants et des salariés,
- **amplifier** les actions du territoire sur la transition écologique, le renforcement de la trame verte et la préservation de la biodiversité.

La délibération définissait également les modalités de collaboration entre les communes et l'EPT, ainsi que les modalités de concertation.

Rappel : qu'est-ce qu'un PLUi ?

Un PLUi est un document stratégique, qui exprime un projet de territoire coconstruit avec les communes, tenant compte des évolutions et des enjeux de leur territoire. Il traduit spatialement les politiques publiques d'aménagement, de mobilité, d'habitat, de développement économique et d'environnement. Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable tout en répondant aux besoins de développement des villes. C'est également un document règlementaire qui fixe les règles d'utilisation du sol qui s'imposent à tous. Le PLUi a une dimension intercommunale, à l'échelle d'un « bassin de vie ».

I. PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION SUR L'ANNÉE 2024

1. Janvier-avril 2024 : réception des avis des villes et des personnes publiques associées sur le projet de PLUi arrêté
2. 29 mai – 4 juillet 2024 : enquête publique portant sur le projet de PLUi arrêté , la création de périmètres délimités des abords sur certains monuments historiques et le projet de zonage d'assainissement
3. Mi-octobre 2024 : rapport de la commission d'enquête sur le projet de PLUi émettant un avis favorable assorti de 6 recommandations
4. Conseil de territoire du 11 décembre 2024 : approbation du PLUi

II. DONNÉES CLÉS CONCERNANT L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « PLU »

Parallèlement à l'élaboration du PLUi, Vallée Sud - Grand Paris conduit les procédures d'évolution des PLU communaux, en étroite collaboration avec les villes concernées.

3 procédures de modification de PLU communaux ou déclarations de projet ont été menées sur l'année 2024 :

1. Modification simplifiée n°6 du PLU de Malakoff : approbation en février 2024
2. Modification n°6 du PLU d'Antony portant notamment sur des projets d'aménagement (Antonypole, ZAC Jean Zay) et les règles de réalisation de logements libres et de logements sociaux : approbation en avril 2024
3. Déclaration de projet du secteur des Arues à Châtillon : approbation en juillet 2024

Observatoire urbain

- Mise à jour du portail en ligne de l'Observatoire Urbain par l'intégration d'indicateurs internes et de données INSEE
- Réalisation de supports de cartographie en lien avec les différentes compétences de Vallée Sud – Grand Paris
- Mise à jour des bases de données thématiques (population, habitat, etc.) et des productions (indice de fragilité, mobilités domicile-travail des actifs résidants...)
- Création d'un Observatoire de l'Habitat en 2024



Autres missions menées

- Suivi de la révision du PDUIF - Plan des mobilités 2020 - 2030
- Suivi de l'élaboration des PLUi d'autres territoires (GOSB/GPSO)

Aménagement

Depuis le 1er janvier 2018, Vallée Sud - Grand Paris est compétent en matière d'aménagement pour les opérations qui n'ont pas été définies d'intérêt métropolitain. La Métropole du Grand Paris n'ayant déclaré d'intérêt métropolitain aucune opération sur le territoire de Vallée Sud - Grand Paris, l'EPT exerce donc cette compétence sur l'ensemble des opérations d'aménagement du territoire.

Pour la mise en œuvre de cette compétence, Vallée Sud - Grand Paris peut notamment s'appuyer sur les structures opérationnelles suivantes :

- la société publique locale (SPL) Vallée Sud Aménagement, dont les actionnaires sont l'EPT (90 %), les villes de Clamart (6 %) et Fontenay-aux-Roses (4 %) ;
- la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) Châtenay-Malabry Parc-Centrale, dont les actionnaires sont Eiffage (50 %), l'EPT (34%) et la Caisse des Dépôts et Consignations (16 %).

En 2024, aucune opération n'a été menée en régie par l'EPT, les modes opératoires étant soit :

- la concession à un aménageur : Vallée Sud Aménagement, CITALLIOS, la SADEV94, ou la SEMOP Parc Centrale,
- le mandat d'aménagement et/ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage par la SPL Vallée Sud Aménagement.

En amont, l'EPT est appelé à intervenir en confiant à la SPL ou à d'autres prestataires des études préalables ou pré-opérationnelles et en organisant les procédures (concertation et consultation du public, déclaration d'utilité publique, création d'une ZAC, etc.).

Les interventions de l'EPT se traduisent également par la prise en compte des éléments du projet urbain dans la définition des règles d'urbanisme contenue au PLU, en étroite relation avec les communes.

Opérations en cours EN 2024 :

- **ANTONY :** ZAC Jean Zay / mandat SPL Vallée Sud Aménagement,
- **BAGNEUX :** opération Albert Petit – rue des Blains (« Plaine de jeux ») / concession SADEV94.
- **BAGNEUX :** ZAC Moulin – Blanchard / concession SADEV94,
- **BAGNEUX :** ZAC Ecoquartier Victor-Hugo / concession SADEV94,
- **BAGNEUX :** ZAC des Musiciens / concession SADEV94 - CITALLIOS
- **CLAMART :** ZAC Panorama / concession SPL Vallée Sud Aménagement,
- **CLAMART :** Desprez (centre commercial) / concession SPL Vallée Sud Aménagement,
- **CLAMART :** secteur Le Nôtre / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- **CLAMART :** secteur Gare / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- **CLAMART :** secteur Aimé Césaire / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- **CLAMART :** secteur sud de la route du Pavé Blanc / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- **FONTENAY-AUX-ROSES :** ZAC des Paradis (concession d'aménagement SPL Vallée Sud Aménagement),
- **FONTENAY-AUX-ROSES :** mail Boucicaut (concession d'aménagement SPL Vallée Sud Aménagement)
- **MALAKOFF :** ZAC Dolet – Brossolette / concession CITALLIOS.
- **CHATILLON :** ZAC des Arues (concession d'aménagement SPL Vallée Sud Aménagement)
- **SCEAUX :** Place Général de Gaulle (concession d'aménagement SPL Vallée Sud Aménagement)

Huit opérations ont fait l'objet en 2024 d'études préalables :

- **ANTONY :** Antonypole (assistance à maîtrise d'ouvrage SPL Vallée Sud Aménagement)
- **ANTONY** : Pajeaud (assistance à maîtrise d'ouvrage SPL Vallée Sud Aménagement)
- **BAGNEUX** : étude de redynamisation de la zone industrielle
- **CHÂTILLON** : Les Arues (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- **CHATILLON** : Projet Arc-en-Ciel (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- **CHATILLON** : Site ONERA (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- **CLAMART** : ZAC Panorama 2 (mandat d'études et AMO SPL Vallée Sud Aménagement)
- **CLAMART** : Trivaux-Carnets (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- **CLAMART** : RD 906 (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- **MALAKOFF** : ZAC de la porte de Malakoff
- **CHATENAY-MALABRY** : résidence Fayo (AMO SPL Vallée Sud Aménagement)
- **BOURG-LA-REINE** : Secteur de la Pointe Theuriet

L'EPT est également associé aux études menées par la ville de Montrouge sur les secteurs « Gare » et « Marne Brossolette », et par la ville de Malakoff sur l'opération Barbusse.

Avancement des études et travaux



ZAC Jean Zay (Antony)

La ZAC Jean ZAY a fait l'objet d'une concertation courant 2015. Le 3 décembre 2015, le conseil municipal d'Antony a arrêté le bilan de la concertation et approuvé le dossier de création de la ZAC.

Le 8 décembre 2016, le conseil municipal d'Antony a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Jean ZAY, le programme des équipements publics ainsi que les modalités prévisionnelles de financement de la ZAC échelonnées dans le temps incluant les participations des constructeurs.

La ZAC Jean ZAY a ensuite été transférée à de l'EPT. Pour mener cette opération, ce dernier a confié un mandat d'aménagement et d'assistance à maitrise d'ouvrage à la SPL Vallée Sud Aménagement.

Le dossier de réalisation de la ZAC a été modifié en février 2019 (légère augmentation de la surface globale de plancher, agrandissement du groupe scolaire, modification du périmètre au niveau de l'avenue Léon Blum, ajustement du bilan). La majorité des terrains d'assiette des constructions était la propriété de l'EPT et a fait l'objet de promesses de vente avec les promoteurs le 15 juillet 2019, pour une constructibilité d'environ 47 000 m2 de logements, commerces et services. Les permis de construire ont été déposés en février 2020.

Une partie des immeubles a été réservée par l'Etablissement Public Territorial (achat en VEFA), pour contribuer à reconstituer les logements étudiants de la cité Jean Zay. Un immeuble a été également réservé par le bailleur Hauts-de-Bièvre Habitat pour réaliser des logements sociaux.



Plan masse de la ZAC Jean Zay à Antony

Par ailleurs, le projet de quartier de la ZAC Jean Zay a été désigné lauréat des « 100 Quartiers innovants et écologiques » par la commission permanente du Conseil régional le 20 mai 2022. Par courrier du 20 septembre 2022, la DRIEAT a donné son accord pour la réalisation des travaux des espaces publics de la ZAC pour donner suite au dossier de déclaration de régularisation au titre de la Loi sur l'eau.

En 2024, les travaux d'espaces publics se sont poursuivis. Une convention a été signée entre l'EPT et la Commune d'Antony, concernant la mise à disposition à titre temporaire d'une parcelle de 900 m2 (dénommée Ilot K), propriété de l'EPT, au profit de la Ville.



Antonypole (Antony)

Le projet consiste en la transformation de la zone d'activités économiques existante datant des années 1970 en un quartier métropolitain, intégrant une mixité fonctionnelle, notamment à proximité de la future gare de la ligne 18 du Grand Paris, et en conservant une programmation économique innovante aux abords du faisceau autoroutier. Les terrains jouxtant la future gare ont fait l'objet de l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » remporté par le groupement Linkcity-Emerige.

En 2022, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Vallée Sud Aménagement pour engager les études pré-opérationnelles. La définition du plan guide de l'opération a été menée sur l'année 2022 et l'année 2023. La version définitive du plan guide a été actée en copil en décembre 2024.

La réalisation de l'étude d'impact, dans le cadre du dossier de création de la ZAC, s'est poursuivie tout au long de l'année 2024.



Pajeaud (Antony)

En 2023, un mandat d'études préalables a été confié à Vallée Sud Aménagement, portant sur la définition du projet urbain, l'évaluation des modalités techniques et financières, et une assistance à maîtrise d'ouvrage dans la maîtrise foncière du projet.

En 2024, les études pré-opérationnelles pour définir le projet urbain du secteur Pajeaud à Antony débutent, avec le lancement d'un marché d'études urbaines, structurelles, architecturales, paysagères et VRD du secteur Pajeaud.

L'objectif est de définir le projet urbain de ce quartier, qui est un ensemble immobilier construit dans les années 1970 qui comprend huit immeubles de grande hauteur, un centre commercial, une station-service désaffectée et des parkings souterrains et aériens.



Opération Albert Petit – rue des Blains, dite « Plaine de jeux » (Bagneux)

Le programme de construction prévoit des logements en accession libre et sociale, sur la base de 4 bâtiments décomposés ainsi :

- **Plot A** - promoteur Coopimmo : 38 logements en accession (Bail Réel Solidaire)
- **Plot B** – promoteur Bouygues Immobilier : 54 logements en accession libre
- **Plot C** – promoteur Bouygues Immobilier : 53 logements en accession libre
- **Plot rue Gibon** – promoteur Bouygues Immobilier : 40 logements en accession libre

Les principes directeurs du projet des espaces publics des rives de la plaine de jeux sont les suivants :

- Percées visuelles vers et depuis la plaine de jeux.
- Ouverture de la Plaine de jeu sur son environnement.
- Séparation des usages : aires de jeu, rives calmes, espaces végétalisés.
- Signature végétale et paysagère.

En 2022, le permis de construire modificatif du dernier bâtiment (projet Coopimmo) a été purgé et le foncier de l'opération a été vendu.

En 2024 les études des espaces publics autour des lots situés sur l'avenue Albert Petit ont été poursuivies, en vue d'un démarrage des travaux des espaces publics en 2025.



ZAC Moulin – Blanchard (Bagneux)

La ZAC Moulin Blanchard a été créée en 2004. Elle est actuellement quasiment achevée. Le programme de la ZAC prévoit 32 000 m2 SDP de logements, 300 m2 SDP d'activités ainsi que la réalisation d'une crèche et de travaux d'aménagement d'espaces publics.

Les travaux sont achevés sauf pour deux lots :

- Un lot mixte, situé à l'angle rue de Fontenay/rue Salvador Allende. Sur ce lot les études sont en cours pour reprendre la programmation du projet du promoteur Pierre Etoile. Suite au rendu d'une étude du CAUE 92 sur le potentiel patrimonial des bâtis existants, des études de diagnostics complémentaires des bâtiments ont été menées en 2022.
- Le lot G, dont le développement reste en réflexion dans le cadre de l'appel à projet "Inventons La Métropole du Grand Paris".

En 2024, une convention de participation financière des constructeurs au coût des équipements publics a été approuvée par l'EPT, fixant à 121€/m2 de surface de plancher la participation des constructeurs.



ZAC écoquartier Victor Hugo (Bagneux)

Cette ZAC a été créée en 2011 et prévoit la programmation suivante :

- 140 000 m2 de surface plancher logement. L'offre de logement est prévue diversifiée (typologies, taille, expositions...) afin d'assurer la mixité sociale du quartier.
- 135 500 m2 de surface de plancher dédiée à l'activité économique (16 500 m2 de commerces et 119 000 m2 de bureaux). Ces activités seront regroupées autour des deux gares et le long de la RD920.

Tous les lots des secteurs 1, 2, 3 et 4 ont été cédés. Sur le pôle des Métros, il reste à commercialiser le lot L1.

Les travaux d'espaces publics ont été poursuivis sur le secteur 4 et aux abords du lot G2.



En janvier 2024, l'autorité environnementale a demandé une mise à jour de l'étude d'impact pour intégrer les évolutions de la programmation.

La place Lucie-Aubrac : ZAC Ecoquartier Victor-Hugo de Bagneux



ZAC des Musiciens (secteur NPNRU - Bagneux)

Le projet de la ZAC des Musiciens prévoit la démolition et reconstruction de 296 logements sociaux, la construction de 600 logements, la réhabilitation de 553 logements sociaux ainsi que la restructuration des espaces publics et des équipements publics du quartier (crèche, citystade, centre culturel et social).

L'année 2023 a été marquée par les points d'actualité suivants :

- Démolition partielle de la barre Debussy,
- Etablissement de l'avant-projet des espaces publics
- Approbation du dossier de réalisation de la ZAC.

Le bilan financier de la ZAC a été actualisé en 2024. Celui-ci connait une forte augmentation des dépenses, provoquée par un surcoût de l'AVP, lié à des évolutions programmatiques et à l'inflation. Pour compenser ce déficit, plusieurs solutions ont été envisagées, notamment d'augmenter la participation d'équilibre de l'EPT. Cette augmentation entre dans le cadre d'une convention tripartite EPT – Ville – Bailleur signée en 2019, prévoyant une participation financière de l'EPT pour la ZAC des Musiciens.



ZAC Parc-Centrale « LaVallée » (Châtenay-Malabry)

Le cours du Commerce, axe structurant Nord – Sud de la ZAC, a été ouvert au public en juillet 2022 et 570 logements ont été livrés, dont 100 logements sociaux. Le cours et les premières1 voies attenantes, également livrées et remises à la collectivité, représentent plus de la moitié des espaces publics de la ZAC.

Le parking public de 282 places a été remis à la ville au printemps et ouvert au public. Sa gestion a été confiée à la SEM Vallée Sud Mobilités.

Une sculpture (Renaissance, de André Hogommat) a été implantée au droit des jardins et préfigure un futur parcours de sculptures entre la Place Centrale et le Rond-Point de Hanovre.

Les premiers commerces se sont installés progressivement au pied des immeubles livrés. Le supermarché LIDL est ouvert depuis le 30 novembre 2022. La recherche des enseignes complémentaires s'est poursuivi en 2023.

En 2024, les principaux travaux d'infrastructures ont concerné les opérations suivantes :

- Ouverture du Groupe Scolaire en septembre 2024.
- Les chantiers de construction de la phase 2 des logements (lots I-K-L et P), engagés au printemps 2022 ont été finalisés progressivement jusqu'en décembre 2024.
- Les travaux de construction du lot M ont été lancés au 1er trimestre 2023 et seront fi-nalisés en juin 2025.
- Les bâtiments de bureaux du siège social de LIDL sont terminés et les collaborateurs s'y sont installés à partir de juin 2024.
- Les travaux du Collège Gustave Eiffel, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départe-mental des Hauts-de-Seine, ont débuté à l'automne 2023 et ils seront achevés en décembre 2025.

Au 31 décembre 2024, 151 logements restaient à commercialiser sur un total de 1042 cons-truits.



ZAC du Panorama 1 et 2 (Clamart)

Panorama 1 :

Les travaux définitifs des espaces publics de la dernière phase de la ZAC du Panorama ont été réalisés en 2024, avec notamment la piétonnisation de l'allée Paulette Nardal et du Tour du Lac sur la partie sud de ZAC. La viabilisation des lots de construction et la création de la rue de la Fée Electricité desservant les futurs immeubles du quartier. La période de confortement de la dernière tranche des espaces verts de la phase 1 de la ZAC du Panorama s'est achevée fin 2024.



Périmètre de la tranche 1 de la phase 2 de la ZAC du Panorama

Panorama 2 :

Deux réunions publiques se sont tenues ainsi qu'une enquête électronique.

L'étude d'impact de la ZAC Panorama 2 a été réalisée et finalisée durant l'année 2024, avec un objectif de saisine de la MRAE en 2025.



Centre commercial Desprez (Clamart)

Par arrêté du 9 juillet 2020, le Préfet des Hauts-de-Seine a déclaré d'utilité publique le projet de réhabilitation du centre commercial. A la suite de l'obtention de l'ordonnance d'expropriation en date du 23 octobre 2020, la procédure s'est poursuivie en 2021 pour la maîtrise de l'ensemble des murs et des fonds de commerce avec le versement des indemnités liées à l'expropriation et la poursuite de recherche d'accords amiables.

En 2023, l'ensemble des marchés de travaux : restructuration du centre commercial et aménagement des espaces publics ont été réalisées.





Projet le Nôtre (Clamart)

Après l'approbation en juin 2021 en Bureau de Territoire de la déclaration de projet portant sur la réalisation d'environ 1 120 logements (72 000 m2) dont 35 % sociaux et 1 300 m2 de commerces, le permis d'aménager a été délivré en octobre 2021.

Les travaux se dérouleront par phase, du sud au nord : phase 1 (2nd semestre 2023), phase 2 (2nd semestre 2025), phase 3 (2nd semestre 2026), phase 4 (2nd semestre 2027).

Des phases de démolition sont en cours jusqu'en 2025. Actuellement, les boxes puis le bâtiment A sont détruits.

Une étude de faisabilité pour de la géothermie est en cours pour une arrivée en 2028.



Plan masse du projet d'aménagement Le Notre à Clamart



Secteur de la Gare (Clamart)

Le projet est prévu en deux phases :

Phase 1 : 2019-2024

- 87 logements en accession et 36 en locatif social
- 1000 m2 de commerces et locaux d'activités
- Parking public de 200 places
- Aménagement des espaces publics (rue de Fleury en 2022,
  rue Hébert/place de la gare en 2023, avenue Jean Jaurès en 2024)

Phase 2 : 2026-2030

- 120 logements en accession et 50 en locatif social
- 1000 m2 de commerces et locaux d'activités
- Hôtel
- Groupe scolaire et crèche
- Aménagement des espaces publics

En 2024, la phase 1 du projet de la Gare s'est achevée avec la livraison des travaux de l'avenue Jean Jaurès en octobre 2024.

L'avenue Jean Jaurès requalifiée a été inaugurée le 16 novembre 2024.





Périmètre du secteur d'aménagement de la Gare



Secteur Aimé Césaire (Clamart)

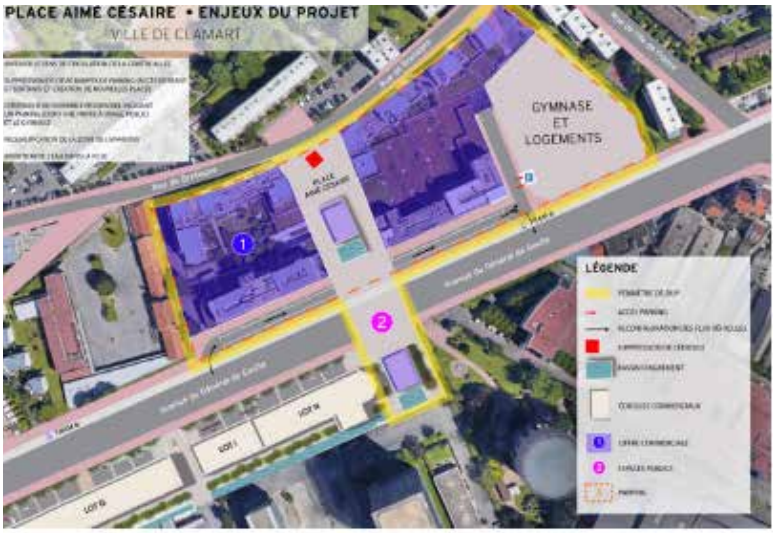
Les objectifs du projet sont les suivants :

- La reconfiguration de l'offre commerciale
- La requalification des espaces publics (environ 7 300 m2)
- La sécurisation et l'aménagement du parking souterrain
- La requalification du gymnase Bretagne (1 000 m2) avec la création d'un programme de logements (environ 8 000 m2) dont 30 % en locatif social.

Les enquêtes publiques conjointes, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, se sont déroulées du 20 juin au 5 juillet 2022 inclus.

L'année 2024 a été marquée par le démarrage des travaux de construction de la halle du marché ainsi que par la poursuite des études de conception des espaces publics comprenant la finalisation de l'étude de faisabilité sur le parking souterrain et la contre-allée de l'avenue du Général de Gaulle.

La fin de travaux est prévue au 2nd semestre 2025.





Secteur Sud de la route du Pavé Blanc (Clamart)

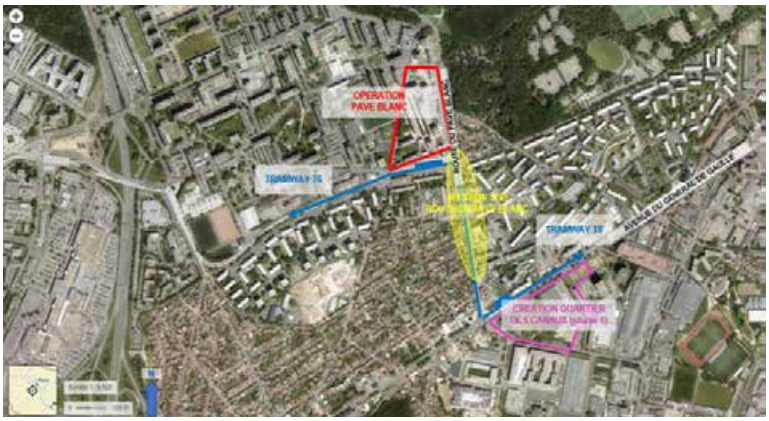
Les objectifs du projet sont les suivants :

- La requalification des espaces publics dans le prolongement de la terrasse créée par Le Nôtre,
- La requalification des espaces publics pour conforter la place Georges Pompidou,
- La construction de nouveaux bâtiments d'habitation (environ 11 000 m2 soit 170 logements) en lieu et place des construction dégradées à démolir.

En 2024, les habitants ont pu s'exprimer sur le projet lors de deux réunions publiques qui se sont déroulées le 21 mai 2024 et le 13 novembre 2024.

De plus, une enquête publique a été organisée par arrêté préfectoral du 3 avril 2024. Cette dernière s'est déroulée du 22 avril au 16 mai 2024. Suite à cette enquête, un avis favorable a été émis par le commissaire enquêteur en date du 14 juin 2024.

La fin des travaux est prévue au 2e trimestre 2026.





Retour au sommaire



Trivaux-Carnets (Clamart)



Ce projet est situé dans un secteur de 2,5 hectares allant de la rue de la Porte de Trivaux à la rue de Carnets qui offre un paysage urbain hétérogène, peu cohérent et peu qualitatif, avec notamment une rive sud de la Porte de Trivaux comportant un bâti de qualité hétérogène et vieillissant en vis-à-vis du Site Patrimonial Remarquable (SPR) nommé « Les Villas, Jardin Parisien ».

Ce secteur fait par ailleurs l'objet de difficultés de circulation ou stationnement importantes pour les véhicules motorisés, liées à une trame viaire inadaptée et à des activités commerciales désorganisées.

En termes d'espaces public, le plan masse du projet en cours de définition prévoit la création d'environ 5 000 m2 d'espaces publics qualitatifs, végétalisés et aux dimensions généreuses pour les mobilités douces.

Le projet de construction prévoit la création d'environ 40 000 m2 de surface de plancher répartis entre de l'habitat individuel et collectif, des commerces ainsi que le quatrième collège de Clamart et un gymnase. Il est prévu de proposer des stationnements enterrés pour les logements et les commerces.

Le projet prévoit de requalifier l'ensemble de la zone de 2,5 hectares avec pour objectifs de :

- Proposer une transition harmonieuse entre les formes urbaines existantes
- Structurer les activités économiques et redynamiser le commerce de proximité
- Définir une programmation mixte dans un nouvel environnement urbain et paysager :
- Les espaces publics, l'habitat individuel et collectif, commerces et services, 4ème collège, gymnase.
- Améliorer les cheminements piétons sur la rue de la Porte de Trivaux, en lien avec le schéma de maillage vert
- Réorganiser et redynamiser les activités, parfois enclavées dans des fonds de parcelles.

En 2024, deux réunions publiques se sont tenues le 14 mai et le 11 juin.

Dans le cadre de la procédure de création de ZAC, une concertation a été menée, qui s'est déroulée du 14 mai au 12 juillet 2024. Le bilan de la concertation préalable n'est pas de nature à remettre en cause le projet de création de la ZAC.

L'étude d'impact a été finalisée pour le dossier de création de la ZAC qui doit intervenir en 2025.



RD 906 (Clamart)

Le projet autour de la RD 906 consiste dans un premier temps à mener des études urbaines de plusieurs lots situés autour de la RD 906 à Clamart.

Dans un second temps, l'ensemble de ces études va permettre de définir un projet urbain sur la RD 906 ainsi que les modalités techniques, juridiques et financières pour la mise en œuvre opérationnelle de ce projet.

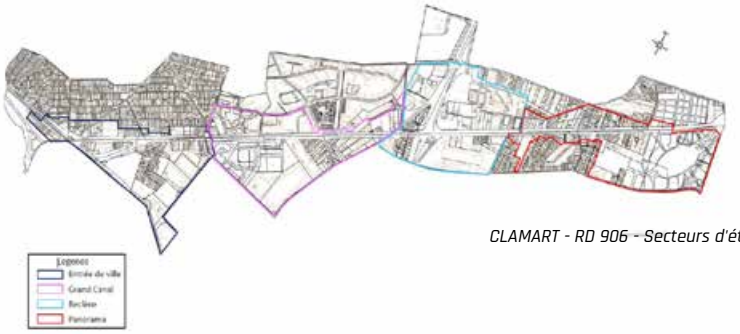
L'étude urbaine s'organise sur quatre grands secteurs de l'avenue du Général de Gaulle :

- L'entrée de ville,
- Un secteur dans le prolongement du nouveau quartier Grand Canal,
- Un secteur aux abords de l'hôpital Béclère,
- Un secteur dans le prolongement du nouveau quartier Panorama.

L'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris a conduit une première étude urbaine sur le secteur « Avenue Général de Gaulle » à Clamart. En effet, ce secteur connaît une profonde mutation avec l'arrivée du tramway et sa mise en service en 2014, la réalisation d'opérations d'aménagement structurantes (ZAC du Panorama et du Grand Canal), la réalisation de différents projets immobiliers en premier rideau à l'initiative de promoteurs privés, etc.

Par délibération du 23 mars 2023, un mandat d'études de définition du projet urbain opérationnel et des modalités techniques, juridiques et financières pour les secteurs de l'avenue du Général de Gaulle, a été confié à la SPL Vallée Sud Aménagement.

En 2024, des études ont été lancées sur la réalisation de diagnostics urbains, architecturaux et fonciers à l'intérieur du périmètre de réflexion.



CLAMART - RD 906 - Secteurs d'études

FONTENAY-AUX-ROSES

Restructuration du mail Boucicaut (Fontenay-aux-Roses)

Le projet fait l'objet d'une concession d'aménagement à la Vallée Sud Aménagement depuis 2020. Il a pour objectif d'intégrer le mail Boucicaut dans la requalification du centre-ville de Fontenay-aux-Roses avec la requalification des accès du centre commercial et des modalités de gestion et d'accès à la piscine.

L'équipe projet a été désignée en deux temps en 2020 et 2021.

Les études de programmation pour la réhabilitation de la piscine et les études d'assistance à la maîtrise foncière ont été engagées, de même que l'acquisition de certaines cellules commerciales.

Néanmoins en 2024, à la suite de la concertation et de l'avancée des études techniques, il s'est avéré que les objectifs poursuivis par le projet seraient difficilement atteignables.

Aussi, L'EPT et Vallée Sud Aménagement ont décidé de procéder, en accord avec la Ville, à la résiliation de la concession d'aménagement. Cette décision à été approuvée par le Bureau de Territoire le 28 novembre 2024.

FONTENAY-AUX-ROSES

Aménagement du quartier des Paradis (Fontenay-aux-Roses)

Le projet de la ZAC du quartier des Paradis prévoit :

- La démolition-reconstruction des logements sociaux existants (833 logements) et la construction d'environ 650 logements supplémentaires en vue d'apporter de la mixité au sein du quartier,
- La création d'espaces publics qualitatifs afin d'assurer une meilleure accessibilité et une meilleure ouverture du quartier sur la ville,
- L'implantation de commerces et de services en rez-de-chaussée,
- La réalisation d'équipements publics répondant aux besoins du quartier (crèche, réhabilitation de la maison de quartier, reconstitution de l'antenne jeunesse).

La ZAC a été créée en septembre 2019 par délibération du Conseil Territorial. Le traité de concession de la ZAC des Paradis a été signée le 13 janvier 2021. L'ensemble de l'équipe de MOE (espaces publics, Architecte coordinateur, AMO développement durable, OPCIC...) a été désigné en 2021. Les études des espaces publics sont en cours.

L'année 2022 a été marquée par l'actualité suivante :

- Mise à jour du plan guide et validation du cahier des prescriptions générales architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (T1 2022)
- Approbation en mars 2022 par le Conseil de Territoire du dossier de réalisation de la ZAC et du programme des équipements publics
- Approbation de l'avenant au traité de concession d'aménagement et de la convention de participation cadre au coût d'équipements de la ZAC (juin 2022)
- Approbation par arrêté préfectoral du Dossier Loi sur l'Eau (juin 2022)
- Délivrance du permis de démolir de la phase 1.

En 2024, un avenant au traité de concession a été signé, afin notamment d'intégrer la subvention versée par la Région Île-de-France au titre du dispositif « 100 Quartiers Innovants et Ecologiques ». Les travaux de la phase 1 ont débuté, avec la construction du programme immobilier de LNC.

Les différentes tranches de travaux de l'opération vont se dérouler entre 2024 et 2033.

MALAKOFF

ZAC multisite Dolet-Brossolette (Malakoff)

Sur une superficie d'environ 2 hectares, le programme porte sur environ 23 200 m2 de logements diversifiés (488 logements dont 212 en accession et 276 en locatif social), 3 200 m2 de résidence étudiante (138 chambres), 13 750 m2 de bureaux et 750 m2 de commerces, aménagement d'espaces publics dont une aire de jeux de 940 m2 et un terrain multisports de 380 m2 et un mail planté, réalisation de 800 places de stationnement.

L'opération a reçu le label EcoQuartier – étape 3 en février 2020.

Les équipements publics d'infrastructures prévus au programme des équipements publics de la ZAC ont été validés lors de l'approbation du dossier de réalisation par le Département des Hauts-de-Seine (aménagements prévus dans l'emprise de la RD 906), l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (assainissement, éclairage public et traitement des déchets) et par la Ville.

Un protocole de clôture a été réalisée en juin 2023 en vue d'une clôture définitive de la ZAC.

Une clôture définitive est prévue pour fin 2025.



ZAC Porte de Malakoff (Malakoff)

Le programme prévisionnel porte sur 70 000 m2 de bureaux et 10 000 m2 d'équipements publics (groupe scolaire de 3 500 m2, complexe sportif de 3 000 m2, salle polyvalente de 3 500 m2).

Les Ministères Sociaux ont lancé une procédure de marché global de performances pour la conception-réalisation de leur futur siège social (36 000 m2). Parallèlement, les Ministères ont initié une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Malakoff afin de construire leur futur siège social.

La réalisation du projet de l'Etat conditionne les autres actions d'aménagement sur ce secteur.

Une enquête publique environnementale a été réalisée par les ministères sociaux du 6 novembre au 6 décembre 2023 portant sur la construction du bâtiment et la mise en compatibilité du PLU associé.

Après analyse du dossier d'enquête publique, des observations déposées par le public, des commentaires du porteur de projet, la commission d'enquête de l'enquête environnementale unique a émis un triple avis défavorable.

Les travaux de construction ont débuté en 2024.



Les Arues (Châtillon)

Par délibération du 16 novembre 2020, le Bureau de Territoire a approuvé la passation d'un mandat d'études avec la SPL Vallée Sud Aménagement dont la signature est intervenue le 11 février 2021.

La zone d'activités des Arues est située au nord de la commune de Châtillon, entre le terminus de la ligne 13 du métro et la future gare Châtillon-Montrouge de la ligne 15 du Grand Paris Express. D'une superficie d'environ 10 hectares, le secteur est traversé par la coulée verte du sud parisien et présente un tissu urbain hétérogène avec une forte prédominance d'activités industrielles et artisanales. Lors de l'approbation du PLU en 2015, la volonté municipale était de développer l'activité tertiaire. Désormais, l'ambition est de promouvoir une mixité fonctionnelle avec la réalisation de logements, d'équipements publics, de commerces et services de proximité.

Le travail d'études de 2022 a permis d'affiner les principes d'aménagement et leur traduction opérationnelle.

Par délibération du 30 novembre 2023, le bureau du territoire a approuvé le traité de concession d'aménagement à la SPL Vallée Sud Aménagement.



L'année 2024 a été marquée par le lancement des études techniques et la désignation d'une maîtrise d'œuvre des espaces publics en vue de réaliser l'avant-projet des espaces publics et le dossier de réalisation de la ZAC.

Une enquête publique unique s'est déroulée du 26 janvier 2024 au mercredi 13 mars 2024.

Le commissaire enquêteur a émis par ailleurs 5 recommandations qui ne sont pas de nature à remettre en cause la création de la ZAC.

La ZAC a été créée lors du Conseil de territoire du 11 juillet 2024. Son aménagement a été confié à la SPL Vallée Sud Aménagement.



Projet Arc-en-Ciel (Châtillon)

L'école maternelle et le centre de loisirs Arc en Ciel à Chatillon (voir plan) constituent un équipe-ment majeur de la ville. Cet équipement est aujourd'hui vieillissant. La ville souhaite maintenir cet équipement majeur dans le cadre de la programmation du projet.

Par ailleurs, la ville a été contacté par le propriétaire des emprises jouxtant ce site en vue d'étudier la mutabilité du site.

Au regard de ces intentions, la Ville de Châtillon a sollicité l'EPT pour mener une étude urbaine en vue d'étudier les conditions possibles d'évolution de ce secteur.

Ainsi, l'EPT a confié, à Vallée Sud Aménagement une mission d'études préalables à la définition du projet urbain et d'évaluation des modalités techniques, juridiques et financières du secteur Arc en Ciel.

En 2024, le programme ci-dessous a été défini au sein de l'opération :

- Une école maternelle de 6 classes et son centre de loisirs.
- Des équipements publics : bureau d'information jeunesse, service jeunesse, salle polyvalente, studio d'enregistrement.
- Des logements sociaux et en accession.
- Des services et commerces.
- Des espaces publics.



Site ONERA (Châtillon)

L'ONERA est propriétaire de 2 sites qu'elle a pour objectif de céder dans la perspective d'un re-groupement de ses activités sur son site de Palaiseau. Le produit de ces cessions doit lui per-mettre de financer ses nouvelles installations scientifiques.

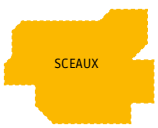
L'un de ses sites se trouve sur la commune de Châtillon, occupé par un imposant dans qui com-porte les contraintes d'un IGH de 12 étages. Sa mutation devra s'intégrer au contexte résidentiel et dans la dynamique de développement du territoire.

La libération du site est prévue pour 2027. Ainsi, la ville de Châtillon souhaite engager une ré-flexion sur le devenir des 4 hectares d'emprise foncière, en vue d'une mutation qui répondra aux besoins identifiés sur le secteur.



Site de l'ONERA à Châtillon

Ainsi à la demande de la ville de Châtillon, l'EPT a confié à Vallée Sud Aménagement la mission de réaliser ou de faire réaliser, au nom et pour le compte de la l'EPT et sous son contrôle, en concerta-tion étroite avec la Ville et l'Etat, l'ensemble des études préalables nécessaires à la définition du projet urbain et d'évaluation des modalités techniques, juridiques et financières en vue de l'enclenchement de la phase opérationnelle du projet.



Place du Général de Gaulle (Sceaux)

La place du Général de Gaulle à Sceaux a vocation à muter, notamment par la démolition de certains bâtiments, par la restructuration des voiries, et par la construction de plusieurs programmes immobiliers, incluant du commerce en rez-de-chaussée.

La signature du traité de concession d'aménagement (TCA) au profit de VSA a été approuvé par le Bureau de Territoire en novembre 2023. Cette opération fait l'objet de nombreux contentieux (recours déposés contre le TCA, le permis de démolir, le permis de construire...)

En 2024, plusieurs consultations ont été ouverte : maitrise d'œuvre des espaces publics, maitrise d'œuvre construction et AMO et maitrise d'œuvre démolition. Le permis de démolir a été déposé en septembre.

Habitat

Compétent sur les volets Habitat et Logement – nonobstant les compétences exercées par la Métropole du Grand Paris – le Territoire a renforcé ces dernières années son rôle de chef de fil sur cette thématique : renforcement du dispositif lié à la lutte contre l'habitat indigne, mise en œuvre du permis de louer, financement du logement social.

Temps forts 2024 :

L'OCTROI DE SUBVENTIONS D'AIDES À LA PIERRE POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le Bureau de territoire du 18 septembre 2018 a adopté un règlement d'aide à la pierre à l'échelle du Territoire. Plusieurs opérations ont pu bénéficier de subventions en 2024, pour un montant global de 2 109 408,48€ (correspondant aux notifications de subventions) :

- **1 opération à Bourg-la-Reine, pour un montant total de 219 235,20 € ;**
- **6 opérations à Clamart pour un total de 1 654 781,28 € ;**
- **1 opération à Châtenay-Malabry pour un total de 237 392 €.**

Les opérations subventionnées depuis la mise en œuvre du règlement d'aides à la pierre représentent un total de 291 logements sociaux, pour un financement moyen par logement de 7 248,83 €.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

L'Espace Info Energie de Vallée Sud – Grand Paris a été rattaché au service Habitat – Logement en septembre 2019. Cet espace dédié à la rénovation énergétique à destination des habitants du territoire est, depuis 2023, animé par la SEM Vallée Sud Rénov.

En 2024, Vallée Sud Rénov a poursuivi ses missions dans le cadre de l'animation de l'Espace Info Energie.

En parallèle, et en perspective de la création du Service Public pour la Rénovation de l'Habitat, Vallée Sud – Grand Paris s'est engagé dans le processus de réalisation d'une convention « Pacte territorial » en faveur de la rénovation de l'habitat couvrant les champs de la rénovation énergétique, de l'habitat indigne et de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. L'engagement dans cette démarche a été approuvée en conseil de territoire le 11 décembre 2024.

Le document, qui sera signé dans ce cadre avec l'Etat et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'Habitat (ANAH) sera finalisé en 2025.

L'actualité de Vallée Sud Rénov et de ses missions dans le cadre de l'Espace Info Energie du territoire sont détaillées au chapitre « Développement durable » du présent rapport.

Projet du Castel Regina à Bourg-la-Reine

Vallée Sud – Grand Paris a acquis l'ancien EPAHD "Castel Regina" avec le projet de requalifier ce bâtiment sis 12 boulevard du Maréchal Joffre en résidence sociale.

L'agrément en logement social a été sollicité auprès des services de l'Etat. 49 PLUS et 52 PLS ont été conventionnés le 9 décembre 2022 par les services de la DRIHL 92 (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'île de-France).

Un bail à réhabilitation a été signé entre Vallée Sud – Habitat et Vallée Sud – Grand Paris le 21 décembre 2023, permettant à Vallée Sud Habitat d'engager les travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier en vue de le louer à usage d'habitation pendant toute la durée du bail.

Le permis de construire a été déposé le 8 mars 2023 et délivré par la ville de Bourg-la-Reine. Les travaux ont démarré en 2024 et la livraison est prévue pour la rentrée 2025.

Livraison des résidences étudiantes Pierre Soulages et Rose Valland au sein de la ZAC Jean ZAY à Antony

L'EPT, en lien avec Vallée Sud Aménagement, a suivi la construction en vente en état de futur achèvement (VEFA) et de la livraison **des deux résidences étudiantes (136 et 234 logements étudiants) situées dans la ZAC Jean Zay à Antony le 16 juillet et le 17 octobre 2024.**

Les deux résidences étudiantes ont ainsi été mises à disposition du CROUS qui en a pris la gestion via deux conventions de gestion passées entre le CROUS et Vallée Sud – Grand Paris et approuvées par le Bureau du territoire du 25 mai 2023.

L'année 2024 a été également l'année de finalisation des conventions APL de ces deux résidences.



Lutte contre l'habitat indigne

Vallée Sud - Grand Paris assure une mission de détection de l'habitat indigne pour 8 communes : Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson et Sceaux.
Dans ce cadre, trois inspecteurs d'hygiène et de salubrité de l'habitat de Vallée Sud-Grand Paris traitent les plaintes portant sur des locaux à usage d'habitation, individuels ou collectifs, privés ou sociaux, dont le propriétaire est l'occupant ou le bailleur. L'intervention de Vallée Sud - Grand Paris est ensuite adaptée en fonction du type d'infraction constaté.

S'il s'agit d'une procédure relative à une infraction au Règlement Sanitaire Départemental (RSD), Vallée Sud - Grand Paris pilote la procédure et joue un rôle d'intermédiation avec les propriétaires et les locataires. Si nécessaire, la procédure peut conduire in fine à la prise d'un arrêté d'injonction de réaliser des travaux. Le traitement des plaintes consiste en :

- **la visite du ou des logement(s) concernés,**
- **la production d'un ou plusieurs rapports de visite et de courriers sur les suites à donner, les prescriptions de travaux, la procédure enclenchée,**
- **l'information auprès des parties sur leurs droits et obligations,**
- **la mise en œuvre et le suivi des procédures appropriées,**
- **l'information des villes à chaque étape de la procédure.**

Les plaintes concernent, dans la grande majorité, des problèmes d'humidité, d'aération, de ventilation et d'isolation thermique.

Cette compétence revêt un enjeu sanitaire important ainsi qu'une dimension sociale de protection de l'individu.

S'il s'agit d'une procédure liée à une insalubrité, l'EPT informe l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui est seule compétente en la matière.

Enfin, s'il s'agit d'une procédure de mise en sécurité (ex-péril) liée aux pouvoirs de police spéciale de l'Habitat concernant un bâtiment d'habitation, Vallée Sud - Grand Paris est compétent sur trois communes ayant transféré leur pouvoir au Président de l'EPT, à savoir : Clamart, Bourg-la-Reine et Châtillon. Dans ce cadre le service Habitat met en œuvre l'ensemble de la procédure et son suivi.

Chiffres clés 2024

- **103** dossiers de plainte ouverts,
- **81** dossiers en cours d'instruction,
- **22** dossiers clôturés,
- **77** visites de logements effectuées.

En complément, sur demande des notaires dans le cadre de la vente de biens immobiliers à usage d'habitation, 515 attestations de salubrité et de sécurité ont été délivrées par le service Habitat de Vallée Sud – Grand Paris durant l'année 2024 sur la commune de Clamart.

Mise en œuvre du dispositif du permis de louer

Le Conseil de Territoire a délibéré en juin 2021 pour la mise en œuvre du dispositif de Permis de louer sur 9 des 11 communes de Vallée Sud – Grand Paris (Antony, Bagneux, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge et Sceaux). Le dispositif est entré en vigueur le 1er février 2022. Les périmètres et critères ont été déterminés en lien avec les villes, au regard des enjeux identifiés au sein de leur territoire.

Une première modification des périmètres sur demande des villes de Sceaux, Châtillon et Montrouge a été approuvée en Conseil de territoire de décembre 2022 pour une entrée en vigueur le 1er juillet 2023.

Deux régimes sont applicables sur le territoire de Vallée Sud – Grand Paris : l'autorisation préalable de mise en location, dite APML, et la déclaration de mise en location, dite DML

RAPPEL DES DISPOSITIFS À L'ÉCHELLE DE VALLÉE SUD - GRAND PARIS	
Châtillon	APML
Clamart	APML
Malakoff	APML
Sceaux	APML
Bagneux	APML + DML
Châtenay-Malabry	APML + DML
Fontenay	APML + DML
Antony	DML
Montrouge	DML

Entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024, 203 dossiers d'APML et 101 dossiers de DML ont été traités par le service Habitat-Logement et Politique de la ville de Vallée Sud-Grand Paris.

Trois dossiers d'APML ont fait l'objet d'un refus, dont un refus lié à l'entrée en vigueur de l'interdiction de mise en location des logements ayant une étiquette énergétique G depuis le 1er janvier 2023. Deux dossiers ont fait l'objet d'un refus au regard d'une surface habitable ou d'une hauteur sous-plafond trop petite de logement au regard de la réglementation.



Foncier

La compétence en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU) a été transférée à l'EPT Vallée Sud - Grand Paris par la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017.

Vallée Sud - Grand Paris a délégué l'exercice du DPU aux communes qui l'ont demandé par délibérations du 7 mars et du 28 mars 2017 sur tout ou partie de leur territoire ou à des organismes (EPFIF, SADEV 94, SEMABA, SEMOP, SPLA du Panorama) sur certains secteurs d'aménagement opérationnel.

Les autres secteurs sont gérés directement par l'EPT. Ils correspondent à la totalité du territoire de la commune de Clamart et une partie du territoire des communes du Plessis-Robinson, de Sceaux, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et Châtillon.

Sur ces secteurs, l'EPT traite l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) qui lui sont transmises préalablement à des ventes immobilières par les notaires. Pour chacune d'elles, il précise s'il renonce à exercer son droit de préemption ou, à l'inverse, s'il souhaite préempter le bien.

Dans le cas où il souhaite préempter, l'EPT intervient en trois phases :

- La première ; de la réception de la DIA jusqu'à la signature chez le notaire. Entre ces deux étapes plusieurs mois s'écoulent et permettent au service foncier d'organiser les visites des biens avec le service des Domaines puis de rédiger et de faire valider les décisions de préemption. Cette étape est juridiquement très importante, puisqu'elle permet de justifier de l'intérêt général de ladite préemption. A la suite de cela, le service foncier traite avec les notaires et les administrés pour organiser la signature de l'acte de vente et la remise des clés.
- La seconde est une phase de gestion intercalaire des biens préemptés qui est étroitement liée avec le type de projet envisagé. Le service se charge de la gestion technique du patrimoine acquis et ce, jusqu'à la revente. Cette gestion nécessite de traiter des questions de sécurisation des biens, ainsi que de leur entretien courant.
- La dernière consiste à mettre en œuvre la revente des biens préemptés, en lien avec Vallée Sud Développement et les villes. Il s'agit essentiellement de commerces sur lesquels le service foncier travaille à trouver des repreneurs souhaitant implanter des activités attendues par la ville.

DIA TRAITÉES EN 2024			
Année	**Mois**	**Non préemption**	**Préemption**
2024	**JANVIER**	54	2
	FÉVRIER	61	1
	MARS	90	4
	AVRIL	111	4
	MAI	78	4
	JUIN	119	1
	JUILLET	101	4
	AOÛT	59	4
	SEPTEMBRE	68	2
	OCTOBRE	107	1
	NOVEMBRE	64	2
	DÉCEMBRE	108	8
	TOTAL	**1020**	**37**

1 020 Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues et traitées par l'EPT (dont 680 pour Clamart contre 176 pour Le Plessis Robinson, 75 pour Sceaux et 89 pour Châtillon).

Préemptions effectuées en 2024

37 préemptions ont donc été effectuées par Vallée Sud - Grand Paris sur l'année 2024. Ces 37 préemptions représentent un montant payé d'environ 8 264 842 € TTC et consigné auprès de la CDC (en cas d'obstacle au paiement du prix de vente) de 2 944 885 € TTC, soit un montant total dépensé d'environ 11 209 727 € TTC.

Parmi ces 37 préemptions ; 3 ont été déposées et instruites au titre du droit de préemption commercial (DPC), délégué à l'EPT sur le périmètre de la ville de Clamart par délibération du Conseil de territoire du 28 mai 2019.

Pour rappel 34 préemptions ont été réalisées en 2023 pour un montant total de 27 688 607 € TTC. Par conséquent, c'est une économie d'environ 16 478 880 € TTC réalisée en 2024.

Les 37 préemptions réalisées en 2024 visent essentiellement des biens situés sur la commune de Clamart (36) et ont été motivées pour beaucoup, par la volonté de maintenir, développer ou maitriser une armature commerciale diversifiée sur la ville.

Pour les murs commerciaux acquis, l'objectif est de les revendre à la SEM Vallée Sud Développement.

En ce qui concerne les autres biens préemptés (immeubles, logements, terrains) ils ont vocation à être revendus à des opérateurs (Vallée Sud Aménagement, Office de l'habitat du territoire, Vallée Sud Habitat ou autres) dans le but de mener diverses actions d'intérêt général. Ces actions visent essentiellement à la promotion de la qualité et de la diversité de l'habitat (restructuration urbaine de secteurs dégradés et peu qualitatifs, résorption de l'insalubrité, développement du parc de logements et notamment social, équipements publics...) mais aussi à permettre la réalisation d'équipements publics.

Plus globalement en matière d'urbanisme, ces actions d'intérêt général permettent la réalisation d'opérations d'aménagement et la mise en œuvre des orientations prévues dans des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation définies dans le PLUI).

Ces opérations de portage foncier sont assurées selon un principe d'équilibre dépenses/recettes qui tiennent compte pour ce faire, au moment de la revente des biens, non seulement du coût d'acquisition, mais aussi des frais de portage financier et de gestion intercalaire assumés par l'EPT.



Mobilités - déplacements

La mobilité joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne des habitants du Territoire et pour son dynamisme économique. Une bonne desserte en transports est un élément majeur de l'attractivité du Territoire dans un contexte de concurrence.

Le Territoire est bien desservi par les transports en commun. L'offre existante permet un bon niveau de desserte avec des modes lourds et semi lourds ayant une portée supra territoriale : RER B, RER C, Transilien N, Métro 4, Métro 13, Orlyval, Tramway T6 et Tramway T10.

L'offre de bus est diversifiée : TVM à la Croix de Berny RER, environ 40 lignes régulières RATP dont 5 lignes Noctilien, quelques lignes scolaires, des lignes locales, opérées par Vallée Sud Bus ou la RATP Cap Bièvre.

Présentation des politiques publiques menées par le Territoire

Pour l'EPT, l'objectif est de s'inscrire dans la politique globale de mobilité, c'est-à-dire d'encourager une mobilité plus rationnelle visant à améliorer la qualité de vie des habitants, à réduire les nuisances liées aux déplacements sur l'environnement et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Vallée Sud - Grand Paris participe pleinement à l'offre en mobilité sur l'ensemble de son ressort territorial.

- Dans le cadre d'une délégation de compétence d'Île-de-France Mobilités, l'EPT assure la gestion et le financement de 10 services réguliers locaux en tant qu'Autorité organisatrice de proximité depuis le 1er août 2022.

- L'EPT a approuvé lors du Conseil du 6 décembre 2022 son Schéma directeur cyclable. Il décline un des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial qui prévoit une part modale du vélo dans les modes de déplacement de 10 % d'ici à 2030 et une baisse de 70% des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports d'ici à 2050. Dans ce cadre, le Territoire mène des actions permettant d'encourager la pratique du vélo en tant que moyen de mobilité douce.

Chiffres clés 2024

Les chiffres clés des mobilités sur le Territoire

- **4 futures gares** du métro Grand Paris Express en travaux (3 gares du M15 et 1 gare du M18) avec une mise en service prévue fin 2026 ;
- **11 gares RER**, **6 stations de métro** (lignes 4 et 13), **2 lignes de tramway** T6 et T10, 2 gares Transilien ;
- **7 lignes ex-Paladin** (opérateur : RATP Cap Bièvre) qui desservent les communes d'Antony, Châtenay-Malabry et Le Plessis-Robinson sur le Territoire ;
- **10 services réguliers locaux du réseau Vallée Sud Bus** (opérateur : Transdev Vallée Sud) : la ligne 3 à Antony, la ligne 6 à Sceaux et Bourg-la-Reine, la ligne 7 à Antony et Bourg-la-Reine, la ligne 14 notamment à Châtenay-Malabry et au Plessis-Robinson, les lignes Clamibus et Clam'Express à Clamart, la ligne Le Petit Fontenaisien à Fontenay-aux-Roses, la ligne L'Hirondelle à Malakoff, la ligne Amibus à Châtillon, et la ligne Montbus à Montrouge.

Les chiffres clés 2024 sur l'offre vélo

Sur l'année 2024, l'offre de stationnement proposée par Vallée Sud – Grand Paris a augmenté et vient s'inscrire dans les objectifs issus du Schéma Directeur Cyclable qui a été adopté le 06 décembre 2022.

Les réalisations 2024 faites par Vallée Sud - Grand Paris sont les suivantes :

	2022 (total)	2023 (total)	2024 (total)
Nombre de places sécurisées total en Parking vélos (gare)	**210** (exploitation VSGP) **12** (exploitation communale)	**558** (exploitation VSGP) **12** (exploitation communale)	**778** (exploitation VSGP) **12** (exploitation communale)
Nombre de places libre total en Parking vélos (gare)supplémentaires (hors gares)	**108** (exploitation VSGP)	**242** (exploitation VSGP)	**274** (exploitation VSGP)
Nombre de places libres supplémentaires (hors gares)	**730** ajoutées par VSGP	**42** ajoutées par VSGP	**220** ajoutées par VSGP
Nombre de panneau M12	**113** ajoutées par VSGP	**129** ajoutées par VSGP	**85** ajoutées par VSGP

Chiffres clés 2024 (suite)

Les chiffres clés 2024 sur l'offre bus portée par Vallée Sud - Grand Paris

Depuis le 1er août 2022, Vallée Sud - Grand Paris est autorité organisatrice de proximité pour 10 services réguliers locaux.

L'offre a évolué au 14 janvier 2023 avec la modification de tracé et/ou d'horaires sur l'ensemble des lignes et la création d'un nouveau service de Transport à la demande (TàD) sur la ligne 6. Une nouvelle identité visuelle a été également créée dans ce cadre (nom, logo, site internet et le covering des 29 bus) afin d'unifier le réseau de bus à l'échelle du territoire.



(photo par Transdev)

274 361 voyageurs ont emprunté le réseau Vallée Sud Bus en 2024.

		Fréquentation 2022	Fréquentation 2023	Fréquentation 2024
Fréquentation par an	AMIBUS	14 876	2 500	5 647
	MONTBUS	22 663	4 259	6 253
	CLAM'EXPRESS	19 040	15 373	12 321
	CLAMIBUS	pas de données, lignes gratuites	4 259	6 253
	LE PETIT FONTENAISIEN		5 441	17 307
	L'HIRONDELLE		8 371	19 835
	LIGNE 3	4 419	17 600	49 231
	LIGNE 6	5 347	6 956	14 113
	LIGNE 7	1 211	9 566	19 980
	LIGNE 14	18 581	74 729	116 210
	TÀD LIGNE 6	Pas d'offre en 2022	3 649	3 917

Le travail effectué fin 2023 sur la billettique a permis d'obtenir des résultats en hausse sur le nombre de personnes transportées (près de deux fois plus qu'en 2023). En revanche, 6 véhicules de remplacement non équipés de billettique ont été mis en circulation sur les lignes à compter de septembre 2024 pour limiter l'offre non réalisée. Cela a impacté le nombre de validations voyageurs.

Au total, ce sont **744 863 kilomètres commerciaux** qui ont été réalisés sur tout le réseau en 2024 (en hausse de 1% par rapport à 2023).

		Km commerciaux 2022	Km commerciaux 2023	Km commerciaux 2024
Fréquentation par an	AMIBUS	85 644	95 622	100 914
	MONTBUS	42 530	49 848	53 232
	CLAM'EXPRESS	31 341	29 800	29 856
	CLAMIBUS	63 193	96 204	99 604
	LE PETIT FONTENAISIEN	28 654	44 430	45 220
	L'HIRONDELLE	26 970	51 973	52 891
	LIGNE 3	25 639	77 607	78 403
	LIGNE 6	18 457	45 090	38 161
	LIGNE 7	7 718	56 004	50 650
	LIGNE 14	56 796	188 054	191 128
	TÀD LIGNE 6	Pas d'offre en 2022	4 126	4 804

Les principales interventions du service Mobilités en 2024 :

Vélo







❱ Aménagements vélo :

En 2024, le chemin sylvestre a été réalisé. Il s'agit d'une voie verte de 3m de large traversant la forêt de Verrières à Châtenay-Malabry. Elle relie la route de Saint-Leu au Square Paul Vaillant Couturier (1900m linéaires). Le tronçon étant situé sur du foncier appartenant à l'Office National des Forêts (ONF), une convention a été établie au préalable pour permettre l'aménagement et l'entretien de ce tronçon. Tout le long du parcours, des placettes dotées de mobiliers d'assise offrent des points de vue sur la Cité Jardin et la forêt. Des panneaux d'information sur l'écosystème forestier et sa gestion ont également été installés afin de sensibiliser les promeneurs sur le rôle de la forêt.

❱ Stationnement :







En 2024, des arceaux libres ont été posés sur différentes communes du territoire :

- Châtenay-Malabry : 13 arceaux = 26 places
- Clamart : 12 arceaux = 24 places
- Fontenay-aux-Roses : 13 arceaux = 26 places
- Sceaux : 72 arceaux = 144 places

Soit un total de **110 arceaux pour 220 places** de stationnement vélo.

Concernant le déploiement de parkings vélos Ile-de-France Mobilités sur les gares du Territoire, il est à rappeler qu'Ile-de-France Mobilités finance 70% des travaux liés à l'installation des consignes et 100% des coûts d'exploitation. En 2024, 4 nouvelles consignes ont été réalisés et mises en service. Au total, 13 consignes étaient en exploitation en fin d'année : Clamart (40 places), Bourg-la-Reine (151 places), Fontenay-aux-Roses (20 places), Antony (58 places), Châtillon-Montrouge (56 places), Croix de Berny (76 places), Hôpital Béclère (20 places), Malakoff Etienne Dolet (52 places), Malakoff Plateau de Vanves (77 places), Lucie Aubrac (120 places, depuis avril 2024), Barbara (60 places, depuis avril 2024), Antony Les Baconnets Nord (20 places, depuis juin 2024), et Fontenay-aux-Roses Nord (20 places, depuis octobre 2024). D'autres consignes sont en étude : Antony Fontaine-Michalon (20 places prévues) et Antony Parc de Sceaux (20 places prévues).

En 2024, un nouveau service de stationnement sécurisé à destination des habitants du Territoire a été déployé dans le cadre d'une expérimentation. 4 Vélobox usagers ont été installés sur les communes de Bourg-la-Reine, Montrouge, Clamart et Antony. Ce dispositif permet de stationner jusqu'à 5 vélos et est financé par Vallée Sud – Grand Paris.

❱ Services :

Concernant le travail sur les services vélos en 2024, l'étude d'opportunité sur les services pertinents à déployer sur le Territoire a conduit à :

- **La création d'un guide vélo** à destination des habitants du territoire (réalisé à l'été 2024) et disponible en ligne : https://www.valleesud.fr/publications/guide-du-velo/ ;
- **Des propositions de nouvelles stations de réparation et de gonflage** pour les vélos (réalisations prévues en 2025) ;
- **L'ajout de panneaux M12 complémentaires** (89 ont été ajoutés en 2024), avec des projets d'installation de nouveaux panneaux en 2025 à Clamart et Châtenay-Malabry ;
- **Des échanges pour débuter un partenariat avec l'application Géovélo**, avec pour objectif de suivre plus finement la fréquentation des axes cyclables du territoire, de recueillir les retours des utilisateurs (état de la chaussée, cyclabilité, dangerosité de carrefours), et de valoriser les itinéraires réalisés ou en cours de réalisation par le territoire via des outils de communication intégrés.



Téléchargez le Guide Vélo en flashant le QRcode ci-contre

Retour au sommaire

- **Concertation et collaboration :**

En décembre 2023, Vallée Sud - Grand Paris a signé une charte d'engagements réciproques avec les représentants de 9 des 11 associations cyclistes du territoire afin de les associer à la mise œuvre du plan vélo adopté en 2022.
En 2024, un comité territorial de suivi réunissant les villes et les associations s'est tenu à la mi-année.
Également, le Territoire a participé à plusieurs rencontres avec les associations vélos dont :

- Des réunions techniques sur des secteurs spécifiques (Noveos au Plessis-Robinson, RD906 à Clamart, etc.), sur les projets d'aménagement cyclable en cours, ainsi que sur les projets urbains portés par Vallée Sud Aménagement ;
- Un comité Ville à Châtenay-Malabry avec les associations vélos locales.

Bus

Depuis août 2022, les lignes de desserte locale sont gérées par Vallée Sud – Grand Paris dans le cadre d'un marché spécifique. Ce marché a été attribué à Transdev Vallée Sud en avril 2022 pour une période de 30 mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois. Cette prolongation a été actée en 2024 et sera effective jusqu'au 03 octobre 2025.

Vallée Sud – Grand Paris a travaillé activement en 2024 au renouvellement de ce marché.

Au quotidien, le service Mobilités :

- **Assure un suivi hebdomadaire du réseau** avec l'exploitant sur différents sujets : problèmes d'exploitation, informations voyageurs, mobilier urbain, réclamations, modifications d'offre, évènements, déviations, etc. ;
- **Assure un reporting mensuel auprès des villes** pour communiquer les chiffres clés du réseau ;
- **Travaille sur des modifications d'offre pour répondre aux demandes des villes** ;
- **Administre le dispositif Pass'Local** mis en œuvre sur 3 lignes depuis la restructuration du réseau en janvier 2023.



Autres projets

Les services de Vallée Sud - Grand Paris ont également été mobilisés pour représenter le Territoire et les intérêts des communes dans des projets structurants :

- **Le VIF** (Réseau Vélo Ile-de-France anciennement nommé le RER vélo), porté par la Région Île-de-France, et qui projette d'assurer un maillage cyclable continu et performant à l'échelle de l'Île-de-France. Le Territoire de Vallée Sud est concerné par plusieurs itinéraires : V2, V8 et V20
- **Contrat de pôles des gares de la ligne 15 du Grand Paris Express.** Le Territoire s'assure de la cohérence des projets notamment par rapport aux lignes de bus exploitées et suit les projets de stationnement vélo sécurisé en tant que maîtrise d'ouvrage sur les différentes gares
- **Restructuration des réseaux de bus** en lien avec les projets de transport collectif structurant (Tramway T10 après la mise en service mi-2023 et Métro 15 prévu pour fin 2026). Le Territoire accompagne les communes pour faire un retour sur les études pilotées par Île-de-France Mobilités, qui concernent des lignes bus structurantes. Ces projets ont également un impact sur la voirie (demande d'aménagements de quais bus et autres). Le service Mobilités se charge de faire le lien entre les différentes Directions, depuis les nombreux transferts de voirie.

Participation aux évènements des communes

Le service Mobilités de Vallée Sud - Grand Paris a également été mobilisé pour représenter le Territoire lors de différents évènements :

- Inauguration des consignes de Malakoff en gare de Malakoff Plateau de Vanves le 27 janvier 2024 ;
- Réunion publique à Sceaux le 7 février 2024 ;
- Inauguration de la consigne Lucie Aubrac à Bagneux le 29 avril 2024 ;
- Printemps des Transitions à Sceaux le 1er juin 2024 ;
- Forums des associations à Clamart le 7 septembre 2024 et à Montrouge le 14 septembre 2024 ;
- Promotion du Clam'Express au sein des écoles de Clamart et au marché du Trosy ;
- Inauguration du Chemin Sylvestre à Châtenay-Malabry le 5 octobre 2024 ;
- Présence aux nocturnes de Sceaux le 11 octobre 2024.



Collecte et gestion des déchets ménagers

L'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris exerce la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » depuis sa création.

La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée via le recours à des prestations de services et à la régie directe.

S'agissant du traitement des ordures ménagères, cette compétence a été déléguée :

- au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) concernant les communes de Bagneux, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff et Montrouge,
- au Syndicat intercommunal Massy-Antony pour le chauffage urbain (SIMACUR) pour les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Sceaux.

Chiffres clés 2024

Tonnages collectés en 2024

89 224 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (217.66 kg/an/hab.),
18 817 tonnes d'emballages et papiers, hors verre (45.90 kg/an/hab.),
6 528 tonnes d'emballages en verre (15.92 kg/an/hab.),
7 794 tonnes de déchets végétaux (19 kg/an/hab.),
2 011 tonnes de déchets alimentaires

Patrimoine

1 171 Points d'Apports Volontaires
1 déchetterie territoriale implantée à Verrières-le-Buisson.

Vallée Sud - Grand Paris, Territoire pionnier pour la diminution des déchets

Vallée Sud - Grand Paris s'inscrit dans une logique visant à réduire l'impact environnemental. Le Territoire conduit notamment une politique de réduction du tonnage de déchets collectés et a pour objectif de limiter le tonnage de déchets incinérés. Vallée Sud - Grand Paris a déployé une politique de tri des déchets reposant sur un élargissement progressif des consignes de tri. Le Territoire est engagé dans une démarche de réduction des déchets et de tri à la source depuis plusieurs années.
Cet engagement se traduit en particulier par la mise en œuvre de plusieurs actions et services dont :

- Le maintien des opérations de formation et de distribution de **matériel de compostage** via des tutoriels et livraisons à domicile ;
- L'accompagnement des conseils syndicaux et bailleurs qui le souhaitent dans la mise en place de la gestion de proximité (compostage en pied d'immeuble) : diagnostic, fourniture du matériel et suivi pendant 8 à 12 mois pour assurer la pérennité du site e compostage
- **Le déploiement de la collecte des encombrants à la demande** à l'ensemble des villes du territoire au 1er janvier 2024. Les usagers peuvent prendre rendez-vous pour déposer les mobiliers et équipements d'ameublement, les déchets de bricolage, les Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques et les déchets toxiques ;
- **Le déploiement de la collecte des déchets alimentaires** sur les secteurs pavillonnaires du territoire au 1er janvier 2024, après des expérimentations concluantes sur deux quartiers au Plessis-Robinson et à Antony;
- La mise en place du tri sur le marché alimentaire du Plessis-Robinson avec une collecte séparée des emballages, des déchets alimentaires et des ordures ménagères.
- La facilitation des démarches en ligne concernant la gestion des déchets ;
- L'amélioration de l'accès à la déchèterie Territoriale à Verrières-le-Buisson pour permettre davantage le tri des déchets qui ne sont pas collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire de proximité ;
- Le maintien du défi zéro déchet pour tous.

Opération Défi Zéro déchet

La fin de la saison 6 du Défi Zéro Déchet de Vallée Sud – Grand Paris a été célébrée le 11 juin 2024. 222 foyers se sont inscrits à cette opération Défi Zéro Déchet 2023-2024.

Le Territoire accompagne pendant 7 mois les foyers en leur proposant des ateliers sur différentes thématiques (cuisine, faire soi-même, couture, théorique et partage) permettant à chacun de tester et conserver des écogestes.

La mobilisation des 45 foyers ayant pesé leurs déchets a ainsi permis de démontrer la réduction de la quantité de déchets produits. En effet, on estime à 11,7 tonnes de déchets (ordures ménagères – OM et emballages et papiers – EMB) évitées sur la durée du Défi. Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'objectif est de réduire la quantité de déchets par habitant pour atteindre à minima -25% en 2030 et -45% par habitant à l'horizon 2050 (par rapport à l'année de référence 2017). Les participants du Défi Zéro Déchet remplissent déjà cet objectif de réduction pour les OM et EMB.

La saison 7 du Défi a été lancée en octobre 2024. Au-delà de la participation des foyers aux ateliers, la création, à nouveau, de groupe de participants par secteur géographique permet de mieux se connaitre entre eux, de favoriser le partage d'astuces locales, de faire du covoiturage pour se rendre aux ateliers et de s'investir davantage en menant un projet commun (se voir en dehors du Défi, créer une objethèque, visiter des ressourceries...).





Eau et assainissement

Au quotidien, les eaux usées (environ 30 millions de m³) sont acheminées vers les stations de traitement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) qui en assure la dépollution.

Les eaux pluviales sont collectées et transportées afin d'être restituées au milieu naturel, la Bièvre et la Seine, après régulation et prétraitement si nécessaire. Le réseau d'assainissement collectif géré par Vallée Sud-Grand Paris couvre 825 km.

L'entretien du réseau consiste en la réalisation de campagnes de dératisation, de curages, et de travaux d'urgence et en la vérification de la conformité des raccordements. Depuis début mars 2022, cet entretien est géré via un marché de prestation de services pour l'ensemble du Territoire dont le prestataire est VEOLIA.

Le Territoire effectue en parallèle d'importants travaux de réhabilitation.

En complément des travaux permettant d'augmenter les capacités de stockage et de rétention des eaux pluviales, Vallée Sud - Grand Paris est engagé dans une politique active d'entretien et de rénovation des réseaux d'assainissement de son domaine public. Cette action permet de lutter efficacement contre les inondations et de préserver le milieu naturel.

Chiffres clés 2024

Réseaux d'assainissement – année 2024

Désignation (linéaire en ml)	2024
Linéaire de réseau eaux pluviales	205 415,84
Linéaire de réseau eaux usées	220 185,13
Linéaire total de réseau séparatif	**425 600,97**
Linéaire de réseau unitaire	**398 235**
Linéaire de refoulement	**788**
Linéaire total de réseau du territoire	**824 623,97**

OUVRAGES ANNEXES AUX RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2024

En 2024, sur le Territoire Vallée Sud – Grand-Paris, 24 141 ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement ont été recensés

Type d'ouvrages	2024
Regards réseau	21 667
Avaloirs et grilles	8365
Vanne	14
Dégrilleurs	3
Dessableurs	9
Débourbeur/déshuileur	23
Régulateurs de débit	2
Total	**24 141**

POSTES DE RELÈVEMENT

En 2024, on dénombre 17 postes de relèvement sur le territoire :

- 11 postes de relèvement des eaux usées
- 5 postes de relèvement des eaux pluviales
- 1 poste de relèvement unitaire

Ces ouvrages ont pour rôle de relever les effluents lorsque les contraintes de pente ne permettent pas l'écoulement gravitaire. Ces postes sont équipés de pompes dont le fonctionnement et la consommation en énergie sont contrôlés par le délégataire.

BASSINS DE RÉTENTION

En 2024, le territoire compte 60 bassins de rétention d'eaux pluviales qui assurent partiellement ou entièrement les fonctions de stockage, régulation, décantation et de flottation des effluents

Ces bassins font l'objet de curages réguliers par le prestataire pour assurer leur bon fonctionnement et de vérifications sur leurs équipements d'autosurveillance.

Temps forts 2024 :

FINALISATION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE À LA MISE EN PLACE D'UN SCHÉMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) est un document d'orientations, qui devra permettre de définir une politique générale à court, moyen et long terme en matière d'assainissement pour les eaux usées et pluviales adaptée au contexte du Territoire. Il permet de faire un bilan général de la situation actuelle et future. Il s'agit d'un outil de gestion technique et économique du système d'assainissement. Il a été finalisé fin 2024 et devra être approuvé en bureau du territoire.

POURSUITE DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET DE POSE D'ÉQUIPEMENT DE MESURE SEMI PERMANENTS SUR LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT ET D'EXPLOITATION DES MESURES

Cette autosurveillance va permettre de comprendre comment nos réseaux se comportent en cas de pluie. Selon les résultats obtenus, des travaux pourront être définis pour résoudre les dysfonctionnements constatés. A la fin du marché, le prestataire dépose les instruments de mesure.

Cette mission vient en complément du marché d'assistance à la mise en place du schéma directeur et zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

CONVENTION DE MANDAT - CONTINUITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DES RIVERAINS DANS LEUR MISE EN CONFORMITÉ DE LEURS INSTALLATIONS INTÉRIEURES.

Pour mémoire, dans le cadre de son 11ème programme (2019-2024), l'Agence Eau Seine Normandie a mis en place un dispositif d'aides pour les propriétaires qui mettent en conformités leurs installations d'assainissement.

La mise en place d'une telle démarche contribue à améliorer le service rendu auprès des usagers. Cela permet également de se conformer au règlement d'assainissement du Territoire dans le but de protéger l'environnement, d'éliminer progressivement les sources de pollution présentant un risque sanitaire ou environnemental et répondre aux attentes préfectorales.

Le montant de l'aide est plafonné à 4 200 €. Après échange avec l'AESN, il s'avère que la mutualisation n'est pas possible. En effet si un riverain effectue des travaux inférieurs à 4200 €, le reliquat ne pourra pas être versé à un autre riverain dont les travaux seraient supérieurs à 4200 €.

OBJECTIF BAIGNADE EN SEINE – JO 2024

En 2024, lors des Jeux Olympiques à Paris, des épreuves se sont déroulées sur la Seine.

Depuis 2 ans, les acteurs institutionnels (Ville de Paris, Etat, Collectivités locales) ont poursuivi les actions et la dynamique pour améliorer la qualité de l'eau en supprimant les rejets polluants. Une partie du Territoire était concernée, il s'agit du bassin de la Bièvre.

Le territoire a poursuivi ses campagnes d'enquêtes de conformité afin d'identifier les mauvais branchements et d'inciter les riverains à se mettre en conformité en les accompagnant dans leurs démarches en leur indiquant qu'ils pouvaient bénéficier des subventions de l'AESN. Par ailleurs, pendant la période des Jeux olympiques 2024 et paralympiques 2024, des mesures quotidiennes de déversement (données du système de collecte du territoire) étaient transmises à la DRIEAT afin de garantir la qualité des eaux de baignade pour les athlètes.

CAMPAGNE DE CURAGE

Curage préventif des réseaux

- Réseaux d'eaux pluviales : 1590 mètres linéaires,
- Réseaux eaux usées : 13665 mètres linéaires,
- Réseaux unitaires : 2160 mètres linéaires,
- Nombre de grilles et bouches avaloirs curés : 6658.

Au total, 17415 mètres linéaires de réseaux d'assainissement et 6658 grilles et bouches avaloirs ont été curés sur l'ensemble du territoire Vallée Sud - Grand Paris.

Bilan du curage préventif réalisé

Concernant l'entretien des avaloirs, deux campagnes de curage ont été programmées :

- De mai à juin pour la campagne d'été : curage de 30% des avaloirs sur le territoire afin de prévenir les engorgements qui pourraient survenir lors des orages d'été,
- De novembre à décembre pour la campagne d'hiver : curage de l'ensemble des avaloirs afin de les désobstruer après la chute des feuilles en automne.

Désobstructions

Les réseaux d'assainissement non visitables et les branchements sont susceptibles de s'obstruer par des déversements non admissibles (graisses, lingettes, sable, terre, béton etc.) malgré le curage préventif des ouvrages.

En 2024, 30 interventions de désobstructions ont été réalisées sur le territoire :

Communes	Nombre de désobstructions		
	Réseau	Branchement	Accessoires
Antony	9	10	6
Bagneux	1	1	3
Bourg-la-Reine		1	1
Châtenay-Malabry	3	4	5
Chatillon			1
Clamart	3	1	17
FAR	2		2
Le Plessis-Robinson	7	1	2
Malakoff			2
Montrouge	1		1
Sceaux	2	3	3
Total VSGP	**28**	**21**	**43**

CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Chaque année deux campagnes de dératisation sont réalisées sur le territoire :

- De mars à avril pour la campagne de printemps,
- D'octobre à novembre pour la campagne d'automne.

Le choix des réseaux à dératiser s'appuie sur la capitalisation des observations de présence de rats sur le territoire (par nos équipes et par les riverains) dans son Système d'Information Géographique (SIG) :

- Le recueil d'informations terrain recensées lors de la visite annuelle des réseaux d'assainissement : zones où la présence de rats a été détectée,
- Les interventions de dératisation à la suite des réclamations des riverains et des communes,
- Le suivi de la consommation des appâts.

Cette méthodologie permet d'identifier les zones stratégiques sur lesquelles seront concentrées les actions de dératisation.

Les campagnes de dératisation des réseaux d'assainissement ont été réalisées par VEOLIA :

- 2500 regards d'assainissement pour la campagne printemps ;
- 2500 regards d'assainissement pour la campagne d'automne.

Soit un total 805 voies avec 5000 regards traités sur l'ensemble du territoire.

CAMPAGNE DE MISE EN CONFORMITÉ

Les enquêtes de conformité permettent de vérifier le bon raccordement des installations en domaine privé sur le réseau d'assainissement public, conformément au règlement du Territoire en vigueur.

Ils mettent en évidence des non-conformités telles que :

- L'inversion de branchement : les rejets d'eaux usées dans les collecteurs d'eaux pluviales,
- L'absence de regard de branchement.

Les diagnostics sont réalisés par VEOLIA qui établit ensuite le rapport de contrôle. Les résultats sont fournis à la collectivité et au riverain qui a la charge de réaliser les travaux de mise en conformité.

En 2024, 199 enquêtes de conformité (contractuelles hors ventes) ont été réalisées,

MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME DE COLLECTE

La DRIEAT est chargée d'évaluer la conformité du système d'assainissement de la zone agglomérée parisienne. Afin de se mettre en conformité, le Territoire poursuit les actions menées depuis 2017 :

- Le manuel d'auto-surveillance du Territoire,
- La mise à jour du référentiel SANDRE (données et référentiels sur l'eau pour le Service d'Information sur l'eau du Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau),
- La liste des déversoirs d'orage connus sur le territoire,
- 8 déversoirs d'orage sont instrumentés,
- La mise à jour des ouvrages de déversement,
- L'établissement du bilan de fonctionnement.

LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES

Vallée Sud - Grand Paris intervient régulièrement sur ses réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales afin de réaliser des travaux visant à mieux protéger les quartiers des inondations et lutter contre la pollution, notamment du milieu naturel.

Trois grandes catégories de travaux peuvent être distinguées :

- Les travaux de « réhabilitation » par l'intérieur de la canalisation dégradée, sans ouverture de tranchées,
- Les travaux de reconstruction des canalisations très dégradées nécessitant l'ouverture de tranchées,
- La création de nouveaux réseaux nécessitant également des ouvertures de tranchées et motivées principalement par la mise en place d'un réseau séparatif.

Bilan des travaux assainissement réalisés 2024 par la Direction des Travaux d'Infrastructure

Ville	Rue	Montant travaux eaux usées € TTC	Montant travaux eaux pluviales € TTC	Montant total travaux € TTC
Clamart	Avenue de la Sygrie	**968 484**	**645 656**	**1 614 140**
Clamart	Rues de Champagne et d'Île-de-France	**770 428**	**513 612**	**1 284 040**
Châtenay-Malabry	Voie de la Vallée aux loups	**322 345**	**214 897**	**537 542**
Le Plessis-Robinson	Rue Fernand Fourcade	**2 928 825**	**1 952 550**	**4 881 375**
Bourg-la-Reine	Rue Auguste Demmler et avenue du Lycée Lakanal	**1 187 102**	**791 401**	**1 978 503**
Fontenay-aux-Roses	Rue Durand Benech	**1 256 688**	**837 792**	**2 094 480**
Châtenay-Malabry	Cité Jardin (objectif eau de baignade – JO 2024)	**139 171**	**86 982**	**226 153**
Châtenay-Malabry	Démonstrateur écologique de la Sygrie	**547 045**	**364 696**	**911 741**
TOTAL				**13 527 674**

Bilan des travaux d'assainissement (d'un montant supérieur à 5000€) réalisés en 2024 par le service Espace public

Villes	Adresse	Nature de l'opération	Montant des travaux (€ TTC)
ANT	Rue de l'Ouest	Réfection assainissement	**12 471,60**
ANT	Rue Fernand Fenzy	Reprise tampon	**6 145,20**
ANT	34 ue des Hautes Bièvres	Travaux d'assainissement	**44 826,00**
ANT	Rue des Sorrières	Reprise branchement EP	**14 096,40**
ANT	Avenue Victor Hugo	Reprise branchement	**20 289,60**
ANT	36/38 rue des Rabelais	Remplacement tampon	**5 931,60**
ANT	112 av Paul Valery	Assainissement	**12 399,60**
BAG	Rue de la Pierre Plate	Travaux d'assainissement	**100 600,20**
BAG	Rue Gustave Courbet	Reprise branchement	**32 221,20**
BAG	Avenue des Garlandes	Reprise assainissement	**35 127,60**
BLR	Rue Armand Millet	Mise en place de pompes	**211 200,00**
BLR	Rue Armand Millet	Travaux d'assainissement	**83 652,00**
BLR	Rue Armand Millet	Travaux d'assainissement	**390 006,35**
BLR	Av Lycée Lakanal	Réparation branchement	**24 180,60**
BLR	Rue des Vergers	Reprise branchement	**16 069,20**
BLR	Rue Dineur	Reprise branchement	**11 359,80**
CHA	Rue des Roissys	Branchement d'assainissement	**33 036,96**
CHA	Rue Ester Cordier	Branchement d'assainissement	**19 285,80**
CHA	Rue Estienne Desforges	Réfection avaloir	**8 645,40**
CHA	Rue du Panorama	Reprise avaloir	**5 636,40**
CHAT	Rue des Fauvettes	Remplacement tampon	**15 870,00**
CHM	Angle Albert Thomas / Paul Laforge	Reprise avaloir	**6 255,60**
CHM	Rue Colbert	Reprise tampon	**6 408,00**
CHM	1 Rue Maximilien Robespierre	Réfection d'assainissement	**19 447,20**
CLA	Rue des Vignes	Branchement d'assainissement	**33 721,80**
CLA	Rue des Vignes	Reprise avaloir	**8 116,20**
CLA	Rue de Fleury	Création grille avaloir	**9 532,80**
CLA	Rue du Midi	Assainissement	**35 943,60**
CLA	Rue Alfred	Reprise avaloir	**5 567,40**
CLA	2 Rue des fleurs	Réfection d'avaloir	**8 617,20**
CLA	9 rue du Docteur Roux	Reprise branchements	**15 885,00**
CLA	Av de la Porte de Trivaux	Création d'avaloir	**17 952,00**
CLA	Rue Alfred	Remplacement tampon	**9 613,20**
CLA	Av Léon Cambillard	Remplacement tampon	**6 173,40**
CLA	8 rue de Champagne	Reprise avaloir	**9 390,60**
LPR	Rue Usséglio	Remplacement tampon	**6 408,00**
LPR	Rue de la Garenne	Remplacement tampon	**11 448,00**
LPR	Jardin de la Mairie	Affaissement	**30 861,60**
MAL	Rue Etienne Dolet	Création grille avaloir	**12 800,40**
MONT	Rue Sylvie Candas	Remplacement tampon	**6 693,60**
MONT	26, Rue de la Fontaine	Reprise Collecteur	**70 914,00**
PLR	Avenue Galillée	Réfection réseau d'assainissement	**13 830,00**
SCX	Rue Madeleine Crenon	Travaux d'assainissement	**116 445,00**
TOTAL			**1 353 876.11**

Eau potable

Vallée Sud - Grand Paris est compétent pour préserver la sécurité, la continuité et la qualité du service public de l'eau sur tout le territoire.

L'établissement public territorial a délégué cette compétence au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), qui assure la production et la distribution d'eau potable pour 135 communes, soit 4,1 millions de consommateurs, et délibère chaque année pour approuver le rapport d'activité du SEDIF.

Vallée Sud - Grand Paris compte 11 délégués titulaires sur 135 délégués titulaires et autant de suppléants qui siègent au comité du SEDIF, dont plusieurs sont membres des commissions thématiques communication, tarification, suivi du délégataire et contrôle financier.

Chiffres clés 2024

En 2024, 19 473 443m3 d'eau ont été consommés sur le Territoire.

Prix du service de l'eau en €/m3	2024
Production et la distribution d'eau potable	1,4728
Collecte et traitement des eaux usées	2,6273
Taxes et redevances des organismes publics	0,8588

Sur le Territoire, il y a eu **175 interruptions de service non-programmées et 57 réclamations écrites.**



Sécurité incendie

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence "sécurité incendie" est assurée par le Territoire Vallée Sud - Grand Paris sur l'ensemble des 11 communes qui le constitue. L'exercice de cette compétence consiste à assurer la maintenance préventive et curative et le renouvellement des poteaux et bouches incendie, la création ou le renforcement des réseaux de distribution d'eau alimentant ces équipements, les contributions financières à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP).

Pour Vallée Sud - Grand Paris, l'enjeu de cette politique publique consiste à garantir la fonctionnalité de l'ensemble des hydrants et de lutter contre les nouvelles pratiques d'ouverture sauvage des bouches à incendie durant les périodes de canicule.

Chiffres clés 2024

Au 27 août 2025, le Territoire gérait 2 294 appareils répartis comme suit :

397 poteaux incendie, 1 897 bouches incendie

216 appareils sont équipés de kit sécure.



Éclairage public

Le Territoire Vallée Sud - Grand Paris dispose de la compétence éclairage public et signalisation tricolore lumineuse de huit communes (Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff et Sceaux) depuis le 1er septembre 2024

Chiffres clés 2024

Ville	Nombre de désobstructions
Bagneux	2 614
Bourg-La-Reine	1 808
Châtillon	2 732
Châtenay-Malabry	3 202
Clamart	5 327
Fontenay aux Roses	1 906
Malakoff	2 220
Sceaux	2 686
Total	**20 495**

Temps forts 2024 :

Le Territoire a poursuivi son programme de rénovation soutenu qui concerne le remplacement des luminaires d'éclairage public sur environ 1/3 de son parc.

Ces travaux concernent la réalisation d'une campagne de rénovation des sources lumineuses dont l'objectif est d'une part l'abaissement de la puissance installée et d'autre part la mise à niveau du patrimoine d'éclairage. Ces travaux ont débuté en 2022.

MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Des tournées nocturnes sont programmées sur l'ensemble du périmètre tous les 15 jours entre janvier et avril et entre novembre et décembre, et tous les mois entre mai et octobre. Ces prestations sont réalisées par les sociétés Citeos et Bouygues.

Ces tournées permettent aux prestataires de détecter les points lumineux qui ne fonctionnent pas et de pouvoir réparer ces dysfonctionnements.

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE

Chaque fin d'année, Vallée Sud - Grand Paris organise la pose et la dépose des décorations de fin d'année.

La pose est effectuée entre fin octobre et fin novembre. Il est impératif que l'ensemble des illuminations soit posé pour le dernier week-end de novembre. La dépose est réalisée entre mi-janvier et fin février. Les illuminations sont fournies par les communes, les prestataires de Vallée Sud - Grand Paris se chargent uniquement de la vérification, de la pose et de la dépose.

Les travaux de rénovation réalisés en 2024 :

Commune	Rue	Montant TTC
BAG	Avenue de Verdun	**42 689,20**
BLR	Rue Bobière de Vallière	**90 871,95**
BLR	Rue Brun	**41 509,26**
SCX	Rue Michel Voisin	**20 839,92**
CLA	Rue de Champagne / Ile de France	**234 945**
BAG	Avenue de Stalingrad	**75 422,18**
BAGMAL	Rue Victor Hugo	**119 913,06**
CHM	Voie de la Vallée aux loups	**108 907,38**
BLR	Rue Alfred Nomblot	**166 005,59**
BLR	Rue Violette	**11 694,89**
BLR	Rue Perthuizot	**9 347,15**
CHM	Avenue Jean Jaurès phase 1	**305 567,46**
TOTAL		**1 227 713,04 €**



La voirie

La compétence voirie est exercée sur 8 communes : Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtillon, Châtenay-Malabry, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Malakoff. Les villes de Bagneux et Châtillon ont intégré le territoire pour la compétence voirie depuis le 1er septembre 2024. La compétence voirie est également partiellement exercée sur la commune de Montrouge.

Les travaux de rénovation réalisés par la Direction des Travaux d'Infrastructure en 2024 :

Commune	Rue	Montant TTC
FAR	Rue Durand Benech	**2 095 000**
BLR	Rue Auguste Demmler / avenue du Lycée Lakanal	**1 223 000**
SCX	Rue Michel Voisin	**347 000**
SCX	Place Frédéric Mistral	**démarrage**
CLA	Rue de Meudon	**démarrage**
CHA	Rue Gabriel Péri	**1 914 000**
CHM	Voie de la vallée aux loups	**1 254 000**
CHM	Avenue Jean Jaurès phase 1	**3 986 000**
MAL	Rue Victor Hugo	**1 184 000**
TOTAL		**12 003 000 €**



Les travaux de rénovation réalisés par la Direction des Travaux d'Infrastructure en 2024 :

Commune	Rue	Travaux	Montant TTC
BLR	Diverses rues	Réparation borne escamotable	**1 991,25**
BLR	Rue Brun	Reprise tapis	**64 004,06**
BLR	Rue Alfred Nomblot	Reprise tapis	**184 050,12**
BLR	Rue Bobierre de Vallière	Reprise tapis	**196 782,00**
BLR	Fontaine Carnot	Réparation	**1 140,60**
BLR	Avenue de Montrouge	Recherche fuite sur fontaine	**55 716,00**
BLR	Diverses rues	Réparation bornes escamotables	**1 570,68**
BLR	Place de la Gare	Pose de 4 piéces inox sur mesure	**1 514,88**
BLR	Rues Brun, Nomblot et Bobièrre de Vallière	Traitement déchets HAP	**36 418,80**
BLR	Fontaine de la Gare	Réparation Fontaine	**1 608,00**
CHM	Rue Jean Monnet	Réfection enrobés sur chaussée	**3 395,40**
CHM	Chemin du Loup Pendu	Réfection enrobés sur chaussée	**5 656,80**
CHM	Avenue Jean Longuet	Réfection de trottoir en enrobés rouges	**6 304,20**
CHM	Diverses rues	Divers travaux de maçonnerie	**5 834,40**
CHM	Rue Jean Longuet	Réfection de pavés	**3 236,88**
CHM	Fontaine Voltaire	Remise en état	**6 620,64**
CHM	Grande Voie des Vignes	Reprise tapis	**110 324,08**
CHM	Rue Henri Latouche	Réfection de trottoir	**18 195,00**
CLA	Diverses rues	Commande panneau C20 lumineux et radar pédagogique	**8 985,60**
CLA	Fontaine d'Amour	Remplacement de 10 pierres abîmées et 2 grilles crépines	**11 328,00**
CLA	Fontaine Place de la Mairie	Remplacement de 10 vannes de réglage jets et canne de remplissage	**1 266,00**
CLA	Fontaine d'Amour	Travaux supplémentaires sur la fontaine	**25 512,00**
CLA	Centre-ville	Pose borne rue du Trosy	**1 991,25**
CLA	Rue Hébert	Reprise tapis	**199 257,96**
CLA	Diverses rues	Panneau de signalisation	**3 384,00**
CLA	Rue Piétonne	Maintenance de deux fontaines jumelles	**4 752,00**
CLA	Diverses rues	Déplacement contenaire	**960**
CLA	Diverses rues	Commande de panneau "Maison Médicale"	**360**
CLA	Rond-Point de la Sygrie	Remplacement de la pompe du jet central	**1 710,60**
CLA	Diverses rues	Fourniture de potelet champs Elysées verrouillables	**3 840,00**
CLA	Diverses rues	Panneau de signalisation	**630**
CLA	Place Lunebourg Marché de la Fourche	Fontaine la Fourche : Intervention d'urgence	**247,5**
CLA	Rue de Meudon	Espaces verts	**66 478,49**
EPT	Diverses rues	Mobilier	**7 968,00 €**
MAL	Rue Chauvelot	Aménagement d'un passage surélevé y compris ass	**6 930,48**
MAL	Diverses rues	Réparation borne escamotable	**31 745,28**
MAL	Diverses rues	Réparation borne escamotable	**1 185,37**
MAL	Rue Ledru Rolin	Reprise tapis	**188 643,66**
MAL	Fontaine de l'hôtel de ville	Réparation Fontaine	**2 100,00**
MAL	Diverses rues	Travaux de remise en peinture	**7 017,60**
MAL	Diverses rues	Réparation sur les bornes	**11 291,44**
SCX	Rue de la Flèche et Rue Foch	Réfection d'enrobés et agrandissement de zone végétalisée	**17 561,41**
SCX	Entrée Charaire	Changement totem	**4 783,16**
SCX	Avenue Jean Perrin	Réfection de pied d'arbres en enrobé rouge	**732,64**
SCX	Rue Houdan	Rénovation bornes et totem	**28 631,75**
SCX	Allée de Trévise	Installation d'un contrôle d'accès	**31 375,86**
SCX	Allée de Trévise	Préparations pour pose de bornes hydrauliques avec révision 2023 et création d'ilot	**13 406,00**
SCX	Rue Marguerite Renaudin	Revégétalisation zone de stationnement	**97 946,28**
SCX	Entrée Houdan	Rénovation bornes semi automatique	**1 558,20 €**
SCX	2 Rue des écoles	Installation d'un contrôle d'accès	**22 163,32**
SCX	Rond-point Colbert	Réparation Fontaine	**528**
TOTAL			**1 444 427.95**

Gestion du patrimoine bâti

Le service Patrimoine Bâti assure la maintenance technique, les petits travaux et grosses réparations, des travaux d'amélioration énergétiques et de sécurisation des sites ainsi que la tenue des commissions de sécurité pour 36 équipements représentant 106 184 m2 de surface au sol et un ensemble stade d'athlétisme / terrains de sport de 35 000m2.

Par rapport à 2023, le périmètre d'intervention du service Patrimoine Bâti a connu les évolutions suivantes :

- Transfert à Vallée Sud – Grand Paris du **gymnase du Fort** à Clamart, à compter du 1er janvier 2024,
- Transfert à Vallée Sud – Grand Paris du **gymnase des clos Saint Marcel** à Sceaux, à compter du 1er janvier 2024.

Les équipements se répartissent de la façon suivante :

- **L'immeuble Fahrenheit** : 10 étages de 1000 m2 sur rez de chaussée, 2 niveaux de parking et un restaurant inter-entreprises de 830 m2,
- **La maison des entrepreneurs** de Fontenay-aux-Roses,
- **7 piscines** totalisant 18 bassins, soit 3 643 m2 de surface aquatique représentant 8 693 m3 d'eau,
- **1 cinéma**
- **5 médiathèques** + 2 annexes répartis sur 10 107 m2,
- **8 conservatoires** + 1 annexe répartis sur 27 926 m2,
- **8 théâtres** dont 2 avec une salle de cinéma et 1 espace cirque pour 4 930 places assises
- **un ensemble stade d'athlétisme** / terrains de sport de 35 000m2.
- **2 gymnases** répartis sur 4 390 m2

Les équipements culturels cumulent un total de 19 salles de spectacle (théâtre, cinéma et conservatoire) pour 5 890 places dont :

- **7 Auditoriums**,
- **9 Salles de théâtres**,
- **3 salles de cinéma.**

Les bâtiments sont essentiellement chauffés avec des chaufferies gaz. Deux sites sont chauffés en tout électrique (le conservatoire de Châtillon et la Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux).

Quatre sites sont raccordés à des réseaux de chauffage urbain : la piscine Lionel Terray et le centre aquatique Pajeaud à Antony avec ENORIS ; la piscine et le théâtre Victor Hugo à Bagneux avec BAGEOPS (Géothermie).

Enfin, la piscine de Clamart dispose d'une chaufferie bois.

D'autre part, 7 sites sur les 36 présentent des toitures végétalisées et 2 piscines disposent de panneaux photovoltaïques.

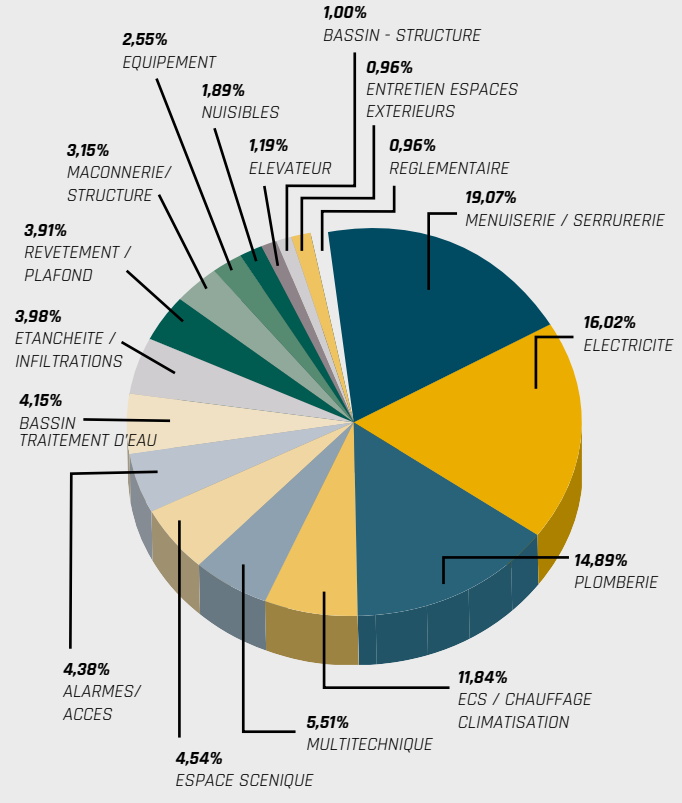
Le service Patrimoine intervient sur environ 18 domaines techniques en matière de maintenance préventive, nécessitant la planification de 49 à 56 interventions par an et par équipement, soit au minimum 1 870 interventions préventives pour l'ensemble des équipements.

De plus, le service du Patrimoine bâti suit les commissions de sécurité et gère les interventions en maintenance curative des établissements.

Objectifs

1. Approfondir la connaissance du Patrimoine pour améliorer son entretien : Pour donner suite à l'audit de Patrimoine réalisé en 2017 qui a permis d'identifier les actions prioritaires sur les domaines techniques : l'amélioration de la connaissance des contrats et consommations des fluides par bâtiment.
2. Obtenir la certification QUALIVILLE sur l'ensemble des équipements ouverts au public, y compris le siège VSGP.
3. Apporter des conditions de confort et de sécurité satisfaisantes pour accueillir le public dans les établissements.
4. Engager les travaux nécessaires à la sécurité des Etablissements recevant du public visant à se conformer aux prescriptions des précédentes commissions de sécurité.
5. Engager des travaux de rénovation et d'embellissement des locaux, et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
6. Refonder les marchés de maintenance en vue d'obtenir des économies d'échelle et d'en améliorer l'efficacité.
7. Améliorer l'efficacité énergétique des équipements et installations techniques dans l'objectif de diminuer les consommations de gaz, d'électricité et d'eau pour les piscines.

Chiffres clés 2024



Près de 2935 demandes d'interventions en réparations provenant des équipements ont été traitées. Les demandes d'interventions en 2024 concernaient en majorité les domaines techniques suivants : les menuiseries / serrureries (19,07%), l'électricité (16,02%), la plomberie (14,89%) et les installations de chauffage / ventilation / climatisation (11,84%).

Les catégories de bâtiments qui ont effectué le plus de demandes sont les piscines (41,6%), les conservatoires (24,5%) et les médiathèques (14%).

Le service a passé **1 984 commandes** à ses prestataires, **soit une augmentation de 22,85% par rapport à 2023.**

Le service Patrimoine Bâti a préparé et participé à **7 commissions de sécurité ayant toutes fait l'objet d'un avis favorable de poursuite d'exploitation.**

Elles concernaient les équipements suivants :

- Piscine de Bagneux,
- Conservatoire Darius Milhaud Antony,
- Théâtre Jean Arp Clamart,
- Fontenay-aux-Roses : Théâtre des sources,
- Annexe conservatoire Malakoff,
- Sceaux : Gymnase Clos Saint Marcel.
- Piscine Lionel Terray Antony

Les temps forts 2024

AMÉLIORATION DE L'OUTIL GMAO ACQUITY

Le service Patrimoine utilise le logiciel de GMAO qui lui permet notamment de :

- Référencer les équipements, les marchés, les prestataires,
- De créer les ordres de service des prestataires,
- D'effectuer des demandes d'intervention (réparation) sur les sites, que ces dernières soient émises par les référents des équipements ou par les gestionnaires du patrimoine.

Dans l'objectif de fluidifier la communication entre les différents intervenants, et d'assurer une meilleure traçabilité des actions, des améliorations ont été apportées au logiciel afin de :

- Permettre un suivi de l'état des demandes par les équipements demandeurs (date de visite pour constat des travaux à réaliser, date d'intervention pour exécution des prestations),
- Effectuer des relances automatiques auprès des prestataires en cas de dépassement des délais contractuels, et permettre ainsi de déterminer les pénalités applicables,
- Lier directement les ordres de service aux demandes d'intervention,
- Assurer une transmission directe des ordres de service aux prestataires, par le biais du logiciel ACQUITY, et ainsi assurer une traçabilité des envois et des accusés de réception,
- Clôture de la demande par les prestataires, sur fourniture d'un justificatif, et ainsi permettre la facturation et sa validation par le service Patrimoine.

RELANCE DES MARCHÉS DE MAINTENANCE

Le service Patrimoine a poursuivi ses efforts de relance et de renégociation des marchés existants. En 2024, les accords-cadres notifiés concernaient :

- Les prestations d'élagages, abattages et essouchages,
- Les vérifications périodiques des équipements et installations dans les bâtiments territoriaux,
- Les prestations de maintenance préventive et corrective des portes, barrières et portails automatiques.

PRÉPARATION DE LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION, TRAITEMENT D'EAU ET TRAITEMENT D'EAU DES PISCINES

L'accord-cadre de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation, traitement d'eau et traitement d'eau des piscines arrive à échéance en avril 2025.

Une mission d'AMO pour une aide à la passation de l'accord-cadre a été passée à la société INDDIGO.

L'AMO a pour mission :

- Une analyse de l'accord-cadre actuel en vue d'améliorer les prestations,
- Un inventaire des installations concernées sur chaque site,
- La rédaction des pièces de la consultation,
- L'analyse des offres des candidats.

La consultation pour le nouvel accord-cadre a été lancée en fin d'année 2024.

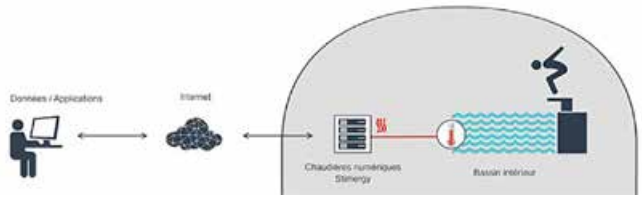
Les temps forts 2024 (suite)

Les modifications notables par rapport au contrat existant sont les suivantes :

- Allotissement afin de différencier les équipements terrestres des équipements aquatiques, ces derniers faisant appel à des technicités plus spécifiques,
- Révision du calcul de l'intéressement en fonction du retour d'expérience sur l'accord-cadre actuel,
- Intégration de prestations P3 GER et P3 Travaux de renouvellement.

CONSULTATION POUR UN ACCORD-CADRE POUR UNE ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT POUR LA MISE EN PLACE DE DATA CENTERS ET LA VALORISATION DE LA CHALEUR FATALE POUR LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET LE CHAUFFAGE DES BASSINS DE 2 PISCINES DU TERRITOIRE

Un Data-Center, ou centre de données, est une installation utilisée pour héberger des systèmes informatiques et des composants associés, tels que des systèmes de télécommunications et de stockage. Ces centres sont essentiels au fonctionnement des services numériques, des sites web aux applications de gestion des données d'entreprise. Cependant, ils consomment une quantité significative d'énergie, principalement pour alimenter les serveurs et les systèmes de refroidissement. Intégrer des Data-Centers dans une stratégie énergétique peut donc offrir des opportunités uniques pour améliorer l'efficacité énergétique.



En effet, les Data-Centers génèrent une grande quantité de chaleur résiduelle, qui peut être récupérée et réutilisée pour des besoins de chauffage, réduisant ainsi la dépendance aux sources d'énergie traditionnelles et diminuant l'empreinte carbone. Cette approche innovante s'inscrit parfaitement dans les objectifs de transition énergétique et de développement durable.

La consultation lancée en 2023 vise à sélectionner une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner Vallée Sud – Grand Paris

Cette AMO aura pour mission première d'identifier les équipements potentiellement éligibles à la valorisation de chaleur fatale via des Data-Centers. De plus, elle participera activement à l'élaboration d'un système de production calorifique auxiliaire pour des projets spécifiques, tels que celui de la piscine du Plessis-Robinson.

Au-delà de l'aspect purement technique, ce groupement apportera les compétences juridiques d'un cabinet d'avocats, ainsi qu'une approche éclairée pour un montage économique pérenne, grâce à l'expertise d'un économiste intégré au groupement.

Cette initiative permettra non seulement d'optimiser l'efficacité énergétique des installations de VSGP, mais également de soutenir nos ambitions en matière de développement durable et de transition énergétique.

ELABORATION D'UN PLAN D'ACTIONS ENERGIE 2021-2030 ET D'UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du décret Tertiaire et pour répondre aux exigences de réduction de consommations d'énergie finale (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050), un plan d'actions Energie Immobilier pour la période 2021-2030 est adopté sur l'ensemble du patrimoine bâti de VSGP. Ce plan d'actions regroupe toutes les préconisations de travaux d'amélioration énergétique et les différents scénarios pour atteindre les objectifs du décret :

- Remplacement des éclairages par des LED sur tous les bâtiments,
- Travaux d'amélioration énergétique dans le cadre du marché de maintenance CVC,
- Lancement d'une étude de faisabilité d'installations photovoltaïques sur 17 bâtiments.

En parallèle et dans un contexte de crise énergétique, le plan de sobriété énergétique mis en œuvre en septembre 2022 afin de limiter l'impact de cette crise, d'agir et de participer à l'effort collectif de réduction de la consommation énergétique et du maintien de l'équilibre du réseau énergétique national, a été poursuivi sur l'année 2023. Les actions maintenues dans cet objectif sont :

- L'abaissement des consignes de température de l'air et de l'eau des piscines,
- L'abaissement des consignes de températures dans les équipements non aquatiques,
- Le décalage du début et de la fin de la période de chauffe.

Ces actions ont permis de réduire de 6% la consommation d'énergie finale du patrimoine bâti.

Cette dynamique de sobriété devra se poursuivre dans les années à venir afin de contribuer aux objectifs nationaux de réduction de la consommation énergétique et notamment des énergies fossiles.



Remplacement des éclairages LED de la Buanderie

Le remplacement intégral des éclairages énergivores par des LED a été réalisé sur la médiathèque de la Buanderie-Anne Capezzuoli à Clamart (**50 000 €TTC**), pour un gain estimé de 5% sur l'ensemble des consommations.

Travaux de sûreté

A terme, la sécurisation de l'ensemble des sites de VSGP est prévue. Le dispositif comprend trois composantes :

- **l'anti-intrusion, avec une alarme en cas de présence indésirable**
- **le contrôle d'accès, réservant l'entrée et l'accès à certains locaux aux personnes autorisées**
- **la vidéoprotection, avec report vers un télésurveilleur agréé**

Commencés en 2020, les travaux de sûreté se sont poursuivis : 11 sites ont été réceptionnés en 2024 (**2 160 000 € TTC**).

- Le centre aquatique Pajeaud à Antony
- Le théâtre Firmin Gémier à Antony
- La piscine de Bagneux
- Le Pôle Culturel de Châtenay-Malabry
- Le conservatoire de Châtillon
- La Petite Bibliothèque Ronde à Clamart
- La médiathèque de la Buanderie à Clamart
- Le Théâtre Jean Arp à Clamart
- La médiathèque de Fontenay-aux -Roses
- La piscine de Fontenay-aux-Roses
- Le conservatoire de Malakoff

26 sites sont équipés d'alarmes reliées au télésurveilleur, et la quasi-totalité d'entre eux ont également été pourvus de caméras et de dispositifs de contrôle d'accès.



Avant



Après

Remplacement de la banque d'accueil de la MMD de Fontenay-aux-Roses

Suite à l'accord des Architectes des Bâtiments de France sur le projet, le remplacement complet de la banque d'accueil de la MMD de Fontenay a été réalisé début 2024, afin d'améliorer l'ergonomie et le confort des agents d'accueil (en particulier le confort thermique et acoustique, dans ce hall sonore et ouvert, avec la mise en place d'un poste fermé par une porte vitrée cintrée réalisée sur mesure). (80 000 € TTC)



Ascenseur du conservatoire du Pôle Culturel de Châtenay Malabry



Elévateur PMR à l'Aquapol

Travaux de remplacements d'ascenseurs

En 2019/2020, ACCEO, dans le cadre de son marché de maitrise d'œuvre pour les travaux de modernisation et de mise aux normes du parc élévateur des équipements de l'EPT, a établi un planning pluriannuel de travaux sur les ascenseurs et ascenseurs de charge.

En 2024, les travaux suivants ont été réalisés

- Remplacement de l'ascenseur de charge du conservatoire de Bourg La Reine (**85 000 € TTC**)
- Remplacement des 2 EPMR de l'Aquapol (**38 000 € TTC**)
- Remplacement de l'ascenseur et du monte-livres de la médiathèque de Fontenay aux Roses (**139 000 € TTC**)
- Remplacement du monte-charge du conservatoire Henri Dutilleux à Clamart avec augmentation de la taille de la cabine sur mesure pour le transport d'instruments (**110 000 € TTC**)
- Remplacement de l'ascenseur du conservatoire du Pôle Culturel de Châtenay-Malabry (**75 000 € TTC**)


Avant


Après

Démolition des bâtiments du 135 route du Pavé Blanc à Clamart

Le bâtiment du n°135 route du Pavé Blanc, à Clamart, ancien hôtel restaurant ayant été le lieu de tournage du film Le Grand Bazar en 1973, était désaffecté et à l'abandon depuis plusieurs années, et avait été squatté, avec une accumulation d'objets très importante. Le jardin, masqué mais ouvert à l'arrière faisait l'objet de présences illicites. Le bâtiment a été démoli et un enrochement installé pour en faire un espace vert ouvert et ombragé à l'extrémité du Tapis Vert.

(Montant total : 110 000 €TTC)


Avant


Après

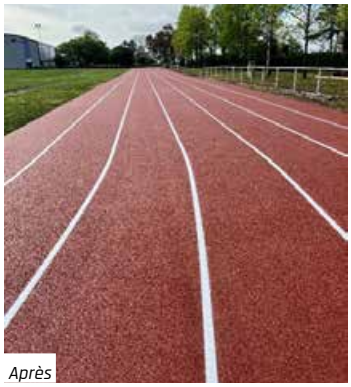
Réparation et comblement des puits de lumière de la MMD de Fontenay-aux-Roses

Débouchant au niveau du sol de la cour, les puits de lumière étaient endommagés et donnaient lieu à des infiltrations conséquentes dans le foyer de l'auditorium de la MMD, situé au-dessous.

Ils ont été comblés et remplacés par des éclairages LED esthétiques.

(120 000 € TTC)


Avant


Après

Réfection partielle de la piste d'athlétisme du stade du panorama

Le Stade du Panorama était impraticable du fait des trous présents dans la piste dus à des affaissements du terrain. Il a fait l'objet d'une rénovation partielle de la piste d'athlétisme sur 180 m, et de la piste de triple saut, nécessitant la reprise du fond de forme avant le remplacement du revêtement.

(200 000 €TTC)

Autres exemples représentatifs des travaux de grosses réparations et d'amélioration des équipements culturels et sportifs.

Conservatoire de Bagneux

Travaux de peinture dans les sous-sols accessibles au public : couloir, sas, escalier en infrastructure, salle n°2
(31 300 € TTC)

Médiathèque Louis Aragon à Bagneux

Réaménagement des installations électriques et courants faibles de la salle informatique et de la salle image/son **(40 500 € TTC)**

Conservatoire de Châtillon

Mise en place de régulateurs et d'une mini GTC pour le pilotage du chauffage sur l'ensemble du bâtiment
(55 400 € TTC)

Piscine du Jardin parisien à Clamart

Remplacement de 17 douches encastrées par des colonnes de douche et de 4 douches encastrées à l'identique
(52 000 € TTC)

Siège Vallée Sud – Grand Paris à Fontenay aux roses

Travaux électriques suite à la cession partielle des bureaux du CEPN à Vallée Sud – Grand Paris
(42 500 € TTC)

Création de bureaux sur le plateau du R+3 Sud
(70 000 € TTC)

Travaux de remplacement des colonnes fonte Eaux Usées / Eaux Vannes dans les gaines des sanitaires Nord et Sud, sur toute la hauteur du bâtiment
(113 000 € TTC)

Fourniture et pose de filets de protection sur les pignons Nord et Sud suite à la chute d'éléments de façade dégradés
(30 000 € TTC)

Aquapol à Montrouge

Travaux de reprise de l'étanchéité et du carrelage en fond de pataugeoire
(66 800 € TTC)

Les opérations de maîtrise d'ouvrage

Le service de la Maîtrise d'ouvrage assure la conduite d'opération de rénovation ou de construction de nouveaux équipements culturels, sportifs et de résidences de logements étudiants.

Le service de la maîtrise d'ouvrage intervient également dans le suivi des sinistres survenus après la réception des travaux, dans le suivi des procédures de dommage-ouvrage.

Durant l'année 2024, le service de la maîtrise d'ouvrage a suivi les projets les plus emblématiques suivants :

1/ LA PROGRAMMATION DU STADE NAUTIQUE DE CHÂTILLON-MALAKOFF

Coût total de l'opération : 45 000 000€ TTC



Sur le volet programmatique, le Territoire Vallée Sud-Grand Paris a été accompagné par Mission H2O.

LE PROGRAMME PRÉVOIT LA RÉALISATION DES ESPACES PRINCIPAUX SUIVANTS :

- **Un espace d'accueil,**
- **Une halle de bassins comprenant :**
  - Un bassin sportif de 25x15m, 6 couloirs
  - Un bassin d'apprentissage de 200 m2
  - Un bassin ludique de 190 m2
  - Un bassin plongeon de 140 m2
  - Un jardin d'éveil aquatique de 105 m2
  - Un gradin de 212 places
  - Un Pentagliss intérieur 3 pistes



Un espace bien-être comprenant notamment 2 saunas, un hamman, des douches sensorielles, un jacuzzi

- **Des vestiaires individuels et collectifs,**
- **Une zone administrative**
- **Des espaces extérieurs comprenant :**
  - Un bassin nordique 50m de 8 couloirs
  - Une lagune de jeux (splashpad)
  - Un solarium minéral et un solarium végétal (environ 1 600m2)





- **Divers locaux annexes associés et nécessaires au déroulement des activités**
- **Des locaux techniques associés à toutes les fonctionnalités dont la chaufferie, le local traitement d'eau, le local traitement d'air, le local produits, local déchets.**

Ces espaces représentent une surface de 7 302 m2 de surface utile (hors espace extérieurs de 3 265m2).

Il est précisé que le projet est réalisé en BIM. Le bureau d'études PROBIM accompagne le Maître d'Ouvrage pour la conduite de l'opération en BIM.

Sur le plan environnemental, le projet de reconstruction du stade nautique suivra la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF). Le projet devra également intégrer des matériaux biosourcés, conformément à l'engagement pris par le Territoire Vallée Sud-Grand Paris en signant le Pacte Bois Biosourcés Ile-de-France.

Pour prendre en compte les objectifs associés à ces deux démarches, et le territoire visant des objectifs environnementaux ambitieux, il s'est accompagné d'un assistant à maîtrise d'ouvrage environnemental, le bureau d'études AMOES. Ce dernier a rédigé un programme intégrant des objectifs précis à atteindre par les équipes de conception.

Enfin, le bureau d'études Cycle Up a été retenu pour travailler sur le réemploi de matériaux à la fois ex situ et en approvisionnement extérieur, et la possibilité de valoriser certains matériaux issus de la déconstruction de l'équipement.

Début 2023, l'entreprise de travaux de déconstruction retenue a été notifiée, et la déconstruction de l'équipement a démarré. Le travail de réemploi des matériaux initié avec Cycle Up s'est poursuivi avec l'entreprise, permettant d'améliorer le bilan

environnemental de l'opération. Il a par ailleurs été acté, en lien avec l'opération de déconstruction de la piscine du Plessis-Robinson, la réalisation d'un concassage des bétons, sur le site du Plessis-Robinson, issus des opérations de démolition des deux piscines. Ces différentes actions permettront d'améliorer le bilan carbone de ces opérations.

La fin des travaux de déconstruction était prévue pour mi-2024. Or lors des travaux de démolition, il est apparu que les sols sous le bâti étaient fortement pollués. Ces remblais utilisés lors de la construction des années 70, n'étaient pas accessibles lors des études préalables. La dépollution de ces terres nécessite alors une relance des consultations d'entreprises spécialisées qui sera menée courant 2025.

En parallèle, fin 2022, la phase offres du concours de Maîtrise d'œuvre avait été lancée. Les offres des 3 concepteurs retenus (Coste architectures, TNA Architectes, Marc Mimram architecture) ont été remises le 13 mars 2023 et le jury de choix du lauréat s'est tenu le 17 avril 2023.

Les membres du jury ont retenu le projet de l'agence Coste architectures.

Le projet architectural retenu prévoit un socle, de teinte ocre, qui renferme et cache les organes techniques aisément accessibles, un étage, de teinte blanche, qui domine le boulevard de Vanves et s'élève pour implanter l'accueil, l'administration, les bassins et plages végétales et un étage supérieur, également de teinte blanche, dédié au bien-être. Celui-ci ne couvre pas la totalité du plancher et est en retrait pour s'affranchir de tout effet de masse vis-à-vis du contexte proche.

Suite à la phase de négociation, le marché de maîtrise a été notifié fin août 2023. Le reprise de l'Esquisse + s'est achevée en octobre 2023.

Le travail mené en 2024 a permis d'optimiser l'équipement en améliorant sa compacité ; en effet, la Fréquentation Maximale Instantanée a été affinée, permettant d'ajuster le nombre de casiers, cabines, et équipements sanitaires.

Une amélioration de la fonctionnalité des espaces a également été réalisée, et l'équipe de maîtrise d'œuvre a complété son rendu pour apporter des réponses aux différents assistants à maîtrise d'ouvrage accompagnant le Territoire sur ce projet.

Les phases de conception APS et APD se sont poursuivies au cours de l'année 2024. Durant ces étapes, le projet a été optimisé et retravaillé afin de maîtriser et encadrer le coût global de l'opération.



2/ LA DÉCONSTRUCTION-RECONSTRUCTION DU THÉÂTRE 71 À MALAKOFF

Coût total de l'opération : 22 430 000 € TTC
(coût construction valeur juillet 2022)



Une étude de programmation menée en 2019/2020 a permis d'identifier précisément les besoins du Théâtre 71, et a permis de définir les conditions de faisabilité architecturale, scénographique et technique du projet. Celle-ci a conclu à la nécessité de déconstruire le bâtiment existant car actuellement trop contraint pour accueillir la nouvelle programmation souhaitée (grande salle avec conservation de la jauge, création d'une petite salle type Black box, restauration, etc.).
En parallèle, le service de la maitrise d'ouvrage dans la continuité de sa politique générale a consulté, début 2020, un AMO HQE lui permettant de cibler les objectifs environnementaux de cette opération.

Après plusieurs réunions de concertation avec les équipes de la Ville et du Théâtre et les partenaires liés à la labellisation »scène nationale », les grandes lignes du projet se sont dessinées.

Le programme prévoit la réalisation des espaces suivants :

- une salle de diffusion d'une jauge de 450 places de 667 m2 SU,
- une petite salle type Black Box d'une jauge de 120 places de 206 m2 SU,
- une zone Accueil / billetterie de 150 m2 SU,
- un foyer – restaurant / convivialité / médiation de 250 m2 SU,
- De locaux d'administration de 287 m2 SU,
- De logistiques scéniques de 356 m2 SU,
- D'espaces à destination des artistes de 149 m2 SU,
- De logistique bâtiment de 74m2 SU.

Soit une surface utile de 2 200 m2.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en décembre 2022 pour une remise de candidatures en janvier 2023, 119 candidats ont répondu au concours.

Le jury du concours de la phase candidature s'est tenu en mars 2023, à l'issu duquel quatre équipes ont été retenues.

Le lancement de la phase offre s'est déroulé en juin 2023 pour une remise des offres programmée en septembre 2023. Le jury de concours s'est réuni le 30 novembre 2023.

A l'issu de la présentation des offres et de la délibération, force a été de constater qu'aucun projet ne répondait pleinement aux exigences urbaines, fonctionnelles, techniques et budgétaires. Il a donc été conclu de déclarer sans suite la procédure.

Un nouveau marché de programmation technique et environnementale sera lancé en 2025.

3/ LA REQUALIFICATION DE LA FABRIQUE DES ARTS EN ESPACE DE REPRÉSENTATION À MALAKOFF

Coût total de l'opération : 5 100 000 € TTC (coût construction valeur septembre 2023)

Maîtrise d'œuvre : Architecture Maria GODLEWSKA

La Fabrique des Arts a été inaugurée en 2009. Intégrée à un ensemble urbain et architectural en gestion Paris Habitat, elle est composée de deux salles en enfilade. L'ensemble a été édifié dans les années soixante lors de la construction d'immeubles de logements et de lieux d'activités diverses (boutiques, lieux culturels, ...) conçus par l'architecte Denis Honegger





La Fabrique des Arts est un espace de répétition et de création artistique gérée par le Théâtre 71 de Malakoff, elle accueille en répétition les spectacles produits par le théâtre 71 Scène Nationale, qui la met également à disposition de compagnies en résidence.

Dans le cadre du projet de déconstruction/reconstruction du Théâtre 71, le Territoire Vallée Sud – Grand paris souhaite pouvoir proposer le maintien de l'activité de spectacle du théâtre hors les murs pendant la période des travaux. Pour cela, il a été décidé d'adapter la Fabrique des Arts afin de permettre l'accueil de spectacle avec une jauge de 264 places assises et 506 places debout. Cela engendre l'adaptation de son organisation, de ses installations scéniques et techniques et l'amélioration de la performance énergétique et nécessite également de remettre le bâtiment aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Le bâtiment actuel est conforme au code du travail, il sera transformé en ERP de 3éme catégorie pour accueillir le public

Le budget prévisionne des travaux est de 1 600 000 € H.T. valeur septembre 2023.

Le marché de maitrise d'œuvre a été notifié en mai 2023.

La phase esquisse a été lancé en juin 2023, suite à quoi, de nombreuses réunions de travail entre la direction de maitrise d'ouvrage, la direction de la culture, la maitrise d'œuvre ainsi que l'équipe du théâtre ont eu lieu afin de répondre à la définition des besoins scénographiques, fonctionnels et techniques.

La phase AVP a été lancée et a été remise en décembre 2023, le permis de construire a été accordé en septembre 2024.

La phase PRO/DCE a été lancée et réceptionnée en avril 2024.

4/ LA RÉNOVATION DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD D'ANTONY

Coût total de l'opération : 6 000 000€ TTC (coût construction valeur septembre 2022)

Maîtrise d'œuvre : Architecte(s)

Le conservatoire Darius Milhaud construit en 1996, actuellement classé à Rayonnement Intercommunal, a été transféré aux compétences culturelles de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvres, en janvier 2009, puis à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris, depuis le 1er janvier 2016.

Après quelques travaux en 2005 puis 2015 pour le remplacement du groupe de production d'eau glacé et d'unité de brassage d'air, il a été constaté que le conservatoire Darius Milhaud ne garantissait plus le confort d'usage (thermique, acoustique, visuel), ni la qualité de l'air intérieur et présentait une performance énergétique obsolète. Le manque de confort en saison estivale, la sensation de confinement et l'impossibilité de ventiler suffisamment l'auditorium étaient les principales doléances des utilisateurs. Les études menées sur le conservatoire Darius Milhaud ont permis d'établir que l'accueil, confort des usagers, l'efficacité et le confort thermique du bâtiment pouvaient être drastiquement améliorés.

Le Territoire Vallée Sud Grand Paris a donc décidé de procéder à une rénovation lourde du bâtiment dans l'objectif d'améliorer l'accueil des utilisateurs, de garantir la qualité d'usage tout au long de l'année et de réduire les consommations énergétiques.

Le projet rentre dans le cadre du Plan Climat Air Energie porté par le Territoire avec un objectif de réduction de la consommation énergétique du bâtiment.













- **Les objectifs environnementaux :**
  - Réduire de 47% la consommation énergétique du bâtiment
  - Améliorations des installations techniques :
  - Améliorer la ventilation dans l'ensemble du bâtiment (remplacement des centrales de traitement d'air et de leurs organes d'alimentation)
  - Améliorer le confort thermique en toute saison (Isolation, remplacement des menuiseries...)
  - Production de chauffage (remplacement des chaudières par du matériel plus performant)
  - Améliorer le contrôle de l'hygrométrie
  - Éclairage (réduire la consommation électrique, relamping Led)
  - Régulation (système de régulation thermique performant et pilotable à distance) ...
  - Amélioration du bâti (Murs extérieurs, Fenêtres, Toitures, Planchers, Etanchéité...)
  - Améliorer la qualité acoustique du bâtiment (association d'un acousticien au projet)
  - Des objectifs de réduction des consommations avec -47% en énergie finale , -57% en énergie primaire , Consommation annuelle 55.1KWh/m2

- **Les objectifs architecturaux :**
  - Réorganiser et améliorer la qualité architecturale du hall et l'espace accueil du conservatoire,
  - Améliorer la fonctionnalité de la zone administration,
  - Adaptation d'espace sanitaire pour une accessibilité PMR,
  - Traitement du confort de l'auditorium (remplacement des Fauteuil, traitement du parquet...)
  - Traitement paysager de la terrasse
  - La reprise des espaces dégradés (escaliers, main courante, sols, peintures...)
  - Moderniser l'image du conservatoire en offrant aux utilisateur un cadre agréable aux couleurs harmonieuses rappelant les couleurs des instruments « noir, bois, cuivre »
  - Habiller le pignon donnant sur la N20 d'une fresque qui réinterprète l'oeuvre picturale de Fernand Léger dans une composition pointilliste de disques en aluminium anodisé doré teinte « Champagne », de diamètre 6 cm.

Les études ont démarré en septembre 2021 avec l'équipe de maitrise d'œuvre ARCHITECTE(S), la consultation des entreprises a été lancée fin 2022 avec notification des entreprises de travaux en janvier 2023.

Les travaux ont démarré en février 2023, le bâtiment a été livré en juin 2024 .

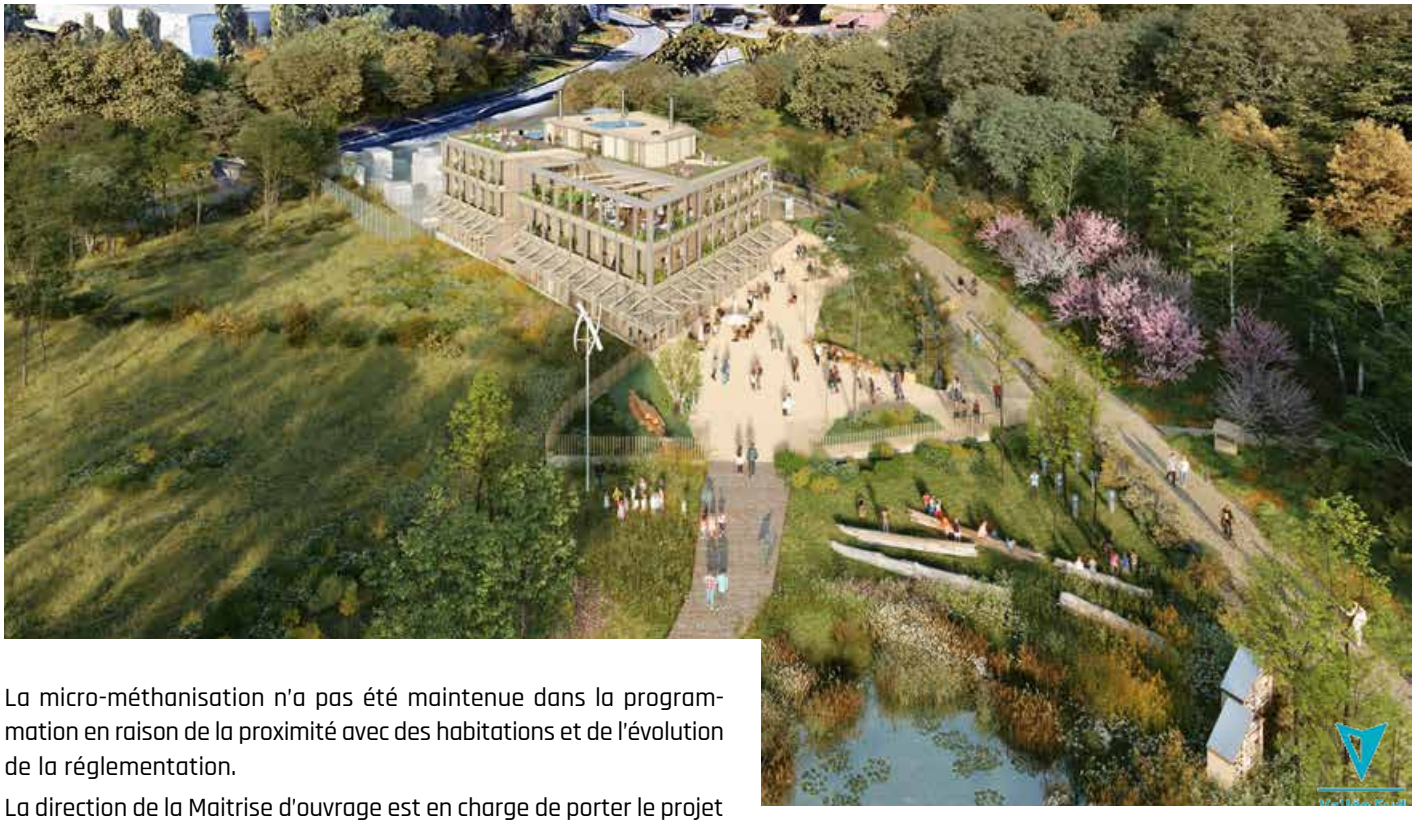
5/ MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET LA MAINTENANCE D'UNE ÉCOLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA RESSOURCERIE ET DE L'ESPACE RENATURÉ DE LA ZONE URBAINE DE LA SYGRIE À CHATENAY-MALABRY

Coût total de l'opération : 21 500 000 € TTC

Le projet du site de la Sygrie, qui participe à la réhabilitation d'une friche sur la commune de Chatenay-Malabry est le résultat d'une réflexion approfondie pour développer différentes initiatives en lien avec l'environnement et l'éducation populaire pour répondre aux enjeux de demain.

Le site regroupera ainsi :

- Une **station de production et de distribution d'hydrogène.** La production d'hydrogène est réalisée à partir d'énergies renouvelables, jusqu'à 600 kg/jour. Elle permettra le ravitaillement d'une partie de la flotte de véhicules du Territoire
- Une **ressourcerie** qui aura en charge de récupérer des encombrants collectés dans un but de revente et de réparation.
- Une **école du développement durable** qui accueille les scolaires du Territoire à travers notamment un parcours pédagogique sur le site.
- Un **site renaturé**, intégrant la création de potagers, prairies et autres installations permettant de réaliser un parcours pédagogique.



La micro-méthanisation n'a pas été maintenue dans la programmation en raison de la proximité avec des habitations et de l'évolution de la réglementation.

La direction de la Maitrise d'ouvrage est en charge de porter le projet de l'Ecole de développement durable et de la Ressourcerie avec des critères ambitieux de haute valeur environnementale: utilisation de matériaux biosourcés ou issus de l'économie circulaire, production d'énergies renouvelables, végétalisation du site, accessibilité en mobilité douce....

Un marché de programmation architecturale, fonctionnelle, technique, paysagère et environnementale pour le bâtiment de l'école du développement durable et de la ressourcerie et pour l'espace renaturé de la zone urbaine de la Sygrie a ainsi été lancé courant d'été 2023.

La consultation a été remportée par l'équipe ATTITUDES URBAINES, mandataire du groupement de programmiste.

Les études de programmation se sont déroulées sur le dernier trimestre 2023 permettant ainsi de retranscrire les objectifs de l'opération :

- **Objectifs pédagogiques :** Structurer une culture existante sur le territoire en lien avec le développement durable, mettre en lien les acteurs de l'école du développement durable et renforcer la sensibilité du public aux sujets environnementaux ;
- **Objectifs en matière de réemploi :** Promouvoir le réemploi des matériaux et des déchets produits par les habitants du territoire, favoriser l'économie circulaire, mettre en lien les ressourceries territoriales et participer à la circulation des bonnes pratiques au sein du réseau ;
- **Objectif stratégiques territoriaux :** Mettre en lien les personnes et les structures existantes sur le Territoire et manifester l'implication des pouvoirs publics dans la transition écologique ;
- **Objectifs architecturaux et paysagers :** Concevoir un bâtiment modulaire et évolutif, proposer une écriture architecturale s'inscrivant dans le cadre pédagogique du projet ;
- **Objectifs environnementaux :** S'inscrire dans la démarche Bâtiment Durable Francilien, valoriser la construction en bois et matériaux biosourcés, réduire l'empreinte environnementale carbone, viser le label Biodivercity pour prendre en compte tous les sujets liés à la biodiversité des espaces extérieurs et de l'aménagement paysager.



Après étude des avantages et inconvénients des différentes typologies de marché pour la réalisation des travaux de construction, il a été arbitré le lancement d'un marché global de performance, associant l'exploitation et la maintenance à la conception-réalisation des équipements.

La phase candidature du marché global de performance a été lancé en novembre 2023.

Le jury de la consultation de la phase candidature s'est tenu fin janvier 2024, à l'issu duquel trois équipes de concepteur-réalisateur, exploitant et mainteneur ont été retenues pour présenter une offre.

A la suite de la réception des offres initiales en avril 2024, deux tours de négociations ont été menés avec les groupements retenus. Les offres finales ont été remises à l'été 2024.

Le jury de la phase offre s'est réuni fin juin 2024. A l'issue de ce jury, le projet porté par le groupement composé du mandataire Bouygues Bâtiment Ile-de-France et de l'architecte Hemaa Architectes a été retenu.

Le marché global de performance a été notifié fin août 2024, permettant ainsi le démarrage des études de conception.

La commission de la phase conception de la démarche environnemental BDF a eu lieu mi-octobre 2024 et le niveau argent a été atteint. Les études de conception se prolongeront sur l'année 2025 pour permettre par la suite un démarrage des travaux début 2026.

6/ PROJET DE RÉHABILITATION DE LA PETITE BIBLIOTHÈQUE RONDE À CLAMART

Dans le cadre de la réhabilitation de la Petite Bibliothèque Ronde à Clamart, bâtiment classé au titre des monuments historiques, une mission de maîtrise d'œuvre partielle a été initiée en 2023. Celle-ci a été confiée à A&M Patrimoine, mandataire du groupement composé d'une équipe des bureaux d'études et d'économistes.

Cette mission comprenait notamment la réalisation d'un diagnostic complet du bâtiment, reposant sur des études historiques, sanitaires et techniques. Ce diagnostic a été présenté et diffusé à la DRAC en octobre 2023 et a reçu un avis favorable.

A l'issue de cette première phase d'études, une réunion décisive s'est tenue entre les représentants de la DRAC et du territoire qui ont permis de :

- Réaffirmer l'objectif de faire converger les attentes patrimoniales et les ambitions de lecture publique portées par le Territoire ;
- Confirmer la nécessité de désigner une maîtrise d'œuvre du patrimoine qualifiée.

En 2024, l'EPT a lancé un nouveau marché de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maitrise d'ouvrage, en vue des études de programmation et de conception ainsi que le suivi de la phase travaux.

La spécificité de ce marché consiste en l'association du maître d'œuvre et du programmiste, et de la mise en parallèle de leurs études pour permettre des échanges entre leurs missions respectives, et ainsi permettre une optimisation des temps d'études de conception. Ce marché vise à assurer la continuité du projet en s'appuyant sur les acquis du premier diagnostic.

Le marché a été publié à l'été 2024. À l'issue de la consultation, le groupement conduit par l'agence Pierre-Antoine Gatier, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a été retenu et notifié en fin d'année. Il s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire comprenant :

Le bureau d'études structure Ergon, déjà impliqué en 2023, le bureau d'études fluides Nepsen, l'économiste de la construction Cabinet Pilté, le bureau d'étude acoustique Studio DAP, les architectes scénographes JBVA + Figures, le programmiste AG Studio et les designers graphiques du Studio Lebleu.

En parallèle, le cahier des charges de l'opération a été formalisé au cours de l'année 2024, sur la base des éléments issus du diagnostic 2023, des échanges avec la DRAC, et des nouvelles orientations du projet culturelle, scientifique, éducatif et social (PCSES) définies par le Territoire.

A ce stade, le cout prévisionnel des travaux s'élève à **5 000 000€HT**. La phase des études de diagnostic et esquisse sera réalisé en 2025.









7/ LA DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DU HAMEAU ET DE LA TRIBUNE DU STADE DU PARC DES SPORTS AU PLESSIS ROBINSON

Coût total de l'opération : 31 800 000 € TTC
dont **27 000 000€ TTC** part Territoire selon clef de répartition 80%/20% de la convention MOU de décembre 2020 (coût construction valeur juillet 2022)

Le service de la maîtrise d'ouvrage a réalisé en début d'année 2021 une consultation pour la mission de programmation pour la construction du nouvel équipement aquatique et de la tribune du stade du Parc des Sports au Plessis-Robinson.

La société D2X International a été missionnée pour réaliser ces études de programmation. Ces dernières ont démarré en mai 2021 aboutissant à la rédaction du programme fonctionnel, architectural et technique.

Le programme prévoyait la réalisation d'une tribune d'une part et d'un centre aquatique d'autre part.

Le projet du centre aquatique regroupe trois établissements de catégories et de types différents :

- **Centre aquatique (ERP de 2ème catégorie de type X) composé par :**
  - L'ensemble des équipements du centre aquatique comprenant un R-1 / RDC et R+1
  - Le dojo au R+1
- **Fitness au R+1 (ERP de 4ème catégorie de type X)**
- **Parc de stationnement au R-2 (Type PS)**

Ces espaces sont des établissements distincts qui sont accessibles indépendamment les uns des autres et qui seront gérés par des entités différentes.



Plus en détail, le centre aquatique/dojo se compose des espaces suivants :

Partie centre aquatique

- **Le RDC**
  - Une zone accueillant du public :
    Hall d'accueil avec banque d'accueil
  - Une zone administrative
  - Une halle de bassins comprenant :
    - Un bassin sportif de 25m, 7 couloirs
    - Un bassin d'apprentissage de 25m, 6 couloirs
    - Une pataugeoire de 100 m2
    - Un gradin de 200 places
  - Des vestiaires individuels et collectifs,

Divers locaux annexes associés et nécessaires au déroulement des activités
Des locaux techniques associés à toutes les fonctionnalités dont la chaufferie, le local traitement d'eau, le local traitement d'air, le local produits, local déchets.

- **Le R+1**
  - L'espace balnéothérapie :
  - Un bassin balnéo de 100 m2
  - Un spa extérieur de 20 m2
  - Un sauna et un hammam
  - Une terrasse accessible (environ 80 m2)

Partie dojo

- **Le RDC**
  - Un hall d'accès
  - Local technique
  - Local déchet
- **Le R+1**
  - Un bureau
  - Une zone accueillant du public
  - Le Dojo
  - Des vestiaires / sanitaires sportifs



Des espaces extérieurs comprenant

- Un solarium végétal (environ 1 750 m2)
- Un terrain de beach volley
- Un parvis
- Un parc de stationnement aérien (42 places)

Un espace fitness de 625 m2

Un parking souterrain (R-2) de 87 places

Ces espaces représentent une surface d'environ 5 000 m2 de surface utile (hors locaux techniques et espaces extérieurs).

Le programme prévoit la réalisation des espaces principaux suivants pour la tribune du stade du Parc des Sports :

- Un espace spectateurs avec 400 places assises
- Un club house vitré en haut de tribune
- Des vestiaires et sanitaires sportifs
- Un club house pour l'association de pétanque
- Une salle de musculation athlétisme
- Divers locaux annexes associés et nécessaires au déroulement des activités
- Des locaux techniques associés à toutes les fonctionnalités.





Le programmiste environnemental AXOE, cotraitant de la société D2X, a travaillé à la rédaction du programme environnemental en fixant des objectifs précis à atteindre pour les équipes de conception et les entreprises de travaux.

Le projet de reconstruction de la piscine du Hameau suit la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF) avec un profil niveau argent visé. Il suit également une démarche environnemental HQE avec un profil niveau Très Bon.

Le concours a été lancé à la fin de l'année 2021 avec un jury pour la phase candidature réalisé en début de l'année 2022. Le jury de candidature a retenu 3 équipes de maîtrise d'œuvre. Le jury de concours de la phase offre s'est ensuite réuni à l'été 2022 pour désigner comme lauréat le cabinet Chabanne Architecte.

Après plusieurs réunions de négociation, le marché a été notifié en octobre 2022 donnant le point de départ des études de conception.

La reprise de l'Esquisse+ s'est achevée fin octobre 2022 permettant le lancement de la phase APS.

A la remise de l'APS en décembre 2022, une augmentation significative de l'enveloppe travaux du projet a été constatée menant à travailler sur diverses pistes d'économies. Le bâtiment s'est vu optimisé avec la suppression d'un niveau de parking sous-terrain.

La commission de la phase conception de la démarche environnemental BDF a eu lieu début janvier 2023, le niveau argent a été atteint.

La phase APD a pu être lancée en mars 2023.

En cours de phase APD, le projet a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas au titre des rubriques 41a « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus » et 44d « Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés » de la nomenclature des projets soumis à évaluation environnementale. Dans son avis rendu le 26 mai 2023, la DRIEAT a décidé de soumettre le projet à évaluation environnementale.

L'évaluation environnementale fait partie des pièces du permis de construire à déposer pour l'opération. Cette étude a pour objectif d'identifier les impacts du projet aussi bien en phase chantier qu'en phase exploitation et de mettre en exergue les mesures Eviter, Réduire, Compenser associées aux impacts du projet.

Une consultation pour la mission d'évaluation environnementale a été lancée à l'été 2023 pour permettre une notification du marché pour le début d'année 2024. L'étude environnementale s'est ainsi déroulée au cours du 1er semestre 2024, permettant l'obtention d'un permis de construire complet, déposé en mairie à l'été 2024. A l'issue de cette évaluation environnementale, les études de conception ont pu reprendre, avec le lancement de la phase PRO au second semestre 2024. Les études de conception se finaliseront ainsi en 2025 avec la publication des marchés de travaux.

Par ailleurs, en 2021, le marché de maîtrise d'œuvre de déconstruction de l'équipement existant a été lancé, pour une attribution au mois de mai 2022 à Ad Ingé. Ad Ingé a accompagné le Territoire dans la réalisation du diagnostic PEMD (déchets issus de la démolition et de la rénovation) et la réalisation d'un audit technique du bâtiment existant, préalablement à la rédaction des pièces marchés travaux.

L'équipement a été définitivement fermé au public à la fin de l'été 2022.

La consultation des entreprises a été lancé à l'été 2022, et le marché a été attribué à l'entreprise ADC Démolition en fin d'année, pour un démarrage du chantier prévu début 2023.

Cette déconstruction, d'une durée initiale de 6 mois s'est finalement achevée au second trimestre 2024, à la suite de la découverte de nombreux matériaux et conduits amiantés.





Aussi, dans une démarche de réemploi des matériaux issus des chantiers de démolition de la Piscine du Plessis ainsi que celui du Stade Nautique de Châtillon-Malakoff, qui bénéficient des mêmes maîtrises d'œuvre et entreprises, il a été acté une opération de concassage des bétons, qui s'est déroulée à l'été 2024, en parallèle de la remise en état de la parcelle.

Une fois concassé, ces bétons seront directement réemployés sur site, sous forme de remblais et de pistes de chantier.

11/ RÉNOVATION DE DEUX SALLES DE SPECTACLES DE LA SCÈNE NATIONALE DES GÉMEAUX À SCEAUX

Coût total de l'opération : 2 000 000 € TTC

L'objectif de la rénovation complète des deux salles de spectacles du Théâtre des Gémeaux est de repenser et de moderniser les pièces centrales de ce lieu emblématique de la Ville de Sceaux, datées des années 1990, encore d'origine aujourd'hui.

Trois enjeux principaux guident la rénovation de ces deux espaces : l'esthétisme conforme à la réglementation, la modernisation technique pour les lots scénographiques et la rénovation complète des planchers de scènes :

- L'idée principale est de **conserver la qualité esthétique d'origine** de ces deux espaces, tout en les modernisant et les rendant conformes aux normes d'accessibilité en vigueur.
- **Un travail scénographique d'envergure** est en effet attendu, du fait de la diversité de programmation de spectacles que la Scène Nationale accueille, avec notamment les travaux sur les porteuses scéniques de la Petite Salle qui seront électrifiées.
- Les deux planchers de scènes seront entièrement reconstruits

À l'été 2023, le marché de Maîtrise d'œuvre a été publié, le groupement Besson Carrier a été retenu et notifié en mars 2024.

Les études se sont tenues tout au long de l'année 2024, Un travail sur la colorimétrie des peintures, moquettes et sièges a été mené avec les équipes du Théâtre ainsi que la Ville de Sceaux. L'ambiance des salles a été retravaillée ainsi que la signalétique.

Les études ont été finalisées en décembre 2024. Les travaux se décomposeront en deux phases. Une première phase de travaux aura lieu à l'été 2025, une deuxième phase de travaux se déroulera sur l'année suivante.

12/ DÉMOLITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER ET RÉNOVATION D'UN PAVILLON DE VILLE AU 127 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE À MONTROUGE

Coût total de l'opération : 2 400 000 € TTC
(coût valeur décembre 2023)

Vallée Sud Grand Paris, en collaboration avec la ville de Montrouge, a travaillé à la définition d'un nouvel ilot de fraîcheur au service des habitants en cœur de ville en se portant acquéreur d'un immeuble de bureaux avec le projet de réaliser un jardin public, en lieu et place, pour les Montrougiens.

Le programme prévoit :

- **La démolition d'un ancien bâtiment** tertiaire et de sa cour intérieure
- **La rénovation d'un pavillon existant** en un Carré des artisans, espace de 300 m2 composé d'une dizaine d'ateliers
- **La création d'un jardin paysager** à l'emplacement du bâtiment démoli, qui portera le nom de Jardin des Poètes
- **L'aménagement de la place du 8 Mai 1945**, en continuité de ce nouvel espace public

L'ensemble des études préalables à la démolition a été réalisé et la consultation pour une entreprise travaux de démolition a été lancée.

La désignation de l'entreprise de travaux interviendra début 2025. Le démarrage du chantier de démolition est prévu pour le milieu de l'année 2025, pour une durée estimée à 6 mois.

13/ RECONSTRUCTION DU THÉÂTRE VICTOR HUGO À BAGNEUX

Coût total de l'opération : 15 000 000 € TTC (coût construction valeur décembre 2023)

Cette opération consiste en la reconstruction du théâtre de Bagneux au sein de la ZAC des musiciens, non loin de la piscine de Bagneux.

Pour ce faire, deux marchés d'assistant à maîtrise d'ouvrage ont été lancés : un premier pour les études de programmation, et un second pour les aspects environnementaux.

Ces deux marchés ont été notifiés à l'été 2023 ; IDA Concept sur la partie programmation, et Impulse sur la partie environnementale. En septembre 2023, IDA Concept a démarré la phase de recensement des besoins auprès de l'équipe du théâtre, ainsi que la collecte des éléments nécessaires à la phase de diagnostic. En parallèle, Impulse a réalisé l'analyse de site.

Ce travail a été mené en collaboration avec la maîtrise d'œuvre urbaine de la ZAC.

Sur le plan environnemental, le projet de reconstruction suivra la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF) avec un profil niveau argent. Le projet devra également intégrer des matériaux biosourcés, conformément à l'engagement pris par le Territoire Vallée Sud-Grand Paris en signant le Pacte Bois Biosourcés Ile-de-France.

Le travail de recensement des besoins s'est déroulé début 2024 afin de permettre la réalisation du préprogramme, plusieurs scénarios ont été présentés aux élus fin 2024 en vue de rédiger le programme sur l'année 2025.

14 / RÉNOVATION DU THÉÂTRE DES SOURCES DE FONTENAY-AUX-ROSES

Coût total de l'opération : 9 000 000€ TTC

Cette opération a pour objet la rénovation des espaces de spectacle du théâtre en complément de la première phase de travaux, réalisée en 2017 qui portait sur la rénovation du hall, la façade principale et les espaces administratifs du rez-de-chaussée.

La notification de la maîtrise d'œuvre a eu lieu en février 2024. Les phases études de diagnostic, esquisse et APS, ont été réalisées au cours de l'année. Celles-ci ont acté une évolution importante du coût initial des travaux de 4,3M€HT à 7,15 M €HT dû principalement à l'évolution du projet scénographique.
Le planning prévoit le commencement des travaux à l'automne 2025 pour le démarrage de la première phase qui traitera le curage et le désamiantage de l'équipement.



15/ LE SUIVI DES DÉSORDRES DÉCLARÉS EN DOMMAGE-OUVRAGE SUR LA PISCINE DE BAGNEUX

Réceptionnée en août 2014, la piscine de Bagneux présente de nombreux dysfonctionnements, lesquels ont fait l'objet de trois déclarations distinctes auprès de l'assurance Dommage-Ouvrage par l'ancienne Communauté d'agglomération Sud-de-Seine.

Le service de la maîtrise d'ouvrage a assisté aux réunions d'expertise menées, et réalisé de nombreux devis afin de faire avancer la résolution des désordres constatés. Compte tenu de l'ampleur des désordres, l'expert nommé par la SMABTP s'est adjoint du concours de maîtres d'œuvre et sapiteurs afin de l'aider à mener à bien ses missions d'expertise.

En 2023, deux désordres sont encore en cours d'expertise :

- Le décollement du carrelage des plages ; de nouveaux échanges ont eu lieu avec l'assureur et l'expert et devraient permettre d'aboutir au versement d'une indemnité provisionnelle ;
- La fissuration des plaques habillant le plafond de la halle bassins : une nouvelle réunion d'expertise a eu lieu à l'été 2022, et de nouvelles investigations ont été réalisées contradictoirement avec l'ensemble du collège d'experts. Fin 2022, plusieurs solutions réparatoires ont été présentées au collège d'experts par le Maître d'Œuvre des travaux réparatoires nommé. De nouveaux échanges ont eu lieu sur 2023 pour permettre d'arbitrer sur la solution retenue, et l'indemnisation associée.

Des échanges avec l'assureur sont toujours en cours afin d'affiner l'indemnisation liée aux dommages immatériels.

16/ LE SUIVI DE LA GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT ET LE SUIVI CONTENTIEUX DU BÂTIMENT A DE LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE JEAN ZAY À ANTONY.

Coût total de l'opération : 33 400 000 € TTC.

Maîtrise d'œuvre : Agence Jean Nouvel/EGIS.

Le projet de la Réhabilitation du Bâtiment A de la Résidence Universitaire Jean Zay à Antony développe une surface utile de 9 318 m2 se décomposant en :

- 5716 m2 logements étudiants soit 316 chambres étudiantes dont 28 accessibles au PMR et 9 logements pour chercheurs.
- 2459 m2 fonctions internes d'administration, de maintenance et de logistique
- 1143 m2 logements de fonctions et des chercheurs.

Un contentieux juridique avec la société Outarex a été porté devant le tribunal suite aux travaux de réhabilitation de 2019. Dans ce cadre, des échanges sont en cours avec l'expert nommé.

De plus, des chutes de parement et béton ont été constatées en 2024, qui a nécessité une déclaration à l'assurance dans le cadre de la dommage ouvrage.

L'expert et la maîtrise d'œuvre missionnée, ont réalisé une visite de site en début d'année 2024 afin d'effectuer un diagnostic. À la suite, la MOE nommé par l'assureur a réalisé des études en vue de lancer une opération de travaux pour réparer les désordres en façade.

17/ RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE CHARLOTTE PERRIAND À ANTONY

Coût total de l'opération : 9 652 021 € TTC.

Maîtrise d'œuvre : Sud Architectes

Suite au désordre constaté et déclaré en 2020, chute de bardage, la rénovation partielle a été entreprise en juin et finalisée en juillet 2024.



Suite au désordre constaté et déclaré en 2020, chute de bardage, la rénovation partielle a été entreprise en juin et finalisée en juillet 2024.

19/ DÉCONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DU GYMNASE DU CLOS SAINT MARCEL À SCEAUX

Une réflexion conjointe a été menée avec les services municipaux afin de repenser en profondeur l'organisation du site sportif.

Dans le cadre de cette concertation, il a été décidé de procéder à la déconstruction du gymnase existant et à sa reconstruction complète, afin de moderniser et d'adapter l'équipement aux usages actuels.

Le projet poursuit plusieurs objectifs structurants :

- Repenser l'organisation fonctionnelle du site, avec une augmentation de la capacité de la salle principale, en soutien à l'équipe féminine de basket de Sceaux ;
- Créer une salle de gymnastique complète, intégrant l'ensemble des agrès masculins et féminins ;
- Moderniser les installations afin de répondre aux exigences contemporaines en matière de confort, d'accessibilité, de sécurité et de performance énergétique ;
- Favoriser une insertion paysagère et urbaine qualitative, en tenant compte de la biodiversité présente sur le site ;

De nombreux diagnostics techniques ont été réalisés sur le site durant l''année. Sur cette base, un programme a été élaboré en concertation avec les services municipaux et les utilisateurs en 2024.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée sous la forme d'un concours et se déroulera sur l'année 2025

Le coût des travaux est estimé à 13 millions d'euros TTC.



LES EQUIPEMENTS CULTURELS

LES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

LES THÉÂTRES

Retour au sommaire

Les conservatoires

Vallée Sud-Grand Paris compte 8 conservatoires dont 6 à rayonnement intercommunal (CRI) et 2 à rayonnement départemental (CRD) :

- Conservatoire d'Antony
- Maison de la musique et de la danse de Bagneux
- Conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine / Sceaux
- Conservatoire de Châtenay-Malabry
- Conservatoire de Châtillon
- Conservatoire à rayonnement départemental de Clamart
- Maison de la musique et de la danse de Fontenay-aux-Roses
- Conservatoire de Malakoff

Le cursus d'études est structuré selon 3 cycles, tels que définis au niveau national, chacun d'une durée moyenne de 4 ans. Les deux conservatoires à Rayonnement Départemental de Clamart et de Bourg-la-Reine/Sceaux offrent un cycle pré-professionnel dénommé COP (Cycle d'Orientation Professionnelle). Ils sont de plus candidats à la reconnaissance par le ministère de la Culture de « Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur » (CPES).

Une offre adaptée pour les adultes et adolescents est également disponible. L'ensemble de l'offre de cycle de formation annuelle est complétée par une offre plus ponctuelle organisée autour de différents modules de stages et masterclass.



Chiffres clés 2024

Villes	Nombre d'élèves	Disciplines enseignées
ANTONY	1156	Musique, danse, et art dramatique
BAGNEUX	732	Musique et danse
CRD DE BOURG-LA-REINE/ SCEAUX	1197	Musique, danse, et art dramatique
CHÂTENAY-MALABRY	1194	Musique et danse
CHÂTILLON	669	Musique, danse, et art dramatique
CRD DE CLAMART	1365	Musique, danse, et art dramatique
FONTENAY-AUX-ROSES	635	Musique et danse
MALAKOFF	747	Musique, danse, et art dramatique
TOTAL	**7695**	

Les temps forts 2024

L'EXCELLENCE DU SERVICE PUBLIC RECONNUE PAR LA CERTIFICATION QUALIVILLES

Attribuée par l'Afnor selon un panel de critères très précis, ce label reconnaît l'excellence du service public prodigué par un équipement culturel. La Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux et le conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux ont obtenu en juin 2025 la certification Qualivilles.

En tant que Territoire de création, Vallée Sud-Grand Paris impulse des projets culturels exigeants à l'échelle du Territoire : les Stages de la Toussaint, Vallée Sud Symphonie et Vallée Sud-ALL BRASS. Synergie, excellence, créativité sont ses maîtres mots.

LES STAGES DE LA TOUSSAINT



Vallée Sud-Grand Paris offre à tout élève inscrit dans un de ses huit conservatoires l'opportunité de travailler sa discipline artistique (danse, musique, théâtre) pendant une semaine entière, encadré par des professionnels et donnant lieu à un ou plusieurs spectacles. Sur des thématiques précises : musique ancienne, improvisation, choro, marionnettes..., cette semaine d'approfondissement permet de se perfectionner dans un art et de rencontrer d'autres élèves des conservatoires du Territoire, dans un souci d'excellence artistique porté par Vallée Sud-Grand Paris.

VALLÉE SUD SYMPHONIE

L'orchestre symphonique des grands élèves des huit conservatoires du Territoire a donné en 2024-2025 deux concerts : l'un au conservatoire d'Antony, l'autre au conservatoire de Clamart. Intitulé Voyage...s, le programme choisi cette année a mis à l'honneur des compositeurs du monde entier.



VALLÉE SUD-ALL BRASS



L'ensemble des cuivres des élèves des conservatoires (petits et grands) se sont retrouvés cette année pour deux concerts. 66 cuivres ont foulé la scène des conservatoires de Clamart et d'Antony, avec un répertoire résolument funk et pop.

Des projets d'établissement portés vers la démocratisation des conservatoires

UNE SAISON ARTISTIQUE TOUT PUBLIC ET GRATUITE AVEC DE PRESTIGIEUX INVITÉS

Animés par la volonté d'ouvrir leurs écoles au plus grand nombre, les conservatoires, certes écoles avant tout, sont aussi des salles de spectacles, et les projets pédagogiques sont intimement liés à des concerts et des spectacles de théâtres et de danse professionnels. Si les élèves se représentent souvent, de nombreux artistes sont également invités.

Au conservatoire d'Antony, l'offre jeunesse est notable. Ainsi, **le spectacle musical Les chatvaliers de la table ronde** a été présenté à notre jeune public, adaptant la célèbre histoire du Roi Arthur et de la quête du Graal.

Au conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux, le spectacle **Light Wall System**, trans-disciplinaire, mêlant poésie, improvisation et scénographie, sur un répertoire contemporain, a réuni 30 élèves musiciens, danseurs et comédiens, accompagnés par le percussionniste Jean Geoffroy et la professeure Alice Ricochon.

Le Festival Kinds of Jazz, à la **Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux,** a mis à l'honneur toutes les formes de jazz, avec des professionnels de renommée internationale.

Le conservatoire de Châtillon a célébré la comédie musicale West Side Story en juin 2025, lors d'un grand concert rejouant la musique du film, avec les élèves des départements cordes et vents du conservatoire.

Au conservatoire de Châtenay-Malabry, dont la musique actuelle est un des fers de lance, le Festival Sons d'Ici, durant 3 jours, a permis aux élèves de Jazz et de Musiques Actuelles Amplifiées de passer leurs examens dans de véritables conditions de concert, dans la prestigieuse salle du Pédiluve-Azimut.

A Clamart, les rencontres chorégraphiques ont rassemblé pendant 2 jours et demi différentes classes de danse du Territoire et des classes supérieures d'Île-de-France (600 participants) pour une semaine partagée entre rencontres avec des chorégraphes invités, ateliers et spectacles.

All u need is love, à la **Maison de la Musique et de la Danse de Fontenay-aux-Roses** : 9 professeurs issus des différents départements instrumentaux et chorégraphiques, avec l'artiste Bryan Chenna-Sanson, en résidence au conservatoire, se sont exprimés à leur manière sur le thème de l'amour à travers les époques, les styles musicaux et chorégraphiques du baroque à aujourd'hui.

Voyage au pays des contes et des légendes, au **conservatoire Nina Simone de Malakoff,** spectacle représenté à Malakoff scène nationale : une fresque chorégraphique des élèves des classes de danse classique, jazz et danse contemporaine encadrée par les professeurs du conservatoire, Manon Favre, Danaï Diaz, Damien Ledenon et Andrea Kabisso.

Retour au sommaire

UNE PÉDAGOGIE D'EXCELLENCE : LES MASTERCLASS



Moment privilégié de travail avec un artiste de renom, la masterclass s'ouvre généralement par un cours ouvert au public suivi d'un concert / spectacle avec l'artiste invité. L'enjeu est double : pour les élèves, progresser dans leur pratique avec un grand nom du métier, et pour le public, bénéficier de conseils avisés d'un artiste. Ainsi, des artistes de renommée internationale ont animé des masterclass cette année, parmi lesquels : Jérôme Correas (chef d'orchestre, Les Paladins), Claude Sorin (conférencière), Pépito Matéo (conteur et comédien), Jean Geoffroy (timbalier, directeur des Percussions de Strasbourg), ou encore Géraldine Laurent (saxophoniste).

Ces Masterclass ont donné lieu à une nouvelle brochure répertoriant l'ensemble de l'offre en Masterclass des huit conservatoires du Territoire. Elle a été distribuée dans tous les conservatoires, médiathèques et piscines de Vallée Sud-Grand Paris.

DES INTERVENTIONS AVEC OU DANS LES ÉCOLES POUR SENSIBILISER AUX ARTS VIVANTS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

CHAM / CHAD : fruit d'un partenariat entre les conservatoires et les collèges, les classes à horaires aménagés offrent à des élèves souhaitant suivre des cours intensifs de musique ou danse un emploi du temps spécifique leur permettant de combiner cursus scolaire et musical.

EAC : Education Artistique et Culturelle ; programme de démocratisation des arts vivants, par lesquels des intervenants employés par un conservatoire font des ateliers dans les structures jeunesse et petite enfance, pour sensibiliser à la musique, à la danse (crèches, écoles, médiathèques...).



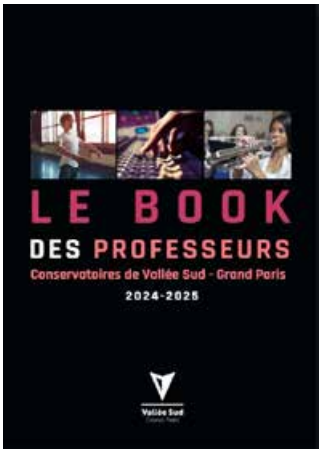
UN RÉSEAU INCLUSIF, LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS À DESTINATION DES PUBLICS EMPÊCHÉS

Un groupe de travail a été constitué pour la mise en place d'un dispositif d'inclusion artistique sur le réseau des conservatoires en lien avec l'association MESH (Musique et Situation de Handicap) et le département des Hauts-de-Seine.

Les actions hors les murs ont été poursuivies, sous des formes diverses selon les conservatoires, par des interventions en milieu scolaire, à la maison de quartier et des participations au projet de démocratisation culturelle Demos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) s'adressant à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. C'est aussi le cas avec le dispositif « Orchestre à l'école » intégré depuis plusieurs années sous forme de CHAM au conservatoire de Clamart.



LA VALORISATION DES PROFESSEURS



Le premier Book des professeurs des conservatoires de Vallée Sud-Grand Paris a vu le jour en décembre 2024. Brochure mettant en exergue le parcours artistique des professeurs des conservatoires, il permet d'affirmer la force du réseau des conservatoires de Vallée Sud-Grand Paris et de montrer l'excellence de nos professeurs en dévoilant leur parcours d'artistes. 200 professeurs ont répondu à cet appel à contributions.



Les médiathèques et bibliothèques

Avec cinq Médiathèques, deux Bibliothèques, un point de lecture-relais et la Bibliothèque musicale du Conservatoire de Clamart, le réseau de lecture publique de Vallée Sud – Grand Paris constitue un vaste ensemble culturel, lieu de vie ouvert à tous et toutes.

30 279
Adhérents actifs
Bagneux : 5032, Clamart : 13 182
Fontenay-aux-Roses : 5091
Malakoff : 5954

5 488
Adhérents actifs uniquement en ligne

7 363
nouveaux inscrits

36h d'ouverture
6/7 jours

mediatheques.valleesud.fr : le portail du réseau des médiathèques 1 an après

Le nouveau portail du réseau des médiathèques a vu le jour le 2 mai 2024. Ce projet d'envergure territorial fut mené à bien par les équipes des médiathèques de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff et de la DGAC, pendant deux ans.

Plus fluide, innovant, le portail permet à tout habitant inscrit dans l'une des médiathèques transférées au Territoire d'avoir accès gratuitement au catalogue des 9 structures mais aussi à l'entièreté des actions culturelles menées par les structures.



QUELQUES CHIFFRES DEPUIS SON LANCEMENT

Nombre de visites	**2 972 231**
Nombre de connexions	**201 932**
Nombre d'adhérents uniques connectés	**9 522**
Nombre de pré-inscriptions en ligne	**192 préinscriptions / 5 852 inscriptions**
Nombre de réservations en ligne	**1 38 357 en ligne / 91 593 réservations**
Nombre d'inscriptions événements	**2 631 inscriptions / 226 événements**

Le portail du réseau des médiathèques constitue une entrée vers toute l'offre numérique proposée par le Territoire.

TOUTE L'OFFRE NUMÉRIQUE EN UN CLIC

Pour continuer à attirer un public toujours plus nombreux et varié dans ses bibliothèques, médiathèques et point-lecture, le Territoire a en effet très vite pris en compte les enjeux de demain, au premier rang desquels le numérique.
C'est donc toute la presse, des milliers de films, animés, documentaires, des romans à lire en ligne et une offre de formation pour petits et grands et dans tous les domaines, qui est accessible gratuitement pour accompagner les habitants dans toutes les étapes de leur parcours (soutien scolaire, permis de conduire, apprentissage de logiciels de bureautique). Le numérique constitue un vaste champ de possibles.



BILAN DES RESSOURCES NUMÉRIQUES

Livres numériques	**6 014**
Presse	**118 642**
Musique	**2 014**
Vidéo	**15 346**
Auto-formation	**25 710**

Bien entendu, cet enjeu autour du numérique ne se fait pas au détriment des publics plus attachés aux documents papier. Des efforts ont également été menés afin de fidéliser, élargir notre assiette de lecteurs et inviter ceux qui en sont éloignés à fréquenter ces lieux de détente, de culture, d'apprentissage, de partage.

D'autres actions menées au niveau du réseau

Dans une même perspective de travail en réseau à l'échelle du Territoire, la DGAC a initié d'autres projets d'envergure pour réduire la fracture culturelle et numérique.

LA PREMIÈRE ÉDITION DU PRIX DES LECTEURS DE VALLÉE SUD MÉDIATHÈQUES



En tant que Territoire de lecture et de création, Vallée Sud – Grand Paris a à cœur de promouvoir la littérature contemporaine dans toute sa diversité.

Pour cette première édition hivernale, les bibliothécaires de Vallée Sud – Grand Paris ont sélectionné leurs 25 coups de cœur de l'année 2024 : roman français, roman étranger, polar, émotion et récit de vie constituent les cinq catégories à découvrir.

Pour accompagner ce prix, des rendez-vous littéraires et des rencontres avec des auteurs sont organisés tout au long de l'année.

LA DEUXIÈME ÉDITION DES JOURNÉES DU NUMÉRIQUE DE VALLÉE SUD-GRAND PARIS



Pensées comme un temps fort sur la période novembre – décembre, les Journées du Numérique ont pour objectif de sensibiliser le grand public aux nouvelles technologies, de favoriser l'accès au numérique et de réduire la fracture numérique à travers une programmation riche et variée.
Le programme pensé pour petits et grands est aussi vaste que riche : création de jeux vidéo, impression 3 D, découverte de la réalité virtuelle ou encore spectacles interactifs mais également l'initiation et l'accompagnement des jeunes et des familles dans l'usage des outils numériques.
En 2024, la programmation de cette deuxième édition s'est étendue au conservatoire Henri Dutilleux à Clamart et au théâtre des Gémeaux à Sceaux.

LE PRIX DES BÉBÉS LECTEURS



Ce prix des Bébés Lecteurs de Vallée sud – Grand Paris, labellisé Premières pages par le ministère de la Culture depuis 2020, a pour objectif de sensibiliser les professionnels de la petite enfance et les parents au livre et à la lecture dès la naissance, et d'en favoriser l'accès.

Pour sa cinquième édition, le prix s'est déployé avec succès dans **10 villes** de notre territoire,**14 médiathèques**, **87 structures de la petite enfance**.

Plus de 2300 bébés et 740 professionnels ont voté.

LA DEUXIÈME ÉDITION DU PRIX MANGA DE VALLÉE SUD MÉDIATHÈQUES



Plus de 300 lecteurs ont voté pour leur titre préféré. Ce temps fort du printemps dédié aux fans de mangas entre 10 et 14 ans a remporté un franc succès.

Ce prix encourage la lecture chez les jeunes. 10 titres ont été sélectionnés, fruit d'une collaboration entre les équipes des médiathèques et des collèges de chaque ville participante.

Les temps forts 2024

En plus d'une multitude de propositions régulières : rendez-vous autour de la littérature ou de jeux de société, ateliers informatiques, club mangas pour les jeunes, séances de contes, expositions et ateliers créatifs, les saisons des médiathèques sont marquées par de nombreux temps forts :

- Les manifestations organisées au niveau national : **le Printemps des poètes, les nuits de la lecture, les temps forts du calendrier du développement durable** ;
- Au niveau départemental : **la Science se livre** ;

Mais aussi les manifestations proposées par les villes.

- Rendez-vous des tout-petits, jeux de société ;
- Rencontres avec les auteurs ;

Du côté des partenariats éducatifs, les médiathèques s'associent aux villes pour organiser :

- Les prix littéraires des écoles ;
- Les parcours d'Education Artistique Culturelle construits en collaboration avec la Direction de l'Education et les structures culturelles des villes concernées.

Chiffres clés 2024

820 Actions éducatives et culturelles
En temps scolaires, périscolaire et petite enfance

13 964 Enfants touchés

Les Micro-Folies du Territoire

Véritable tiers-lieu, la première Micro-Folie du Territoire a été inaugurée en novembre 2021 à la médiathèque de Fontenay-aux-Roses.

Vallée Sud - Grand Paris, en partenariat avec la Villette, lutte contre la fracture culturelle et artistique. Le programme Micro-Folie est une véritable plateforme culturelle de proximité porté par le ministère de la Culture et coordonné par la Villette en lien avec 12 institutions. Le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre... La Micro-Folie propose des contenus culturels ludiques et technologiques sur le thème des arts et des sciences.

Réunissant plus de 5000 œuvres de nombreuses institutions et musées, le musée numérique est une véritable galerie d'art numérique incitant à la curiosité. Beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant, c'est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité. En visite libre ou en mode conférencier, le Musée numérique est particulièrement adapté aux parcours d'éducation artistique et culturelle.

En outre, la Micro-Folie propose un fablab, espace d'expérimentation numérique : équipé d'imprimantes 3D, de machines à coudre numériques, d'ordinateurs, cet espace s'adresse à tous ceux qui souhaitent développer leur créativité (designers, artistes, étudiants, bricoleurs...).

Une seconde Micro-Folie, mobile cette fois-ci, se promène sur le Territoire depuis 2023.

Chiffres clés 2024

147 animations **7567** participants

Des projets d'aménagement

Afin d'améliorer l'offre des services des médiathèques du réseau, Vallée Sud – Grand Paris investit chaque année dans l'aménagement des espaces.

L'ESPACE NUMÉRIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE LOUIS ARAGON À BAGNEUX

L'espace numérique de la médiathèque Louis Aragon a été inauguré le 16 octobre 2024.
Ce nouvel espace répond à un double objectif : en premier lieu améliorer la qualité de l'accueil de la médiathèque en créant un nouvel environnement, en dehors de la salle informatique silencieuse, qui soit convivial, interactif, avec des équipements adaptés aux usages de groupe et en second lieu valoriser le numérique de loisirs et mettre en avant les pratiques numériques.
Cette salle intègre du jeu vidéo (console, PC), mais également des espaces d'écoute de musique sur place (vinyle, CD, ressource numérique Philharmonie), et de visionnage de films (DVD, ressources numériques Les Yeux Doc et Médiathèque numérique), permettant une valorisation des collections de la médiathèque et une expérience numérique de loisir complète.



L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE MANGATHÈQUE BIBLIOTHÈQUE F. MITTERRAND À CLAMART

Pour répondre à un besoin de plus en plus important, la médiathèque François Mitterrand à Clamart a créé un espace entièrement dédié aux mangas.
Les fans de mangas du Territoire ont dorénavant un lieu dédié avec plus de 4800 livres accessibles. La médiathèque a également initié un fond « culture japonaise » (cuisine, dessin, arts, tourisme) et un fond « animés japonais ».
Quelques chiffres : 16 680 prêts de mangas soit 20 % des prêts de la Médiathèque François Mitterrand (dont 4750 lecteurs des autres médiathèques de Clamart et 750 des villes de Bagneux, Fontenay-aux-Roses et Malakoff).





Les théâtres

Théâtre Jean Arp

Le projet culturel du Théâtre Jean Arp de Clamart repose sur une programmation variée, axée sur l'ouverture à tous les publics à travers la diversité des expériences du spectacle vivant.

Ce projet a à cœur de bâtir une politique culturelle qui incarne, à travers la diversité des thèmes et des esthétiques, l'accessibilité des propositions et la dimension inter-âges, dans un esprit de démocratisation culturelle, l'accès et l'appropriation des arts du spectacle vivants au plus grand nombre.

Dans une perspective d'éducation, de formation du goût et des pratiques, mais aussi de transmission, le projet culturel du théâtre Jean Arp met également l'accent sur une programmation jeune public avec une part significative de programmation scolaire.

Théâtre Jean Arp	Capacité d'accueil du théâtre	Nombre de spectacles	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs Tout public	Nombre de représentations dédiées au public scolaire	Nombre d'élèves accueillis
	618	27	46	12 220	19	2 132
Cinéma Jeanne Moreau	**Capacité d'accueil du cinéma**	**Nombre de films**	**Nombre de séances**	**Nombre de spectateurs Tout public**	**Nombre de projections dédiées au public scolaire**	**Nombre d'élèves accueillis**
	154	242	1 043	26 708	54	1 781

CINEMA :

Situé dans le même bâtiment, le Cinéma Jeanne Moreau, d'une capacité de 154 places, propose une programmation élargie et aux multiples facettes.

Classé Art et Essai, il propose cinq films par semaine, répartis sur 20 à 25 séances hebdomadaires, et propose chaque mois des films jeunesse, des films d'actualité, des documentaires, des films en VO, des avant premières Art et Essai, ainsi que des films adaptés aux personnes sourdes et mal entendantes.

Le cinéma Jeanne Moreau participe aux dispositifs scolaires nationaux Ecole et Cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et Apprentis au Cinéma.

Chaque premier mardi du mois, le cinéma Jeanne Moreau propose, en partenariat avec l'AFCAE, un film surprise Art et Essai en avant-première.

Tout au long de l'année, il participe à différents festivals : ACID, Quinzaine des réalisateurs, Fête du court métrage, Printemps du cinéma, Fête du cinéma...

Théâtre Victor Hugo

Le TVH propose une programmation pluridisciplinaire axée autour du soutien aux Arts du Mime et du Geste, de la découverte du spectacle vivant dès le plus jeune âge (avec des spectacles accessibles dès 6 mois) et la mise en lumière des diversités.

Cinéma :
Le Théâtre ne disposant que d'une salle le nombre de séances reste limité. Au-delà des séances tout public, de séances pour enfants et d'éducation à l'image (école et collège au cinéma) sont proposées.

Actions culturelles :
Bagneux est la ville la plus jeune et la plus populaire du Territoire Vallée Sud-Grand Paris. Les actions d'éducation artistique, de médiation et la rencontre avec les publics sont donc fondamentales.

Un soutien à la création :
Le Théâtre accueille tout au long de l'année des compagnies en résidence de création dès que cela est possible (6 à 8 semaines par an).

Chiffres clés 2024

50 spectacles

85 représentations

17 200 spectateurs
(11 000 pour les spectacles et 6 200 pour les amateurs du mois de juin)

+ 20 % de fréquentation

Festival Avis de temps fort !

Temps fort autour des arts du Mime et du Geste.

10 spectacles
pour 13 représentations

Spectateurs : 1 200
(+ 50 % de fréquentation)

Restitutions amateurs (mois de juin)

Nb de projets d'EAC accueilli : 11

Nb de location : 10

Nd de spectateurs (estimatif) : 6 200 (encore en cours)

Education Artistique et Culturelle

Nb d'heures d'actions culturelles : 577

Nb de participant : 1 887

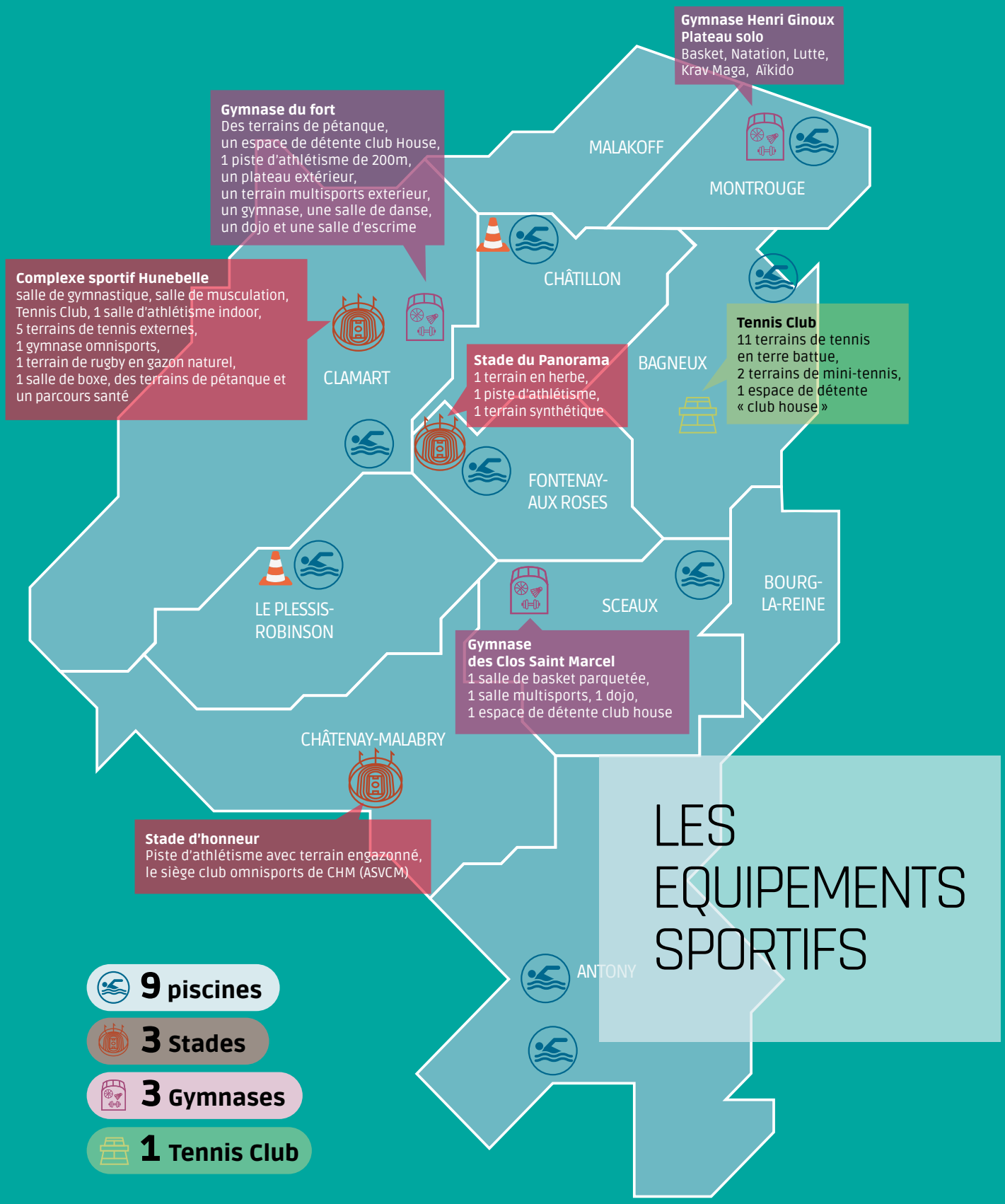
Cinéma

Nb de films : 74

Nb de séance : 133

Nb de spectateurs : 10 475
(estimatif – encore en cours

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS



9 piscines

3 Stades

3 Gymnases

1 Tennis Club

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS TERRESTRES

LES EQUIPEMENTS AQUATIQUES

Retour au sommaire

Après le transfert progressif des 9 piscines et d'équipements sportifs terrestres, le Territoire souhaite pouvoir accueillir des évènements d'envergure régionale voire nationale dans des équipements adaptés à l'organisation de telles manifestations.

Ainsi, à partir de 2020, la direction des Sports doit assurer la gestion d'installations sportives terrestres également transférées : la piste d'athlétisme du Complexe Sportif Jules Hunebelle, le stade d'Athlétisme et les terrains de sport du Panorama, les tennis des Mathurins de Bagneux, le stade Jean Longuet de Châtenay-Malabry, le gymnase Ginoux et le plateau de la Solidarité de Montrouge, le complexe sportif des Clos Saint Marcel de Sceaux et à l'horizon 2028, le dojo de la piscine du Plessis-Robinson).

Il est probable que dans l'avenir de nouveaux équipements sportifs terrestres puissent être transférés. La gestion de ces nouvelles installations transférées a nécessité de renforcer la direction du service des Sports par l'ajout de compétences et de passer d'un service de coordination à une direction des sports englobant les politiques sportives aquatiques et terrestres.

À terme, l'évolution et le renforcement du service des Sports permettront d'assurer la bonne gestion des installations, d'envisager d'autres transferts possibles dans les années à venir, d'assumer les missions sollicitées comme la création d'activités sportives gérées directement par VSGP, la création d'un plan Parasports de VSGP, la réflexion sur une compétence Sport de Haut Niveau ou encore la mise en place de manifestations à destination du Grand Public.

Parallèlement, la direction des Sports doit poursuivre et concrétiser différents projets fixés comme l'uniformisation des tarifs des entrées dans les piscines, l'uniformisation des contrôles d'accès des piscines, la mise en adéquation des piscines à la labélisation Qualivilles ou encore la création d'un POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) commun à toutes les piscines.

Afin de concrétiser l'ensemble de ces actions, il est devenu nécessaire de réinterroger les pratiques, mais aussi de redéfinir les objectifs et nos ambitions, en matière sportive, l'objectif deviendra de se doter d'un véritable schéma directeur pour Vallée Sud–Grand Paris à l'horizon des futurs élections municipales, puis territoriales du printemps 2026.

Pour ce faire une démarche de concertation a débuté au cours de l'année 2024 avec des rencontres avec les acteurs du monde sportif, du sportif occasionnel à celui du haut niveau, en passant par les bénévoles des clubs amateurs.

Les équipements sportifs terrestres

Le territoire souhaite que l'aménagement d'équipements sportifs de nature à recevoir une audience ou du public important encourage le développement du sport de haut niveau, valorise l'image du Territoire, s'inscrira dans les objectifs du PCAET et sera vecteur de développement économique en permettant de répondre aux besoins des entreprises en termes de team-building et d'actions de communication.

Dans ce cadre la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs » est étendu. Des projets de rénovation sont en cours : Stade du Panorama de Fontenay-aux-Roses, Stade Jean Longuet de Châtenay-Malabry, Complexe sportif des Clos Saint Marcel de Sceaux ou encore le plateau de la Solidarité de Montrouge.



La direction du service des Sports a également lancé un programme de Sport Entreprise avec la création des « Mardis sportifs ». Un programme d'activités sportives dédiés aux agents est proposé au sein des installations sportives gérées par VSGP.





Les équipements aquatiques

Outre l'objectif lié à l'apprentissage de la natation et à la pratique sportive, les piscines représentent un élément d'attractivité pour l'installation de nouveaux habitants, facteur d'amélioration de la qualité de vie. Les piscines jouent également un rôle majeur en termes de santé et de sécurité publiques à l'occasion des épisodes de canicules et dans l'apprentissage du savoir nager.

L'année 2024 s'est caractérisée par une poursuite de la croissance des fréquentations. La fréquentation totale est passée à 998 000 passages comptabilisés (950 000 en 2023). Il est à noter que l'évènement Clamart plage a bénéficié d'une météo propice aux fortes fréquentations.

Les piscines de Clamart et de Bagneux ont été certifiées Qualivilles en juin 2024, portant à 4 le nombre d'équipements aquatiques labellisées. Ce projet, outre les améliorations qu'il a apporté sur la qualité de service a également permis une collaboration plus étroite entre les équipements et le siège. La piscine de Fontenay-aux-Roses et l'Aquapol de Montrouge ont été sélectionnées pour la troisième vague de certification prévue en 2025 et ont débuté leur préparation.

L'année 2024 a également vu naître une plateforme d'inscription aux activités proposées par les piscines en régie. Cet enjeu était fondamental car dans le plan d'action "qualité" et fortement demandé par les usagers. Ainsi 4700 inscriptions en ligne ont été réalisées, évitant ainsi de longues files d'attente et facilitant le travail des équipes. Ces inscriptions en ligne ont également permis de mettre en relief la forte demande sur certains cours ou catégories d'âges et permettront une adaptation de l'offre pour l'année 2025. Dans le sillage de ce projet, la passation d'un marché de contrôle d'accès a été actée avec pour but la création d'un véritable réseau des piscines du territoire, moderne permettant l'achat de tous types de prestations en ligne.

La création d'activités (bébés-nageurs, stages vacances...) a contribué à améliorer l'offre de services des piscines et permis d'augmenter les recettes des équipements contribuant ainsi à équilibrer le financement de ces espaces.

Le partenariat avec le CREPS de Chatenay-Malabry s'est poursuivi avec la réalisation des recyclages secouriste obligatoires des surveillants sauveteurs. Les piscines du territoire ont accueilli des stagiaires MNS en formation au CREPS en contrepartie. Le partenariat s'étendra en 2025 avec les premiers recyclages CAEPMNS (révision quinquennale obligatoire des MNS) réalisés dans les piscines du territoire à destination des MNS de l'Ile-de-France.

Enfin en termes de sécurité des usagers, le territoire a poursuivi son objectif en mettant en place des simulations d'accident dans chaque piscine, évaluées par un professionnel du secteur indépendant. A cette occasion les établissements ont fermé leurs portes sur une demi-journée pour permettre à toutes les catégories de personnel d'y participer.

Chiffres clés 2024

Piscines-2024	Entrées	Activités spécifiques	Nombre de bassins
PISCINE DE FONTENAY-AUX-ROSES	49 664	Hammam, Sauna, Jacuzzi , Plongeoir	1 bassin de 25 M
PISCINE DES BLAGIS À SCEAUX	193 849	Solarium en herbe	3 bassins : 1 bassin 25 M / 1 bassin apprentissage, 1 bassin aquagym
PISCINE DE CLAMART	291 435	Hammam, Sauna Splash Pad	4 bassins : 2 bassins de 25 M, 1 bassin ludique / 1 pataugeoire
PISCINE DE BAGNEUX	126 146	Hammam Sauna Plongeoirs	3 bassins : 1 bassin de 25 M / 1 bassin d'apprentissage, 1 pataugeoire
CENTRE AQUATIQUE PAJEAUD À ANTONY	170 550	Sauna, hammam	2 bassins : 1 bassin de 25 M et 1 bassin d'apprentissage
LIONEL TERRAY À ANTONY	27 534	hammam	2 bassins : 1 bassin de 25 m / 1 bassin d'apprentissage
AQUAPOL DE MONTROUGE	151 419	Hammam, sauna, fitness, dojo	3 bassins: 1 de 25 m, 1 ludique 1 pataugeoire
TOTAL	**998 736**		

En 2024, Vallée Sud - Grand Paris a poursuivi ses partenariats avec des établissements du territoire pour donner accès à ses piscines à des publics fragilisés (personnes ayant un handicap, seniors ...) : le partenariat consiste en des prêts à titre gracieux de locaux ou de lignes d'eau et il a vocation à se développer dans les années à venir.

Les projets à l'échelle du Territoire

CERTIFICATION QUALIVILLES

Les piscines de Bagneux et Clamart ont été certifiées « Qualivilles » en juin 2024.

NAGER CONTRE LE CANCER

L'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris a poursuivi les partenariats antérieurement entrepris entre l'association La Ligue contre le cancer et les 7 équipements aquatiques de son périmètre. En 2024, l'opération "Nager contre le Cancer" a donné lieu au versement d'une subvention de 9 734,30 euros correspondant aux recettes de la journée du dimanche 28 avril 2024.

LA NATATION SCOLAIRE

La charte de la natation scolaire mise en place en 2020 cadrant la mise en œuvre des séances de natation scolaire s'est poursuivie.

Le partenariat avec l'Inspection académique s'est concrétisé par une formation à destination des enseignants réalisée le mercredi 23 avril 2024 à l'Aquapol de Montrouge co-animée par l'Inspection académique et les équipes de Vallée Sud – Grand Paris.

PARTENARIAT CREPS DE CHÂTENAY-MALABRY

Une convention a été passée avec le CREPS dans le but d'accueillir les stagiaires en formation BPJEPSAAN dans les piscines de Vallée Sud – Grand Paris. En contrepartie le CREPS a formé gracieusement les MNS et BNSSA du territoire au recyclages secourisme et MNS obligatoires.

SÉCURITÉ DES USAGERS

Le travail visant à amener à une excellence dans la sécurité des usagers s'est poursuivi avec l'objectif de déposer de nouveaux POSS fin 2025. Des simulations d'exercice supervisées et évaluées par un intervenant extérieur ont été mises en place dans chaque piscine du territoire sur une demi-journée. A cette occasion les établissements ont été fermés au public pour permettre la participation de l'ensemble des équipes.

HARMONISATION DES TARIFS

Ce projet souhaité par le Président et les élus de Vallée Sud – Grand Paris a été remis en exergue. Plusieurs hypothèses ont été travaillées en vue d'une mise en place en 2026.

CONTRÔLE D'ACCÈS COMMUN AUX ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Afin de permettre un accès aux équipements aquatiques moderne et digitalisé le service des sports a lancé un projet pour uniformiser les contrôles d'accès des différents équipements aquatiques. Le terme de ce projet est prévu pour 2025.



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

DÉVELOPPEMENT DURABLE

POLITIQUE DE LA VILLE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MISSION FONDS EUROPEENS

LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Retour au sommaire

Développement durable



Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Vallée Sud – Grand Paris a été adopté pour une durée règlementaire de 6 ans en Conseil territorial le 30 mars 2022 à la quasi-unanimité.

Aujourd'hui les objectifs du PCAET se retrouvent dans tous les projets du Territoire. Les 53 actions du PCAET réparties en 5 axes stratégiques visent à :

- accélérer la transition écologique,
- diminuer les consommations énergétiques,
- réduire les émission de gaz à effet de serre,
- reconquérir la qualité de l'air,
- préserver les ressources et développer l'économ ie circulaire
- s'adapter au changement climatique

Ainsi, les projevts d'aménagement, des Mobilités, de rénovation des Bâtiments et du Patrimoine, de réduction et valorisation des déchets, ainsi que de nombreux autres, s'intègrent dans la démarche PCAET.

L'avancement des objectifs et des actions du PCAET fait l'objet d'un suivi régulier par la Direction du Territoire Durable qui permettra de produire un rapport d'évaluation à mi-parcours lors du 1er semestre de 2025. Ce bilan à mi-parcours permettra d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du PCAET depuis mars 2022.

Avancement et mise en œuvre

De nombreuses actions du PCAET ont été déployées ou renforcées en 2024

- **Mise en œuvre du schéma directeur cyclable et de la charte d'engagements** réciproques entre le Territoire Vallée Sud -Grand Paris, et le Collectif Vélo VSGP et des associations vélo du Territoire, qui vise à développer des habitudes de travail entre le Territoire et les associations vélo sur la conception des projets cyclables.
- **Développement des parkings vélos sécurisés** aux abords des gares avec 4 parkings ouverts en 2024 proposant 220 places supplémentaires de stationnement sécurisé sur le Territoire. Pour plus d'informations : www.abris-velos.valleesud.fr
- **Mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier** visant la rénovation énergétique des équipements transférés à Vallée Sud-Grand Paris avec notamment :
  - **La livraison de l'Aquapol de Montrouge**, qui a réduit ses consommations énergétiques de 35% sur les premiers mois après sa réouverture. L'objectif de réduction de 42 % des consommations énergétiques pourrait être atteint à terme, car la réouverture a donné lieu à des consommations supplémentaires pour la mise en marche.
  - **La livraison du conservatoire Darius Milhaud à Antony** qui a vu ses consommations énergétiques baisser de 55%, au-delà de l'objectif de réduction de 47 %.
- **Structuration de la SEM territoriale « Vallée Sud Rénov »** dédiée à la rénovation énergétique. En 2024, 1260 logements sont entrés dans une démarche de rénovation énergétique



- **Nouveaux travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des voiries** : plusieurs opérations ont été finalisées ou réalisées en 2024 dont celles de la rue de la Vanne à Montrouge, rues Bronne et La Boissière à Fontenay-aux-roses, rues de Champagne et de l'Île-de-France et la 1ère partie des travaux l'avenue Jean-Baptiste Clément à Clamart, rue Michel Voisin à Sceaux et la voie Vallée aux loups à Châtenay-Malabry. Ces opérations de requalifications de voiries ont permis de désimperméabiliser les sols, de végétaliser. Ainsi, au moins 270 arbres ont été plantés sur ces voies, plus de 2000 m2 ont été végétalisés

D'autres opérations sont lancées ou se poursuivent : Avenue Jean-Jaurès à Châtenay-Malabry, rue de Meudon à Clamart, rue Victor Hugo à Malakoff, place Frédéric Mistral à Sceaux, rue Gabriel Péri à Châtillon ou encore rue Demler et avenue du lycée Lakanal à Bourg-la-Reine. Près de 300 arbres pourraient y être plantés et plus de 5000 m2 végétalisés.

- **Végétalisation de la cour de l'école du groupe scolaire Jean Jaurès** au Plessis-Robinson pour en faire un îlot de de fraîcheur
- **Déploiement de la collecte des déchets alimentaires sur les zones majoritairement pavillonnaires** après des expérimentations très réussies.
- **Poursuite de la distribution des composteurs et lombricomposteurs** en porte à porte et de l'installation de sites de compostage partagé dans les copropriétés
- **Poursuite du Défi Zéro Déchet** pour l'ensemble des 11 communes du Territoire
- **Elaboration du Schéma de Promotion des Achats Publics** Socialement et Economiquement Responsables pour la période 2023-2025
- **Pérennisation de la démarche de budget vert**
- **Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal** intégrant 2 OAP à forte valeur environnementale
- **Mise à disposition des terrains à Vallée Sud Hydrogène**, pour la réalisation des stations de Châtenay-Malabry et Châtillon, suite à des travaux préalables réalisés par Vallée Sud – Grand Paris.

Focus sur la concession de service pour la production et distribution d'hydrogène

Depuis 2023, Vallée Sud- Grand Paris collabore avec Vallée Sud Hydrogène dans le cadre de la concession de service pour l'installation et l'exploitation des deux stations Hydrogène pour contribuer à ses objectifs en matière mobilité bas carbone.

Pour rappel, l'hydrogène produit par électrolyse de l'eau à partir d'électricité issue de sources d'énergies renouvelables servira en premier lieu à alimenter des véhicules de la flotte du Territoire (bennes à ordures ménagères et lignes de bus locales), ainsi que des bus d'IDF Mobilités.

Après un premier objectif de production à 1 tonne par jour, la production pourra atteindre jusqu'à 2 tonnes d'hydrogène par jour, avec le développement de nouveaux usages.



L'année 2024 a été marquée par :

- **La réalisation de travaux préparatoires par Vallée Sud-Grand Paris :**
  - Printemps : aménagement de la voie d'accès au site et installation des réseaux en attente à Châtenay-Malabry
  - Eté : modification de la servitude de passage de la société Derichebourg et terrassement du terrain de la future station hydrogène sur le site de Châtillon
- **La mise à disposition de Vallée Sud Hydrogène des deux terrains respectivement situés à Châtenay-Malabry et à Châtillon pour la construction de la station de production et de distribution et la station de distribution.**
- **Le démarrage des travaux d'aménagement de la station de Châtenay-Malabry.**

La mise en service des deux stations est prévue pour 2026.

Focus sur le Démonstrateur Ecologique

Projet phare du PCAET, le démonstrateur écologique constituera un site entièrement dédié à la sensibilisation de tous les publics aux enjeux du Développement Durable.

Le démonstrateur écologique constituera un parcours pédagogique, articulé autour de différents pôles d'activité composés d'une station hydrogène, une école du Développement Durable, une ressourcerie, un espace naturel pédagogique et un Démonstrateur de la rénovation énergétique.

En 2024, la 1re phase de ce projet d'ampleur prend déjà forme sur site :

- **Printemps :** aménagement de la voie accès au site, l'installation des réseaux en attente et la création de la future mare écologique (hors végétations) à Châtenay-Malabry
- **Automne :** lancement des travaux d'aménagement de la future station hydrogène

Par ailleurs, en 2024 Vallée Sud a attribué au groupement Bouygues son Marché Global de Performance (MGP) pour la conception, réalisation et la maintenance du bâtiment et de ses espaces extérieurs.

L'équipe mobilisée autour du projet est pluridisciplinaire et structurée autour du groupement titulaire, est composé de :

- **Une agence d'architecture** spécialisée dans la construction bas carbone,
- **Bureaux d'études techniques** (fluides, structure, environnement, acoustique),
- **Un paysagiste** pour l'aménagement des espaces extérieurs et la prise en compte de la biodiversité,
- **Une entreprise générale** en charge de la réalisation de l'ensemble des travaux,
- **Un exploitant** assurant la maintenance du bâtiment dès la conception, garantissant sa performance dans la durée.





L'EPT s'est également dotée d'une **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** (AMO) environnement pour le pilotage des démarches de qualité environnementale et la conformité aux labels visés, ainsi que par un AMO programmation.

Les moyens techniques mobilisés sont en cohérence avec les objectifs pédagogiques et environnementaux du projet :

- Recours à une structure bois et à des matériaux biosourcés à faible impact carbone,
- Conception bioclimatique et dispositifs de confort passif,
- Intégration de dispositifs environnementaux visibles et pédagogiques (toitures végétalisées, systèmes de récupération d'eau de pluie, panneaux photovoltaïques et éolienne pédagogiques…) pour sensibiliser les enfants et visiteurs aux enjeux du développement durable.

Par rappel, le projet vise les certifications et labels suivants :

- Démarche Bâtiments Durables Franciliens (niveau Argent),
- Label Bâtiment Biosourcé (niveau 3),
- Pacte Fibois Île-de-France (niveau Bronze),
- Label BiodiverCity®.

En 2024, les études de conception ont été lancées.
L'ouverture de l'équipement est prévue pour début 2027.

Focus sur l'accompagnement des Villes pour la végétalisation des cours d'écoles

A travers le PCAET, Vallée Sud- Grand Paris s'est engagé dans la résorption des îlots de chaleur urbains en accélérant la végétalisation des espaces extérieurs sur son territoire.

Dans ce cadre, l'EPT a réalisé une étude afin d'identifier et de faire connaitre les leviers d'actions opérationnels à mettre en place pour résorber les ilots de chaleur urbains sur le territoire et ainsi contribuer à :

- Désimperméabiliser et lutter contre les inondations ;
- Désartificialiser en végétalisant et renaturant, dans la perspective d'une trame verte préservée et améliorée ;
- Diminuer les effets du changement climatique sur la santé humaine : limiter l'aggravation de la pollution atmosphérique et permettre l'accès à des zones de rafraichissement.



Plusieurs typologies d'espaces, dont les cours d'école, ont été identifiées comme des sites particulièrement sensibles au phénomène d'ilot de chaleur.

Afin de soutenir l'action des Villes dans ce domaine, Vallée Sud-Grand Paris propose d'assurer la maitrise d'ouvrage pour quelques projets de végétalisation de cours d'école.

Après la transformation de la cour d'école Senghor à Clamart en 2023, des travaux de végétalisation ont été menés au sein de la cour d'école Jean Jaurès au Plessis-Robinson durant l'été 2024.

Les nouveaux espaces végétalisés apportent de la fraicheur grâce à plus de 250m2 d'espaces végétalisés et la plantation de 16 arbres, mais offrent également de nouveaux espaces d'activités pour les enfants. Près de 70% de la surface de la cour a été rendue perméable, facilitant une meilleure infiltration des eaux pluviales.

Des études ont débuté en 2024 pour la végétalisation de la cour d'école des Blagis à Sceaux.

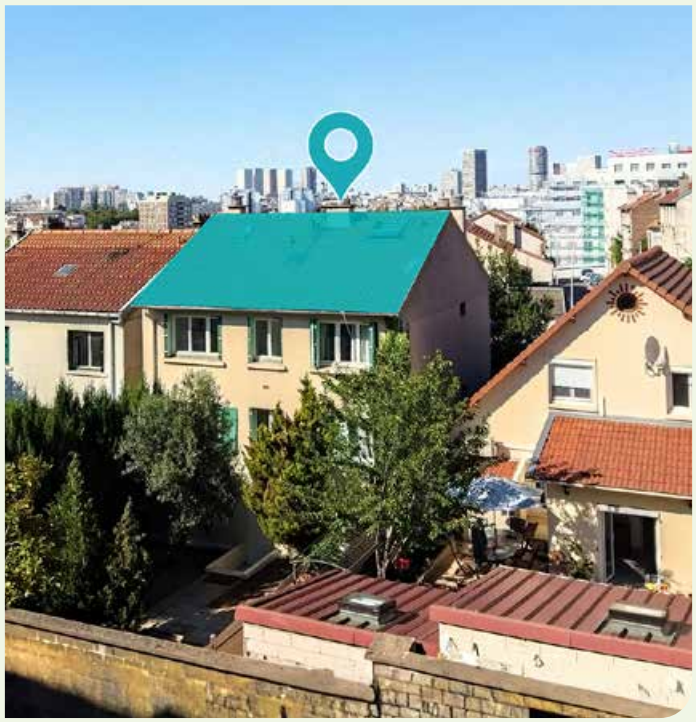
Focus sur le cadastre solaire

Lors de la fin de l'année 2023, Vallée Sud-Grand Paris a débuté le développement d'un cadastre solaire territorial.

Un cadastre solaire est un outil numérique gratuit et accessible à tous permettant aux habitants du territoire d'identifier le potentiel solaire de leurs toitures et parkings. Cet outil fonctionne grâce à un simulateur photovoltaïque qui évalue précisément le potentiel solaire de l'ensemble des toitures et parkings du territoire en fonction de leur niveau d'ensoleillement, de leur orientation, de leur inclinaison, etc.

Le cadastre solaire indique la rentabilité financière de la production d'énergie solaire sur l'ensemble des toitures et parkings du territoire ainsi que les réductions d'émissions de gaz à effet de serre permises par l'utilisation de ces panneaux.

Ce cadastre solaire est disponible en ligne sur le site internet de Vallée Sud-Grand Paris



Politique de la ville

Vallée Sud - Grand Paris anime le réseau des partenaires communaux et institutionnels du nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » approuvé par le Conseil de Territoire le 2 avril 2024. L'objectif est d'œuvrer pour améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires à travers plusieurs axes de travail pour que ces quartiers deviennent :

- **des quartiers d'émancipation** : mise en œuvre des dispositifs et actions « Cité éducative », « vacances apprenantes », « accès aux soins et à la santé », « accès à la culture et au sport », « soutien à la jeunesse »,
- **des quartiers de plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires** : aides à la création d'entreprises, accompagnement des "invisibles" et mentorat,
- **des quartiers de transition** : "Fonds vert", verdissement et renaturation, « quartiers résilients » (ANRU),
- **des quartiers plus ouverts et plus sûrs** : prévention, lutte contre tous les trafics.

Le périmètre de la géographie prioritaire a évolué sur le territoire de Vallée Sud – Grand Paris. En effet le quartier Tertres - Cuverons à Bagneux n'en fait plus partie tandis que le quartier intercommunal des Blagis (Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux) l'a intégré.

Chiffres clés 2024

Cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville répartis sur trois villes :

- **Antony, Noyer Doré = 3 642 habitants,**
- **Bagneux, Cité des Musiciens = 2 139 habitants,**
- **Bagneux, Abbé Grégoire-Mirabeau Lincoln = 2 344 habitants,**
- **Châtenay-Malabry, Cité Jardin = 4 278 habitants,**
- **Quartier intercommunal des Blagis (Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux) 2 516 habitants.**

Soit 14 919 habitants relevant de la géographie prioritaire représentant 3,5 % des habitants du territoire.

Temps forts 2024

Approbation en conseil de territoire du 2 avril 2024 puis signature du Contrat « Engagements quartiers 2030 » qui s'inscrit dans la continuité de la précédente génération de contrats entrés en vigueur en 2015 dans le cadre de la loi programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014.

Poursuite de la mission dédiée à la mise en œuvre des clauses d'insertion. Il s'agit d'accompagner des entreprises dans le recrutement des habitants des quartiers prioritaires, dans une logique de parcours coordonné d'insertion vers l'emploi durable pour les habitants mobilisés *(Cf actions menées par Vallée Sud Economie et Emploi).*

Poursuite du dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises couvrant l'ensemble des étapes de la création-reprise et ciblant plus particulièrement les publics des quartiers prioritaires *(Cf actions menées par la Maison des entrepreneurs de Vallée Sud – Grand Paris).*

Suivi de la convention financière régionale de développement urbain avec la Région Ile-de-France pour le développement urbain dans les quartiers du NPNRU (Nouveau programme national pour la rénovation urbaine) des Musiciens à Bagneux et de la Cité Jardin à Châtenay-Malabry.

Suivi du conventionnement partenarial au titre du NPNRU des opérations de renouvellement urbain : conventions ANRU de la Cité des Musiciens à Bagneux et de la Cité Jardin à Châtenay-Malabry, approuvée en Conseil de territoire le 6 juillet 2023 et signée le 17 décembre 2023.

Premier avenant à la convention ANRU de Bagneux portant sur le redéploiement à 50% de la subvention du gymnase Joliot-Curie vers d'autres opérations, l'intégration des nouvelles opérations de reconstitution de l'offre en logements sociaux, la modification des contreparties foncières d'Action Logement, l'actualisation du Plan guide et la mise en place d'une OPCUIC (coordination du projet).

Suivi de la convention partenariale de financement pour l'année 2024 entre Vallée Sud – Grand Paris, Hauts-de-Bièvre Habitat et la commune de Châtenay-Malabry, fixant les conditions de participation du Territoire au projet de la Cité Jardin au titre de la politique de la ville.





Retour au sommaire



Développement économique

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, l'EPT Vallée Sud-Grand Paris a fait le choix d'orienter son action en direction des enjeux prioritaires suivants :

- **Le soutien à l'entrepreneuriat**
- **Le développement de l'écosystème de la santé** avec le Vallée Sud BIO PARC
- **La promotion du territoire avec de grands évènements** : Concours Made in 92,
- **L'Observatoire Economique**

Le soutien à l'entrepreneuriat avec la Maison des Entrepreneurs

La Maison des Entrepreneurs constitue le centre d'accueil des porteurs de projet du territoire qui bénéficient d'un accompagnement dans le cadre du dispositif d'appui à la création d'entreprise et un lieu de formation et d'évènements organisés en partenariat avec les partenaires économiques du territoire (France Active Métropole, l'ADIE, La CCI, la CMA entre autres).

LE DISPOSITIF D'APPUI À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Le dispositif d'aide à la création ou reprise d'entreprise propose un accompagnement individuel et/ou collectif. Le service développement économique assure le suivi des porteurs de projet et chefs d'entreprises

- **Les réunions d'information et de sensibilisation**

  Ces réunions sont l'occasion de présenter le parcours et la méthodologie de la création d'entreprise. Elles visent à sensibiliser les participants à la nécessité de préparer leur projet.

  Ces réunions sont organisées dans les communes du territoire par Vallée Sud et un ou plusieurs partenaires financeurs (FAM, ADIE..). Elles peuvent prendre la forme également de stands lors des forums emplois organisés dans les communes.

- **Les rendez-vous diagnostics :**

  Ces rendez-vous sont assurés en interne lors d'un rendez-vous individuel. Il consiste à apprécier l'opportunité du projet, vérifier la compatibilité réglementaire, la méthodologie de montage de projet et la présentation des aides au financement possibles.

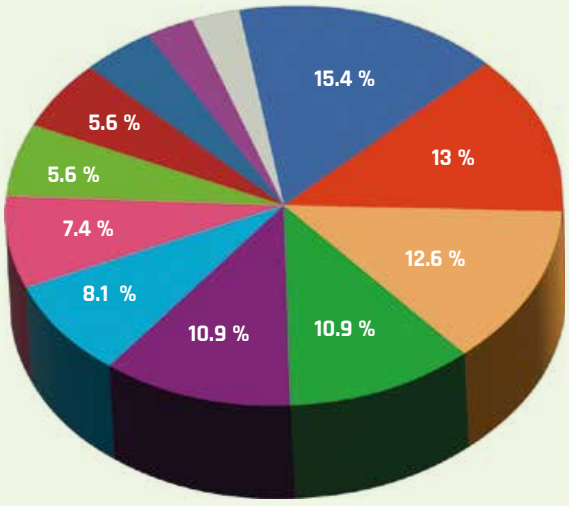
  Le porteur de projet est accompagné sur la faisabilité économique du projet, la réalisation de l'étude de marché, les choix juridiques, l'impact fiscal et social, et le financement.

  Pour faciliter l'accès au financement, Vallée Sud-Grand Paris est partenaire avec 3 organismes de prêt d'honneur : Réseau Entreprendre 92, France Active Métropole et l'ADIE.

En 2024, 285 porteurs de projet ont été accueillis en rendez-vous diagnostic.

Répartition par ville :

NOMBRE DE RENDEZ-VOUS 1ER ACCUEIL PAR COMMUNE



56% des porteurs de projet sont des demandeurs d'emploi, 23% sont des salariés en CDI ou CDD de plus de 6 mois., 8% sont des dirigeants d'entreprise.

51% des porteurs de projet sont adressés par France Travail, 12% par une relation, 8% par les villes, 6% par le site de Vallée Sud-Grand Paris, 14% par une autre source.

- **Les rendez-vous de suivi :**

  Le porteur de projet bénéficie ensuite d'un accompagnement technique sur la faisabilité économique du projet, la réalisation de l'étude de marché, les choix juridiques, l'impact fiscal et social, et le financement.

  En 2024, sur les porteurs de projet reçus en premier rendez-vous diagnostics, 173 ont été reçus en rendez-vous de suivi technique, ce qui représente plus de 274 rendez-vous.

- **Les formations entrepreneuriales :**
  Les formations entrepreneuriales portent sur des thématiques liées à la création d'entreprises : gestion financière, statut juridique, prospection commerciale, marketing digital, etc. Elles sont assurées par un prestataire dans le cadre d'un marché public.

  En 2024, 19 séances de formation se sont déroulées à la MDE et ont rassemblés 148 participants.
- **Les ateliers création**
  Ces ateliers en groupe limité sont l'occasion de travailler un élément particulier du dossier de création : modèle économique, étude de marché...Ils sont animés par Vallée Sud et un partenaire (France Active, ADIE,...). En 2024, 18 ateliers ont été organisés à la MDE et ont accueillis 87 participants.
- **6 Focus sur les créations d'entreprise**
  Parmi les porteurs de projet suivis à la MDE, il y a eu 78 créations d'entreprises identifiées.

LA MAISON DES ENTREPRENEURS HORS LES MURS : PARTICIPATION AUX FORUMS EMPLOIS DES VILLES ET DE VSE

L'équipe de la Maison des Entrepreneurs participe aux évènements comme les forums emplois des communes pour promouvoir l'entrepreneuriat et le dispositif d'appui à la création d'entreprise auprès des habitants du territoire. En 2024, la MDE était présente aux forums emplois d'Antony, Bagneux, Montrouge (emploi Sénior) et à Déclic Emploi.

Le développement de l'écosystème de la santé avec le Vallée Sud-BIO PARC

VALLÉE SUD BIO PARC, LIEU D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DU SECTEUR DE LA SANTÉ

Vallée Sud BIO PARC Grand Paris

Implanté à Fontenay-aux-Roses, à proximité immédiate du CEA et de l'IRSN, le Vallée Sud BIO PARC est un lieu d'accueil d'entreprises innovantes en santé numérique, Medtech et Biotech.



Le **lieu de 1 500 m²** a une triple vocation :

Un Hébergement clé-en-main avec des services mutualisés

Un Accompagnement sur mesure aux entreprises

Un Ecosysteme pour développer une communauté d'acteurs innovants et les connecter avec l'écosystème

HEBERGEMENT : OCCUPATION DU VALLÉE SUD BIO PARC -2024

- **Taux de remplissage : 63%**
- **Nombre d'entreprises hébergées : 10** (Theranexus / Life and Soft / Medivitech / Youtechcare / MVMed Agency / KEEPEAL / MYBAKUP/ Nuvocare / Mon Centre de A à Z / MP2E Solutions)
- **Recettes : 143 000 €**

VALLÉE SUD BIO PARC : ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Le programme d'accompagnement des entreprises de la santé du Vallée Sud BIO PARC s'adresse dans un premier temps aux entreprises hébergées au sein du lieu, mais il peut également bénéficier aux entreprises « santé » du territoire qui souhaite développer un projet innovant. Pour cela, le Vallée Sud BIO PARC s'est entouré d'un prestataire spécialisé dans l'accompagnement de startup innovante en santé.

Durant l'année 2024, le Vallée Sud BIO PARC a accompagné 16 entreprises, soit environ 65h d'accompagnement. L'objectif de cet accompagnement est d'évaluer les conditions de faisabilité des projets et d'accompagner les entreprises sur les différents volets (accès au marché, aspects réglementaires, stratégie d'innovation, recherche de financement , stratégie commerciale, etc.).

SOCIÉTÉ	DESCRIPTION
MYBAKUP	Application e-santé : MyBakup facilite le parcours de soin durant les déplacements à l'étranger en donnant accès à un référencement de professionnels de santé
Frederic DUCONGE	Frédéric DUCONGE est biologiste au CEA et travaille depuis plusieurs années sur les maladies neurodégénératives, avec un focus particulier sur le diagnostic de la maladie de Parkinson. Ils envisagent la création d'une entreprise pour poursuivre le développement de ces recherches. Le CEA offre une opportunité de soutien, notamment à travers des études de marché et un accompagnement via le projet Magellan, qui pourrait amorcer le financement.
Tekkare - As We Know	Développement de l'application « RDK » permettant aux professionnels de santé d'accéder aux dernières connaissances disponibles sur les maladies rares et les centres experts avec un objectif principal : réduire l'errance diagnostique des patients.
Djouhar Megartsi	Pharmacienne de formation, Djouhar Megartsi a créé sa Micro-entreprise depuis un an. Souhaite développer une agence de conseil dans le monde de la santé
YouTechCare	Société de conseil digitalisée et dédiée aux industries de la santé. YouTechCare offre à ses clients une sélection de freelances aux profils et niveaux d'expérience variés
Life & Soft	Life & Soft développe et commercialise différents logiciels bio-informatiques. La société dispose également d'une plateforme de séquençage au sein du CEA de Fontenay-Aux-Roses
MP2e Solutions	Commercialise des équipements (mélangeur) pour des applications de R&D notamment pour les laboratoires
Galliane et Gaiane	Galliane & Gaiane, développe de la cosmétique destinée aux enfants et jeunes adultes en cours de traitement Chimio Thérapeutique et/ou en rémission
Mvmed Agency	Spécialisé dans les solutions de e-santé autour de la technologie blockchain pour lutter contre les faux médicaments
Rica rabine MEDAWAR	Projet de création d'entreprise initié dans le cadre du MBA -Tourisme pour handicapé autour d'une communauté pour vivre des expériences adaptées aux contexte des PH. -Population cible : Les valides devenus invalides moteur, population active désireuse de voyager.
Mickaël Rutembya	Projet de création d'entreprise - Créer interface entre le secteur de la santé – centrée sur le secteur pharmaceutique - Développement de prototype autour de la privacy / avec IA. - Un premier POC créé pendant un hackathon
Keepeal	Conseil et expertise technique dans le domaine des RH. Orientation qualité de vie au travail des salariés et développement de solution innovante autour de la santé mentale
Clever Identity	Entreprise spécialisée dans l'anonymisation et la pseudonymisation des données de santé
Theranexus	Société Biotech, lancement d'un candidat médicament en étude clinique
NUVOCARE	Nuvocare est une plate-forme digitale à destination des médecins et des établissements de santé qui les assiste dans le partage d'informations aux patients liées à une opération et aux risques associés, fluidifie les échanges patient pré-opératoires, et simplifie le recueil et le suivi des consentements patients.
Medivitech	MediVIE Tech est une start-up prometteuse, qui développe un dispositif médical, sous la forme d'une montre ou d'un bracelet, capable de recueillir en temps réel les constantes vitales des patients (Rythme cardiaque / Fréquence respiratoire / Saturation sanguine / Pression artérielle / Température.)

ECOSYSTEME : ORGANISATION D'ÉVÈNEMENT AU VALLÉE SUD BIO PARC

9 ÉVÉNEMENTS AU VALLÉE SUD BIO PARC

- **7 événements élargies / partenaires**
- **2 événements de réseau entre locataires**

Des moments de convivialités pour fédérer les entreprises hébergées et créer des synergies entre les dirigeants des entreprises.

PARTICIPATION À 3 SALONS AVEC STAND

- **Medintech**
- **Santexpo**
- **Techinnov'**

Observatoire

INTELLIGENCE ECONOMIQUE

L'Observatoire économique fonctionne à partir d'une base de données entreprises qui comporte l'ensemble des acteurs économiques du territoire avec les dirigeants. Cette base est constituée de plus de 40 000 fiches entreprises actives. Les sources d'alimentation de la base sont les annonces légales et le stock INSEE. La base est mise à jour. Un régulièrement avec les indicateurs suivants : création, mouvements d'entreprise, radiation, défaillances.

Cette mise à jour mensuelle est traitée afin de générer des éléments statistiques au niveau du territoire et de l'échelle communale, à savoir les 11 communes de Vallée Sud-Grand Paris.

L'observatoire dispose également de données en open data relatives à l'emploi du secteur privé (ACCOSS, Urssaf), et aux études statistiques publiées par l'APUR et l'Institut Paris Région sur différentes thématiques liées au développement économique (innovations, filières industrielles ou productives, secteur économique ou socio-économiques).

La collecte de ces données permet à la production de profils économiques du territoire Vallée sud et des 11 villes du territoire, de cartographies réalisées avec l'Observatoire de la Planification Urbaine sur les pôles économiques du territoire, les sièges sociaux des grands comptes, les zones d'emploi, les plus grands employeurs, tiers lieux...

PROMOTION, ATTRACTIVITE ET COMMUNICATION

La direction du développement économique a publié en 2024 le dernier numéro du magazine économique territorial DEV ECO NEWS, publié à 3000 exemplaires et comportant 16 pages. Celui-ci a mis en valeur les entreprises performantes du territoire : AGELEC, TEKKARE, OMNI et LE ROUGE FRANÇAIS, et les offres de services du Vallée Sud BIO PARC, de Vallée Sud Emploi et de la Maison des Entrepreneurs, centre de ressources pour les entreprises du territoire.

L'Observatoire alimente la direction en informations pertinentes pour l'attractivité du territoire et leur utilité à partir de la veille réalisée à travers la presse ou publiée par les autres institutions publiques.

La promotion du territoire

MADE IN 92 : LES PRIX ENTREPRENEUR VALLÉE SUD – GRAND PARIS

Comme chaque année, Vallée Sud – Grand Paris est partenaire du concours "Made In 92" organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine qui est un événement majeur pour la communauté entrepreneuriale des Hauts-de-Seine, dont l'objectif est de stimuler l'esprit d'initiative et de célébrer les réussites des entreprises du département.

Pour l'édition 2024, lors des demi-finales qui se sont tenues à la Maison des Entrepreneurs, Vallée Sud – Grand Paris a décerné trois prix : le prix de « l'Économie Sociale et Solidaire » pour Dresslike, le prix « Tech-IA » pour Stewdy et le prix de la catégorie « Santé » à MEDIVITECH, entreprise du Vallée Sud BIO PARC



PARTICIPATION AUX SALONS DE L'EMPLOI :

Participation avec les partenaires à plusieurs salons de l'emploi (Bagneux, salon des Séniors à Montrouge), dont Déclic Emploi (VSE) à Châtillon, pour connecter les demandeurs d'emploi avec les entreprises locales et promouvoir les offres d'emploi et de création d'entreprise.



le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Le CLIC est un service social réglementé par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale, qui s'inscrit dans la politique sociale départementale en direction des personnes âgées. Il est autorisé à fonctionner pour 15 ans par arrêté du Président du Conseil départemental et couvre les villes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff, périmètre d'exercice de la compétence défini par le Conseil de Territoire, dans sa séance du 21 novembre 2017. Un point d'accueil de proximité est installé sur chacune des 4 communes avec des coordinateurs gérontologiques sur les sites municipaux d'accueil.

Une convention annuelle de financement conclue entre le Conseil départementale des Hauts de Seine, l'Agence interdépartementale de l'Autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine et l'EPT Vallée Sud-Grand Paris définit les conditions d'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement pour le CLIC qui s'élève à 201 598 €.

Le CLIC est un guichet unique qui s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus et leur entourage, pour favoriser leur maintien à domicile et prévenir la perte d'autonomie.
Il doit répondre à une triple logique de proximité, d'accès facilité aux droits et de mise en réseau des professionnels.
C'est aussi un centre de ressources pour les professionnels, un observatoire des besoins et des réponses y afférentes.



Compétences humaines et missions du service

En 2024, Huit agents assuraient l'activité professionnelle du service en continu, avec une responsable située au siège de VSGP, quatre coordinatrices et un coordinateur gérontologiques et deux assistantes administratives, soit 7,4 ETP.

LE CLIC EXERCE 3 TYPES DE MISSIONS :

1. **L'accompagnement individuel des personnes âgées :**

- Informer et orienter sur les droits et démarches,
- Évaluer les besoins de la personne âgée au domicile, en tenant compte de ses attentes, de ses conditions de vie et de son environnement,
- Proposer un plan d'aide individualisé en respectant le projet de vie, et en assurer le suivi,
- Orienter vers les services appropriés et coordonner leurs actions.

2. **L'animation du réseau partenarial :**

- Identifier l'ensemble des acteurs existants sur le territoire d'intervention du CLIC,
- Mettre en place les instances de concertation et de coordination dans un cadre éthique fixé par une charte de partenariat élaborée avec les partenaires du réseau,
- Renforcer la dynamique du réseau partenarial pour permettre une prise en charge optimale des personnes suivies par le service, et assurer une parfaite lisibilité de l'offre de services existante sur le territoire couvert.

3. **La mise en place d'actions collectives de prévention, d'information et d'éducation :**

Soutien aux aidants, par l'animation mensuelle de groupes de paroles d'aide aux aidants sur chaque commune, animés par le psychologue du CLIC,

- Conférences en faveur des professionnels du réseau ou en direction des usagers,
- Ateliers collectifs sur des thématiques liées à la prévention de la perte d'autonomie,
- Programmes d'activités participatives,
- Forums et rencontres-débats.



Territoire et Démographie

Situé dans un environnement très urbanisé (8 833 habitants au km2), le CLIC couvre les quatre communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, soit un bassin de population de 153 254 habitants sur le territoire d'intervention.

Dont **31 801 personnes de + 60 ans**
(20,75% de la population totale)

Dont **11 466 habitants de + 75 ans** (7,5%)

Une offre importante de services sanitaires est garantie aux habitants du territoire, par la présence d'hôpitaux de secteur, de cliniques et d'établissements spécialisés en soins gériatriques et psychiatriques.

Pour autant, le nombre de médecins généralistes présents sur le territoire d'intervention est en diminution depuis plusieurs années ; les infirmiers libéraux exercent de moins en moins de soins de nursing, et le nombre de kinésithérapeutes intervenant à domicile est en baisse.

Aussi, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) présentes sur le territoire

contribuent à l'amélioration de l'accès aux soins et au développement des actions de prévention santé auprès de la population.

La présence de 12 EHPAD, de 5 résidences autonomie et de 2 résidences seniors apporte une offre d'hébergement pour les seniors sur le territoire couvert.

LE CLIC AU SERVICE D'UNE POPULATION

1214 personnes aidées en 2024, dont :

69% sont des femmes,

64% ont plus de 80 ans et

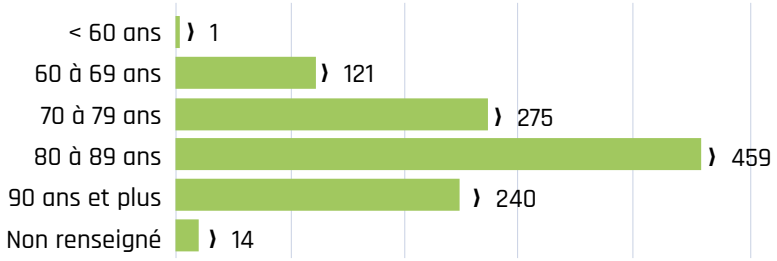
56% vivent seules,

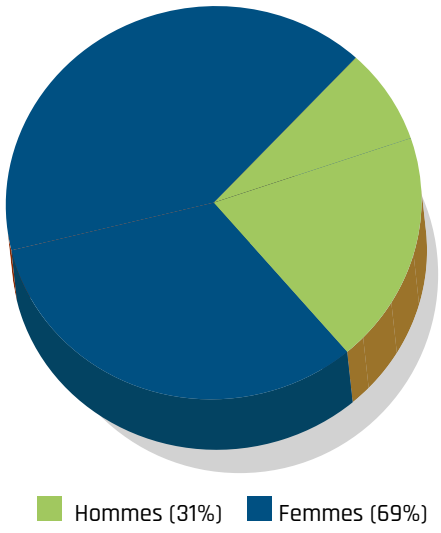
32% vivent en couple

9% vivent avec un de leur enfant ou petit-enfant.

100 personnes accompagnées en 2024 présentaient une « situation complexe ». Ces situations nécessitent un suivi au long court avec un accompagnement spécifique.

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DE LA POPULATION AIDÉE :





RÉPARTITION DES 1294 DOSSIERS OUVERTS

		Effectifs
Nombre de nouveaux dossiers ouverts du 01/01/2024 au 31/12/2024		**1294**
Type de demande	**Niveau 1 :** demande d'information, orientation	703
	Niveau 2 : demande d'évaluation sans prise en charge	108
	Niveau 3 : demande de prise en charge	483

591 dossiers en 2024 ont nécessité une évaluation du CLIC, dont 483 ont nécessité la mise en place d'un plan d'accompagnement et un suivi de la part des professionnels.

TYPOLOGIE DES DEMANDES ET DE L'ACCUEIL DU PUBLIC :

1294 dossiers en 2024, dont :

- **52%** concernent des aides liées à la vie à domicile
- **27%** constituent des demandes d'accès aux droits
- **11,4%** sont en lien avec une offre de soins
- **7%** des demandes concernent une recherche de structure d'accueil ou d'hébergement.

Origine des demandes : 79% d'entre elles émanent d'un particulier (la personne elle-même, son entourage familial, amical ou le voisinage), et 21% d'un professionnel

Nombre d'entretiens réalisés en 2024 : 6516 entretiens ont été réalisés dont 43% par téléphone et 40% par courriels (ou courriers). Les autres types d'entretiens ont été réalisés à domicile (8%) ou aux points d'accueil municipaux (7%).

Actions collectives et temps forts 2024 :

La Pause des Aidants : des permanences animées 2 fois par mois par le psychologue du CLIC pour le soutien des Aidants, soit 22 permanences par an qui ont permis de recevoir 3 aidants par permanence.

Poursuite du projet « Tout pour mon logement adapté »

Ce projet mis en place par la société ADAPTIA consiste à proposer gratuitement une visite d'évaluation d'un ergothérapeute qui réalise des préconisations pour l'amélioration de l'habitat. L'essai de matériel technique préconisé est ensuite présenté à la personne bénéficiaire.

En 2024, le CLIC a ainsi pu orienter 18 seniors vers ce dispositif, qui ont pu bénéficier d'une visite gratuite d'ergothérapeute et d'un compte-rendu de visite.

Ateliers de prévention « Donner l'envie de manger à un proche » animés par l'association Brain Up. Un programme en 3 séances qui informe sur les éléments de l'équilibre alimentaire, les techniques pour susciter l'appétit, les risques de la dénutrition. Ce programme a été déployé à Fontenay-aux-Roses.

Ateliers de prévention « Bienvenue à la maison » à Malakoff : Des conseils pour rester chez soi en toute tranquillité, sur les gestes et postures bénéfiques, sur les solutions d'aménagement du logement.

Atelier de prévention « Bien dormir et prendre soin de son sommeil » : des notions sur le mécanisme du sommeil, des informations sur les maladies du sommeil et leurs impacts, sur les thérapies, notamment les plantes et la sophrologie, un agenda du sommeil personnel pour mieux comprendre et gérer son sommeil. Proposé en 2 cycles de 5 séances, à Malakoff

Tenue d'un stand au Forum d'accès aux droits à Bagneux, le 19 juin 2024, qui s'adressait aux Seniors, Aidants et personnes en situation de handicap balnéolais.

Participation à la Caravane solidaire, à Bagneux en avril, juin et octobre 2024, pour une diffusion de l'ensemble des aides et des droits sociaux.

Diffusion d'une « NewsClic » proposée tous les 2 mois à destination des professionnels du réseau, afin d'illustrer les différentes actualités du secteur sur le territoire couvert.

Perspectives 2025

- Poursuite du projet «Tout pour mon logement adapté» en association avec la société ADAPTIA (projet qui a démarré en 2020).

  Cette action est en cours de demande de renouvellement du financement par la Conférence des Financeurs.

- Projet avec le Conservatoire de musique et de danse de Fontenay-aux-Roses : Un projet sur le thème du « vivre-ensemble » avec un axe particulier sur l'amour, « Comment exprime-t-on ce sentiment à travers les âges, les différences et le temps ? ». Cette action, programmées sur 2 ans, permet d'associer des élèves du conservatoire, des seniors et des professeurs du conservatoire.
- Atelier de prévention « Bien dormir et prendre soin de son sommeil » avec l'association BRAIN UP. Fort de son succès en 2024, cet atelier est mis en place à Bagneux en mars-avril 2025.
- Atelier autour de l'intergénérationnel « C'était mieux avant… Et demain ? » avec l'association Brain Up. L'objectif est de favoriser le dialogue intergénérationnel et développer une approche positive du présent et de l'avenir. L'atelier est composé de 4 séances de 2 heures animées par un psychologue pour une mise en place entre septembre 2025 et juin 2026
- Processus d'Évaluation externe du CLIC à entreprendre et finaliser pour le 31/12/2025, avec un cabinet évaluateur accrédité par la Haute Autorité de Santé. Le plan d'actions issu des recommandations de l'évaluateur devra être restitué avec le rapport final d'évaluation à l'autorité de contrôle, soit le département des Hauts-de-Seine.





SERVICES FONCTIONNELS ET VIE DES SERVICES

LES RESSOURCES HUMAINES

LES MOYENS FINANCIERS

L'ADMINISTRATION GENERALE

LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS

Retour au sommaire

Ressources humaines

Vallée Sud Grand Paris s'appuie sur un peu moins de 1 000 collaborateurs afin d'assurer ses différentes missions de service public.

La DRH élabore et met en œuvre la stratégie de gestion des ressources humaines, en cohérence avec le projet des élus et les orientations de la direction générale. Elle sécurise les actes et encadre les pratiques de cette gestion, accompagne les services dans la gestion de leurs ressources humaines, et pilote la masse salariale. Elle conseille les managers et les agents, notamment dans l'évolution de leurs projets professionnels et de leurs compétences.

Elle comprend 5 services :

- Carrières et paies,
- Recrutement et développement des compétences,
- Qualité de vie au travail et dialogue social,
- Conseil en évolution professionnelle,
- Contrôle de gestion sociale.

A noter que l'année 2024 a été marquée par un renouvèlement significatif des effectifs du service des ressources humaines.

Chiffres clés 2024

932 agents sur poste permanent, dont 43% d'hommes et 57% de femmes,

21 227 bulletins de salaire émis,

230 agents partis en formation, et 335 formations dispensées,

178 recrutements réalisés,

5 séances du Comité Social Territorial, 3 séances du FSSSCT,

44,4 M€ de charges de personnel (masse salariale).

Temps forts 2024

Déploiement du réseau : « Prévention & Proximité ».

Dans le cadre de notre politique en matière de santé, de sécurité, et de prévention des risques, un réseau d'assistants de prévention a été déployé au cours de l'année 2024. Ce projet a pour vocation d'accompagner les conditions de travail des agents au plus près, et d'améliorer en continue l'ensemble des dispositifs existants.

L'idée est d'identifier un agent volontaire sur chacun de nos sites, qui porterait ces missions ponctuelles sur le temps de travail, au moment souhaité. Pour ce faire, une enveloppe annuelle de 15 jours est à disposition, ainsi que le versement d'une indemnité pour féliciter et remercier cette implication pour le confort collectif.

Ainsi, nos assistants de prévention au nombre de 15 en 2024, diffusent l'actualité de la collectivité ou évènements – en lien avec la notion de prévention – auprès de leur équipe de travail, alertent en cas de difficultés sur site, et orientent les questions vers la Direction des Ressources Humaines lorsque celles-ci ont un lien direct avec les sujets de la santé et des conditions de travail.

Formations « parcours management »

La direction générale a exprimé une forte volonté de développer une culture managériale commune. Un parcours de formations management a donc été déployé en 2024, avec pour objectifs de :

Concernant les nouveaux managers :

- Apporter un socle commun de compétences en termes de pratiques managériales,
- Développer la construction d'une culture partagée de la coopération entre pairs,
- Accompagner les nouveaux managers dans le développement de leurs compétences d'animation et de pilotage de leurs équipes.
- Concernant tous les managers de Vallée Sud Grand Paris :
- Favoriser la transversalité entre eux,
- Accompagner les managers dans les changements de pratiques managériales intergénérationnelles,
- Renforcer et partager les valeurs managériales de tous les encadrants,
- Fédérer autour d'un projet commun les managers avec l'élaboration d'une charte managériale V SGP.

Livret d'accueil

Elaboré en 2024, le livret d'accueil est à la disposition de tous les agents sur le SharePoint. Coconstruit par des groupes de travail de nouveaux collaborateurs, il regroupe des informations sur la création et les modes de fonctionnement de VSGP. Conçu comme une boîte à outils, son utilisation pratique et rapide permet d'obtenir les renseignements en cliquant sur des liens hypertextes, ce qui offre la possibilité de mises à jour régulières.

Ainsi, lors de la phase finale du recrutement, il est désormais envoyé par mail aux futurs collaborateurs et leur permet une prise de poste simplifiée.

Matinée d'intégration

Dans le cadre de l'engagement Qualivilles de VSGP, deux sessions d'accueil pour les nouveaux collaborateurs sont programmées chaque année. Elles se déroulent sur une matinée en présence des DGS, SG et DGA. Elles débutent par l'intervention de M. COSCAS, Vice-Président des Ressources humaines et se poursuivent par la présentation de la collectivité, la présentation en binôme des participants, une présentation des ressources humaines et des sujets d'actualité du moment.

Cette matinée est amenée à évoluer tant dans sa forme que dans son contenu en fonction des retours que nous demandons systématiquement, et qui seront bien évidement pris en compte pour les nouvelles sessions.

Les moyens financiers

UNE SITUATION FINANCIÈRE MAITRISÉE DANS UN CONTEXTE DIFFICILE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Dans un contexte inflationniste depuis 2023 et inaugurant un tournant de rigueur budgétaire pour les finances publiques, le Territoire Vallée Sud – Grand Paris a su, pour l'exercice 2024, respecter les objectifs financiers dégagés lors du débat d'orientation budgétaire et confirmé lors du vote du budget primitif 2024. Ces objectifs imposaient un maintien d'une gestion prudente des deniers publics tout en garantissant un haut niveau de service public et des moyens pour mettre en œuvre un programme d'investissement ambitieux.

En effet, Vallée Sud - Grand Paris a pu bénéficier d'une consolidation de ses ratios financiers témoignant d'une situation financière saine, condition indispensable pour assurer le financement des ambitions de l'établissement.

En 2024, VSGP a dégagé une capacité d'autofinancement brute de plus de 35 M€ tout en développant de nouvelles prestations de service public en faveur des habitants du territoire.

Les dépenses de fonctionnement ont sensiblement augmenté sous l'effet de l'indexation des contrats et des effets périmètres (transferts de compétences, intégration des théâtres en régie...). Une évolution compensée par une progression des recettes essentiellement portée par des recettes fiscales (directes et indirectes).

L'année 2024 affiche un niveau de dépenses d'investissement inédit avec plus de 134.6 M€ de dépenses réelles d'investissement hors dette soit + 81 M€ par rapport à l'exercice 2020.

Pour accompagner cette montée en puissance, Vallée Sud - Grand Paris a poursuivi un grand travail de recherche de co-financements auprès de différents partenaires : Région, Ademe, DSIL, Fonds Verts, SYCTOM...

Cette consolidation de la situation financière a contribué à la soutenabilité des politiques publiques sur l'exercice.

UNE DYNAMIQUE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PORTEE PAR LA FISCALITE

Les recettes globales augmentent de 24,8 M€ (+10%) portée notamment par une croissance des recettes fiscales directes (+8,5 M€), du FCCT (+ 3.3 M€) et des produits des services et du domaine (+1.1 M€)

Le produit de CFE de 2024 s'élève à 58.9 M€ soit une hausse de +5.5 M€ par rapport à 2023.

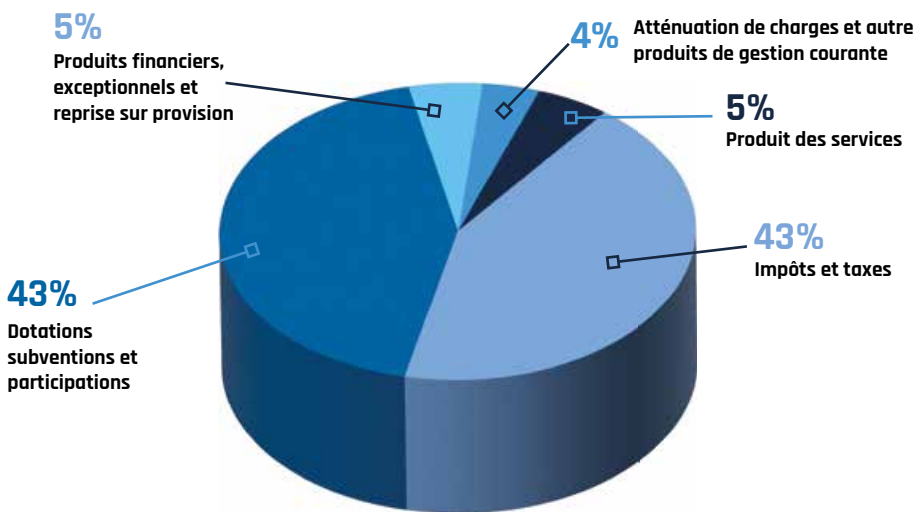
Les rôles supplémentaires de CFE ont été en 2024 de 3.2 M€ soit une baisse de 0.3 M€ par rapport à 2023.

Le produit de TEOM 2024 est de 53.5 M€ soit 2.8 M€ de plus que le réalisé de 2023.

La croissance des recettes de fonctionnement est en revanche limité sur certains secteurs, en effet, le montant des recettes issues des valorisations de recyclage de déchets s'élève en 2024 à 2.4 M€ contre 4.6 M€ en 2023. Pour rappel, les tarifs concernant la valorisation des déchets sont très volatiles et dépendent fortement de la qualité de la collecte.

	Années de collecte							
ANNÉES DE VERSEMENT DES FONDS	**"2018 et ante 2018"**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**TOTAL**
CA 2018	2,01 M€							2,01 M€
CA 2019	2,56 M€	1,09 M€						3,65 M€
CA 2020	0,32 M€	1,21 M€	,02 M€					1,56 M€
CA 2021	0,29 M€	0,98 M€	2,72 M€	0,78 M€				4,77 M€
CA 2022			0,07 M€	1,58 M€	1,63 M€			3,28 M€
CA 2023				0,2 M€	2,2 M€	2,2 M€		4,6 M€
CA 2024						0,6 M€	1,8 M€	2,4 M€
TOTAL	5,18 M€	3,28 M€	2,81 M€	2,56 M€	3,8 M€	2,8 M€	1,8 M€	21,8 M€

Sources des recettes de fonctionnement de VSGP



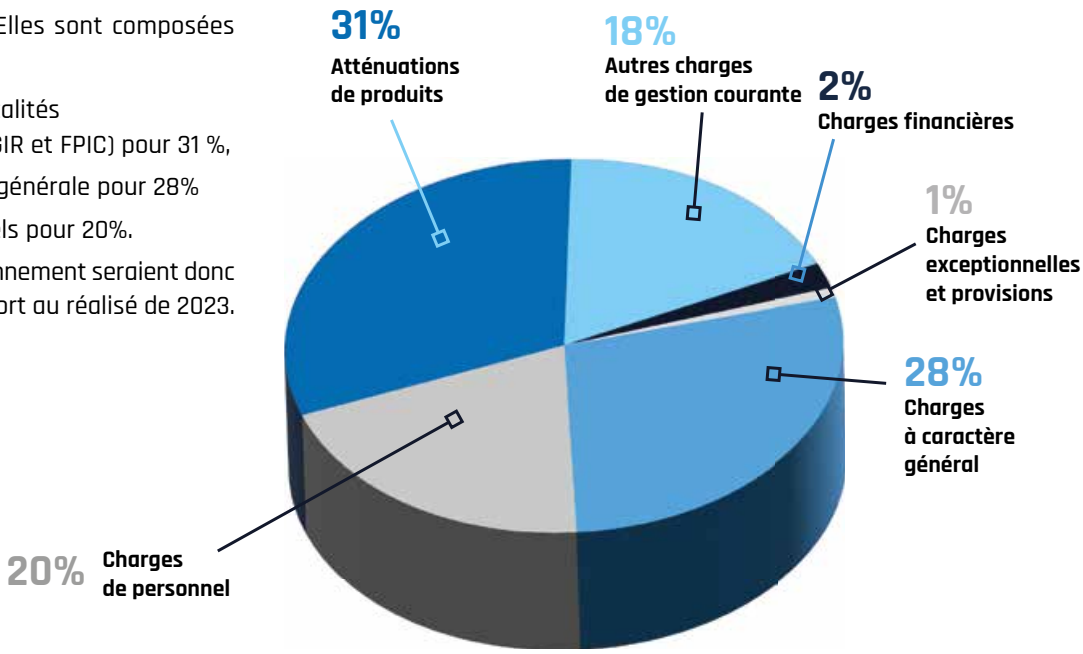
UNE EVOLUTION MAITRISEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MALGRE DE NOUVEAUX TRANSFERTS

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2024 représentent 222.6 M€ contre 215.7 M€ en 2023 soit une augmentation de +3.2%. Elles sont composées essentiellement par :

- des reversements de fiscalités (dotation d'équilibre, FNGIR et FPIC) pour 31 %,
- des charges à caractère générale pour 28%
- des charges de personnels pour 20%.

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient donc en hausse de +6.9 M€ par rapport au réalisé de 2023.

Sources des dépenses de fonctionnement de VSGP



Une évolution qui repose essentiellement par :

- - Des charges à caractère général en hausse de +4.4 M€ par rapport à 2023. Une hausse portée essentiellement par des effets de périmètres et des actualisations de prix prévues au sein des contrats en cours. En effet, il convient de rappeler que l'année 2024 intègre les transferts de compétences 2023 en année pleine (voirie pour Malakoff, Bourg La Reine et sceaux, éclairage pour Sceaux et Bourg La Reine), la sortie du théâtre de Châtillon et les nouveaux transferts de 2024 avec la voirie de Bagneux et Châtillon et l'éclairage à Châtillon. A noter également la gestion en régie au sein du budget principal à compter du mois de mai des théâtres Jean Arp et Victor Hugo.
- Des dépenses de personnel en hausse de +3 M€ par rapport à 2023 en raison d'évolutions structurelles et de l'intégration des agents des théâtres Jean Arp et Victor Hugo.
- Une réduction des autres charges de gestion courante de -4.4 M€ avec notamment une baisse des subventions suite à l'intégration des théâtres Jean Arp et Victor Hugo au budget principal à compter de mai 2024 et de la restitution du théâtre de Châtillon
- Des charges financières en hausse de + 2 M€ par rapport à 2023 en lien avec l'évolution de la dette

LA POURSUITE D'UN PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX

Avec 134.6 M€ de dépenses d'investissement (hors dette), 2024 devient l'année de plus forte consommation de crédits d'investissement, qui ont augmenté de plus de 80% depuis 2020 et de près de 20% par rapport à 2023, soit une augmentation de 22.2 M€.

La dépense brute d'équipement par habitant de 2024 ressort à 291 € contre 214 € un an plus tôt.



LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DU TERRITOIRE :

CULTURE : 7.7 M€

Numérisation et informatisation médiathèques	***40 K€***
Numérisation et informatisation conservatoires	***90 K€***
Études, travaux, aménagements dont,	***6,6 M€***
Théâtre Gémeaux Sceaux	*700 K€*
Conservatoire BLR/Sceaux	*200 K€*
Conservatoire Clamart	*90 K€*
Médiathèques Clamart	*200 K€*
Théâtre Clamart	*200 K€*
Conservatoire Châtillon	*130 K€*
Conservatoire et fabrique des arts Malakoff	*50 K€*
Théâtre Malakoff	*530 K€*
Conservatoire Fontenay-aux-Roses	*350 K€*
Médiathèque Fontenay-aux-roses	*100 K€*
Théâtre Fontenay-aux-Roses	*230 K€*
Conservatoire Antony	*2,96 M€*
Théâtre Antony	*160 K€*
Pôle culturel Châtenay Malabry	*120 K€*
Théâtre Châtenay-Malabry *Médiathèque Bagneux* *Théâtre Bagneux"*	*140 K€* *110 K€* *70 K€*
Conservatoire Bagneux	*140 K€*
Acquisition matériels conservatoire et médiathèque	***820 K€***
Acquisition matériels et équipements des théâtres	***140 K€***
	7,70M€

SPORT : 31.38 M€

Stade Nautique Châtillon Malakoff	*3,66 M€*
Aquapole Montrouge	*920 K€*
Piscine du Hameaux Plessis Robinson	*1,43 M€*
Piscines Antony (dont reversement subvention à la ville)	*1,10 M€*
Piscine Bagneux	*550 K€*
Piscine Clamart	*310 K€*
Piscine Fontenay aux Roses	*180 K€*
Piscine Sceaux	*450 K€*
Stade du Panorama Fontenay aux Roses	*100 K€*
Gymnase du Clos Saint Marcel Sceaux	*110 K€*
Complexe Sportif d'athlétisme Hunebelle	*22,55 M€*
	31,38 M€

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DU TERRITOIRE :

ENVIRONNEMENT ET MOBILITES : 18.26 M€

PCAET, dont	*dont :*	***1,86 M***
	Végétalisation cours d'école	*1,71 M*
	Etudes diverses	*140 K*
Site de distribution hydrogène Châtillon et Châtenay Malabry		***2,30 M***
Vélo,	*dont :*	***1,48 M***
	Eudes	*150 K*
	Travaux	*1,33 M*
OM		***2,32 M***
Transport,	*dont :*	***8,50 M***
	Etudes	*110 K*
	Travaux	*1,60 M*
	Avance compte courant VSM	*6,79 M*
Opération SYGRIE		***1,79 M***
		18,26 M

HABITAT LOGEMENT SOCIAL : 19.75 M€

Construction logements étudiants	*6,4 M€*
Aides à la Pierre	*550 K€*
Ilot K	*100 K€*
Acquisitions immobilières	*12,41 M€*
Versement solde apport en capital Vallée Sud Rénov	*240 K€*
	19,75 M€

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : 10.53 M€

Etudes ZAC et opérations	*390 K€*
Consignations, dépôts de garantie, créances sur cessions	*7,57 M€*
PLUi	*230 K€*
Préemptions commerciales	*190 K€*
Enfouissement lignes THT	*1,69 M€*
Rénovation et interventions diverses siège Territoire et multisites	*450 K€*
	10,53 M€

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DU TERRITOIRE :

RESEAUX ET COMMUNICATIONS : 38.34 M€

Eclairage Public	***5,45 M€***
Etudes	*30 K€*
Travaux	*5,42 M€*
Voirie	***32,40 M€***
Etudes	*300 K€*
Travaux	*32,10 M€*
Système d'information (hors équipements culturels et sportifs)	***480 K€***
Etudes et AMO	*200 K€*
Matériels	*270 K€*
	38,34 M€

EAU ET INCENDIE : 8 M€

Eaux pluviales	***6,57 M€***
Etudes	*83 K€*
Travaux	*6,49 M€*
Incendie secours, dont	***1,44 M€***
Travaux	*190 K€*
BSPP	*1,24 M€*
	8,00 M€

UNE DETTE NETTE EN LEGERE HAUSSE

Au 31 décembre 2024, le taux moyen du capital restant dû est de 2.33% contre 2.28 % en 2023 avec une durée de vie moyenne de 8 ans et 2 mois contre 7 ans et 5 mois en 2023. La dette bancaire est à 62.79 % à taux fixe et la totalité de la dette est classée en A1 (aucun produit structuré, dette exclusivement en euros).

Encours au 31/12/2023	***227,6 M€***
Capital remboursé en 2024	*16,8 M€*
Emprunts réalisés	*52,5 M€*
Encours au 31/12/2024	***263,3 M€***

Malgré cette croissance de l'encours de dette, Vallée Sud Grand Paris a réussi à stabiliser sa capacité de désendettement à 7.5 ans.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS :

Nombre de mandats					
	2020	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*
Total	***15 953***	***16 684***	***17 367***	***17 531***	***20 795***

Nombre de titres					
	2020	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*
Total	***3 041***	***2 922***	***3 784***	***3 470***	***4 082***

Délai global de paiement					
	2020	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*
DGP	***42,59***	***31,22***	***27,69***	***32,91***	***34,81***

Factures traitées					
	2020	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*
Total	***10 770***	***13 780***	***14 893***	***16 809***	***17 973***

L'administration générale

Les assemblées

Ce service a pour missions de préparer les instances délibératives et assurer le contrôle de légalité interne des actes de la collectivité.

Chiffres clés 2024

32 instances territoriales :
- **5 Conseils de Territoire,**
- **7 Bureaux de Territoire,**
- **15 Commissions de Territoire,**
- **5 Comités des DGS.**

La reprise des réunions des instances s'est faite progressivement suivant l'évolution de la crise sanitaire et des consignes imposées.

Contrôle interne et gestion des actes administratifs :

279 délibérations du Conseil de Territoire et du Bureaux (312 en 2023),
667 décisions dans le cadre de la délégation confiée par le Conseil (568 en 2023)
893 arrêtés dont 92 par les Assemblées (930 en 2023).

Temps forts 2024

L'extension des compétences voirie et éclairage public a eu pour conséquence une nette augmentation du nombre d'arrêtés pris par le territoire dans ces matières.

Les moyens généraux et le service courrier

Ce service est tourné dans ses missions quotidiennes vers les autres services auxquels il apporte les outils nécessaires à l'exécution logistique, matérielle et documentaire : fournitures administratives, abonnements presse, parc de véhicules, gestion du courrier, installation des salles des instances, accueils physique et téléphonique.

Chiffres clés 2024

5 891 courriers arrivés (6 491 en 2023 ; 7 312 en 2022)
4 077 courriers départs (5 185 en 2023 ; 5 269 en 2022).
La diminution des courriers arrivés et départ se poursuit.
14 500 km environ parcourus par les appariteurs.

La direction des affaires juridiques et de la commande publique

La direction des affaires juridiques et de la commande publique assure trois missions principales :

- l'expertise juridique afin d'éclairer les élus et les services,
- la gestion des contentieux, afin de défendre les intérêts de la collectivité devant les instances juridictionnelles le cas échéant, en recourant aux prestations d'un avocat le cas échéant,
- la commande publique, afin d'assurer le respect des règles de mise en concurrence des prestataires, d'accompagner les services dans la définition de leurs besoins et de gérer les procédures des marchés publics : passation, notification, avenant.

Chiffres clés 2024

56 marchés lancés et notifiés en 2024, (90 en 2023), dont 33 procédures formalisées, 7 marchés subséquents, 14 procédures adaptées, 2 marchés sans publicité ni mise en concurrence,
7 commissions d'appel d'offres,
2 jurys de concours,
1 sinistre déclaré en dommages aux biens,
5 sinistres ont été déclarés en flotte automobile,
79 sinistres ont été déclarés en responsabilité civile,
4 sinistres en dommage ouvrage,
15 contentieux sont en cours d'instruction.

Temps forts 2024

En 2022, la direction a obtenu la certification ISO9001. Par ailleurs, elle a continué de déployer un nouveau progiciel de rédaction et de suivi des marchés publics au sein de l'EPT.

La Direction des Systèmes d'Information

Chiffres clés 2024

4474 appels
du 1er janvier au 31 décembre 2024 et 4479 tickets traités par le service support informatique.

635 postes de travail utilisateur,

244 terminaux de type smartphone / tablette/IPad/Portable,

53 serveurs physiques et virtuels,

1270 comptes informatiques,

27 To d'espace disque serveurs utilisés,

44 applications métiers, dont 35 en mode SaaS,

Taux de disponibilité des serveurs : 99,85 %.
salariale).

Les projets menés en 2024

- Intégration de Théâtre Jean Arp à l'infrastructure VSGP
- Réouverture du conservatoire Darius Milaud d'Antony
- Réinformatisation et l'automatisation numérique des médiathèques
- Monter en version du serveur et l'application gérant le système des écrans d'affichage dynamique du siège et les équipement géré par OBS.
- Intégration de Bio-PARC dans l'infrastructure VSGP
- Poursuite de lancement des études de faisabilité pour raccorder de nouveaux équipements au réseau fibre optique de VSGP.
- Mise en place de Velobox
- Augmentation d'espace de stockage sur l'infrastructure serveur VSGP
- Accompagnement et assistance de la chargée mission pour l'intégration des équipements à certifier dans VAA, dans le cadre de la certification Qualliville.
- Déploiement des écrans d'affichage dynamique dans les Médiathèques et conservatoires avec l'application en local NAVORI.
- Poursuite du déploiement du réseau spécifique dédié au dispositif de sureté des bâtiments.
- Poursuite d'activation du contrôle d'accès et remise à chaque agent de VSGP d'un badge d'accès aux bâtiments.
- Poursuite du déploiement d'un réseau dédié aux compteurs d'énergie et mise en place d'une application pour les statistiques (serveur en local).
- Poursuite du déploiement des bornes WIFI dans les équipements

Les actions en matière de protection des données à caractère personnel



Le Règlement général pour la protection des données (n°2016/679), approuvé par le Parlement européen et le Conseil le 27 avril 2016 est entré en vigueur le 25 mai 2018.

En France, la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, a été modifiée par la loi n°2018-493 du 21 juin 2018 puis par l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 afin de prendre en compte les nouvelles obligations européennes.

Le RGPD a pour principal objet de renforcer la protection des données personnelles des personnes vivant dans l'Union Européenne. Les entreprises, les associations mais aussi les administrations collectent un nombre important de données personnelles notamment pour assurer leur mission de service public et il convient de garantir aux citoyens une utilisation conforme à leurs intérêts.

Aussi, l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris a entamé dès 2018 un processus en vue de sa mise en conformité avec ce nouveau cadre juridique. Un délégué à la protection des données a été désigné et le chantier a été engagé avec l'appui d'un cabinet spécialisé.

Temps forts 2024

LA POURSUITE DU TRAVAIL DE MISE EN CONFORMITÉ

Sensibilisation :
Tous les agents nouvellement arrivés (service des marchés publics, service environnement, mobilités, ressources humaines) ont été informés et ont suivi une séance de sensibilisation sur la protection des données personnelles.

Sous-traitance :
Plusieurs marchés publics ont été dotés de clauses RGPD :

- Marché d'exploitation du réseau de bus de VSGP,
- Marché contrôle d'accès dans les piscines (en cours),
- Marché de renouvellement des bacs,
- Marché pour une billetterie pour ValléeScope (en cours),
- Marché de télésurveillance.

Traitements :
De nouveaux traitements ont été inscrits au registre de Vallée Sud - Grand Paris :

- Gestion des signalements des actes de discrimination,
- Gestion des visiteurs enregistrés au siège

Mesures de sécurité du système d'information de Vallée Sud - Grand Paris :
Ces mesures ont été renforcées notamment par une plateforme de filtrage des mails indésirables fournie par ORANGE.

L'EXERCICE DE LEURS DROITS PAR LES ADMINISTRÉS

En 2024, deux personnes ont demandé la suppression de leurs données personnelles des traitements dans le cadre de la procédure de recrutement.

MENTIONS D'INFORMATION DES ADMINISTRÉS

Les administrés sont informés sur le traitement de leurs données personnelles pour toutes les nouvelles applications accessibles en ligne :

- ValléeScope, agenda et réservation de spectacles de Vallée Sud - Grand Paris
- Plateforme d'échange entre VSGP et un candidat (pré-retenu),
- Plateforme Vélo, service de stationnement vélo sécurisé,
- Vallée Sud Bus, service de réseau de transport public.

Par ailleurs, un guide du recrutement à Vallée Sud - Grand Paris a été élaboré conformément aux dispositions du RGPD.

Le déploiement du dispositif de vidéoprotection s'est poursuivi en 2024 :

- Conservatoire de musique et de danse d'Antony,
- Piscine Pajeaud d'Antony,
- Théâtre Firmin Gémier d'Antony,
- Piscine de Bagneux.

RÉSEAU DES DPO DU TERRITOIRE DE VALLÉE SUD - GRAND PARIS

Un réseau des DPO des communes membres de Vallée Sud - Grand Paris a été constitué. Il a pour objet de créer un cadre d'échanges d'informations, de documents, un lieu d'entraide sur les questions rencontrées par les délégués à la protection des données personnelles. En 2024, des réunions ont eu lieu : le 27 février, le 9 juillet et le 26 novembre sur un ordre du jour préalablement envoyé aux participants.

Obtention du label Qualivilles



Depuis 2023, Vallée Sud – Grand Paris a obtenu la certification Qualivilles, décernée par l'AFNOR, pour 13 de ses établissements :

- **La Piscine des Blagis à Sceaux**
- **La Piscine Pajeaud à Antony**
- **La Médiathèque Buanderie à Clamart**
- **La Médiathèque François Mitterrand à Clamart**
- **La Maison de la Musique et de la Danse à Fontenay-aux-Roses**
- **La Maison de la Musique et de la Danse à Bagneux**
- **Le Conservatoire de Bourg-La-Reine / Sceaux**
- **Le Conservatoire Henri Dutilleux à Clamart**
- **La médiathèque de la Fourche à Clamart**
- **La médiathèque du Jardin Parisien à Clamart**
- **La Médiathèque Pablo Neruda à Malakoff**
- **La Piscine de Clamart**

Cette reconnaissance témoigne de l'engagement continu de l'intercommunalité à fournir un service de qualité, centré sur les besoins des habitants du Territoire.

La certification Qualivilles est un référentiel de certification de service qui porte sur la qualité de la relation usagers. Elle est définie par des critères exigeants qui évaluent la performance des services, en s'assurant que ceux-ci répondent aux attentes des usagers de manière efficace.

Pour obtenir cette certification, Vallée Sud - Grand Paris a dû démontrer son efficacité dans plusieurs domaines, notamment :

L'accueil des usagers : Un accueil respectueux, courtois et professionnel.

La gestion des réclamations : Un traitement rigoureux et rapide des demandes des citoyens.

L'information et la communication : Une information claire, précise et facilement accessible qu'elle soit sur place, ou sur le net.

L'amélioration continue : Un engagement à évaluer et à améliorer constamment nos services pour répondre aux besoins des citoyens.

En 2025, l'ensemble des équipements déjà certifiés a été pleinement maintenu dans son niveau d'exigence, tandis que deux nouveaux établissements sont venus enrichir le périmètre de la certification.

- **L'Aquapol situé à Montrouge**
- **La Piscine à Fontenay-aux-Roses**

Vallée Sud

Grand Paris